

Olivier Marleix

Les liquidateurs

Ce que le macronisme
inflige à la France
et comment en sortir

Robert Laffont

OLIVIER MARLEIX

LES LIQUIDATEURS



© Éditions Robert Laffont, S.A.S., Paris 2021

Couverture : © Studio Robert Laffont

ISBN : 978-2-221-25433-2

« Cette œuvre est protégée par le droit d’auteur et strictement réservée à l’usage privé du client. Toute reproduction ou diffusion au profit de tiers, à titre gratuit ou onéreux, de tout ou partie de cette œuvre, est strictement interdite et constitue une contrefaçon prévue par les articles L 335-2 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle. L’éditeur se réserve le droit de poursuivre toute atteinte à ses droits de propriété intellectuelle devant les juridictions civiles ou pénales. »

Éditions Robert Laffont – 92, avenue de France 75013 Paris

Ce document numérique a été réalisé par [PCA](#)

Suivez toute l'actualité des Éditions Robert Laffont sur www.laffont.fr.



« Une gare, c'est un lieu où l'on croise les gens
qui réussissent et les gens qui ne sont rien. »

Emmanuel Macron, le 3 juillet 2017.

À ceux qui ne sont rien.

Introduction

Les années 1990 furent celles d'un bouleversement majeur : l'effondrement du socialisme dans le monde. Avec la chute du mur de Berlin, l'écroulement des régimes socialistes en Russie et dans l'Europe de l'Est, nous arrivions à ce que Francis Fukuyama avait appelé « la fin de l'histoire ». La démocratie et le capitalisme libéral triomphaient partout de leurs adversaires et s'imposaient, telles des évidences, dans la perspective hégélienne d'un sens de l'histoire, comme le seul horizon possible pour l'humanité...

Que reste-t-il trente ans plus tard de cette vision onirique ? Peu de chose... En résumé, alors que la disparition du socialisme aurait dû faire entrer le monde dans un océan de paix et d'harmonie, les tensions se sont avivées au sein même des économies libérales et démocratiques... cherchez l'erreur ! En 2019, avec la crise des « Gilets jaunes » la France a vécu un épisode insurrectionnel populaire comme elle n'en avait pas connu depuis 1830 ou 1848 !

Au fond, la plus grande mésaventure qu'ait connue le libéralisme, c'est de triompher de son antithèse, le socialisme. Peut-être d'abord parce qu'il n'y a plus de contre-modèle. Les jeunes de moins de trente ans n'ont aucun souvenir de ce que fut le socialisme à l'œuvre. Ils n'ont jamais vu, autrement que dans des documentaires d'archives, ces images des Allemands de l'Est frappant avec la rage de la liberté, aux moyens de masses, de haches, de barres de fer sur le mur de Berlin jusqu'à le faire tomber. Ils n'ont aucun souvenir de ces récits angoissants d'athlètes profitant d'une compétition internationale pour fuir, au péril de leur vie, et de celle de leur famille restée à l'est, une des « Républiques démocratiques ». Les pénuries, les privations, la faim, le froid, le goulag où

périssent plusieurs millions de personnes... tout cela ils ne connaissent pas. Ce qu'ils voient, c'est uniquement ce qu'ils ont sous les yeux : les failles du monde actuel, l'inégalité de la répartition des richesses dans le monde ou en Europe, la brutalité cynique des délocalisations, une société où la consommation débridée semble le seul « but » commun. Ainsi, privé d'alternative repoussoir, le monde peut voir prospérer – sans risquer de se confronter au réel – de nouvelles idées généreuses, un altermondialisme qui séduit les jeunes générations en quête de « meilleur » sans dire quel autre monde il promet.

Le libéralisme en ce début de XXI^e siècle n'est pas vu comme une société juste.

Aujourd'hui, peut-on employer indifféremment, comme on le faisait il y a trente ans, face au « socialisme », les mots « libéralisme » et « capitalisme » ? Non : le capitalisme – entendu comme un système économique au sein duquel la propriété privée des capitaux, guidée par la recherche du profit, permet la meilleure allocation possible des ressources – a changé, pas seulement du fait de l'arrogance des vainqueurs, mais parce que en se mondialisant il a aussi changé de nature. Il a pris une dimension nouvelle, plus violente, plus brutale, plus déséquilibrée, parce que sa force est désormais multipliée dans une économie mondiale qui a supprimé ses digues. Là où le libéralisme luttait contre les monopoles, le capitalisme mondial est entrain de les reconstituer. Dans un petit essai publié il y a quinze ans, *Ce monde qui vient*¹, Alain Minc évoquait un « capitalisme d'apocalypse » en imaginant le jour où la Chine serait entrée de plain-pied dans l'économie mondiale, tout en conservant ses règles (celles d'un capitalisme d'État...). Nous y sommes ! Le capitalisme s'est mondialisé, s'est étendu à l'ancien bloc soviétique, à la Chine, a vu de nouveaux géants émerger, qu'il s'agisse de l'Asie du Sud-Est, de l'Inde, du Brésil ou des pays producteurs de pétrole, et s'est financiarisé, avec d'énormes excédents de change qui ne savent plus où s'investir. En se mondialisant, il joue désormais des imperfections d'un marché mondial dont l'improbable harmonisation dépasse de beaucoup l'espérance de vie des dirigeants de l'OMC (Organisation mondiale du commerce) ! Or, même pour les économistes de l'école de Chicago, il n'y a d'économie libérale que dès lors

qu'il existe un marché sur lequel les règles sont homogènes. Il n'y a pas de marché mondial du travail ou, s'il y en a un, il n'applique pas les mêmes règles partout : ici le travail des enfants permet des coûts de production infimes, là les salariés ne doivent pas travailler plus de trente-cinq heures par semaine. Il n'y a pas de marché mondial homogène de la fiscalité : quel point commun entre les impôts payés par le patron de PME et les pratiques d'optimisation d'un trust mondial qui abuse des prix de transfert pour réduire sa base d'imposition en France et faire remonter une partie de ses dividendes dans un paradis fiscal ? Les règles d'accès au capital ne sont pas non plus les mêmes partout : là où une entreprise chinoise pourra bénéficier de lignes de crédit colossales, en France une petite PME peut voir son découvert bancaire limité à quelques milliers d'euros...

C'est là que se fait le basculement : l'enjeu n'est plus la défense de la libre entreprise contre les Soviétiques, mais la place, la considération que le capitalisme mondial porte encore à la libre entreprise : à cet agriculteur français soumis à des cours mondiaux hyperspéculatifs, à ce patron d'une PME familiale qui s'efforce de résister à la concurrence de produits à bas coût fabriqués par des ouvriers qui gagnent 200 € par mois, à cet artisan qui voit des chantiers lui échapper au profit d'un concurrent faisant appel à des travailleurs détachés qui dormiront pendant plusieurs mois à six dans une cabane de chantier, à ces ouvriers à qui l'on fait comprendre que c'est la modération salariale ou la délocalisation. Voilà les victimes de ce nouveau capitalisme. Avoir conscience de cette dissociation entre le libéralisme et ce capitalisme mondialisé et dérégulé est fondamental, sinon nous ferons détester l'idée libérale et l'économie de marché.

Or l'unique réponse que l'on apporte à l'agriculteur ou au patron de PME, c'est le sempiternel « Adaptez-vous ». S'adapter à la mondialisation, voilà la grande affaire qui nous occupe, sans succès, depuis trente ans. C'est un discours sans fin qui devient vite inacceptable. Oui, il faut accepter de se confronter à la concurrence pour ne pas vivre en situation de rente, qui n'incite ni à investir, ni à améliorer ses produits. Nos entreprises l'ont fait dès 1958 avec le marché commun. Mais comment rivaliser avec les coûts de production chinois, le temps de travail chinois ?... Qui souhaite réellement pour lui-même cette « adaptation » ? Milton Friedman définit le libéralisme comme le libre jeu des acteurs économiques dans le respect des règles du jeu. Mais où est la règle quand certains produisent à 15 € de

l'heure en comptant le financement de la protection sociale, des congés, une complémentaire santé... et d'autres à 2 € de l'heure ? Le projet de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) d'accueillir au sein du grand marché mondial libre le plus grand nombre de pays possible l'a amenée à être peu regardante sur les règles.

La conséquence de ces conditions de production inégales, c'est que le marché mondial est injuste, déséquilibré, et que la mondialisation permet une concentration moralement choquante des richesses. Dans son rapport annuel publié en 2019, l'ONG Oxfam expliquait que 26 milliardaires détenaient désormais autant de richesses que la moitié de l'humanité, soit 3,8 milliards de personnes². Qui peut refuser de voir là une forme de dysfonctionnement ? Comment peut-on être mondialiste, proclamer que nous sommes tous voisins dans une sorte de grande colocation planétaire et ne pas mesurer que cette exagération des écarts révèle une anomalie ? Entre 2007 et 2017, le patrimoine des milliardaires en dollars a crû de 12 % chaque année... mieux que le livret A ! Il suffit d'observer la distribution des dividendes : elle augmente infiniment plus vite que les salaires. En 2018, à l'échelle mondiale, les dividendes distribués augmentaient de 12,8 % et, mieux (ou pis...), en France, ils augmentaient de 23 % !

La mondialisation, en Occident, profite aux actionnaires et non aux salariés. En théorie, la croissance économique devrait signifier la progression des richesses, et donc l'augmentation des revenus de la majorité de la population. C'est la fameuse « rémunération des facteurs de production » que l'on enseigne aux lycéens... Néanmoins, en France, depuis 1980, l'évolution du PIB par habitant a été plus rapide que la progression des salaires réels. Une note de la direction générale du Trésor du 17 janvier 2019³ montre que la part de la rémunération du travail dans le PIB a reculé dans la plupart des grands pays de l'OCDE depuis les années 1990. Notamment – c'est la direction générale du Trésor qui l'écrit – parce que la mondialisation incite à délocaliser une partie de la chaîne de production ; parce que la mondialisation fait baisser le pouvoir de négociation des salariés et, mécaniquement, leurs salaires.

Selon Attac France, entre 2010 et 2017, les impôts payés par les entreprises du CAC 40 avaient décri de 6,4 % (tant mieux pour elles) mais les effectifs avaient aussi baissé de 20 %, tandis que les bénéfices avaient augmenté de 9,3 % et les dividendes versés aux actionnaires de 44 %... En

se mondialisant le capitalisme semble se radicaliser. Si ces chiffres sont faux, le Medef devrait s'empresse de les corriger, ce que, à ma connaissance, il n'a pas fait...

Pourtant il y a urgence. Un drame se joue désormais sous nos yeux. Alors que le capitalisme a changé de nature, la réponse politique, elle, n'a pas varié. Les gouvernements nationaux n'ont d'autre *leitmotiv* que de devenir toujours plus « attractifs » (ce qui s'entend par le « moins disant » fiscal ou social) et les institutions internationales sont trop exclusivement gardiennes de la libre circulation, pas assez des règles du jeu.

Dans une tribune publiée par *Les Échos* en juillet 2018, Pascal Lamy, emblématique ancien directeur général de l'OMC, reconnaissait que la mondialisation avait fait « des gagnants (nombreux et silencieux) et des perdants (moins nombreux mais qui expriment légitimement, et fortement, leur douleur) » et que dans un tel climat risquait d'éclater un « orage populiste ».

Pouvons-nous nous résigner à voir progresser en France « les perdants de la mondialisation », les « victimes des chocs de transformation » sans réagir autrement qu'en leur offrant la perspective d'une « prise en charge » par les systèmes de solidarité sociale ? Car c'est bien la seule réponse apportée à l'extension sans fin du domaine du marché : la redistribution. En d'autres termes, l'État est invité à passer la serpillière sociale. C'est la quadrature du cercle dans laquelle s'enlise la France depuis trente ans au moins : on proclame que notre pays doit « s'adapter » à la mondialisation en baissant ses dépenses publiques pour accroître la compétitivité de ses entreprises, et « en même temps » on attend qu'il dépense toujours plus d'argent pour payer la casse ! Au fond, dans ce système, c'est le recours à l'impôt (ou à la dette) qui finance ou au moins rend possible sans trop de douleur cette mondialisation de l'économie. Ce diptyque insoutenable est celui que mène la gauche française sous les bons conseils d'Alain Minc ou de Jacques Attali depuis le milieu des années 1980. Ainsi qu'une partie de la droite qui s'est parfois conformée à ce qui est devenu pensée unique, doxa officielle.

Pourquoi la machine s'enraye-t-elle aujourd'hui ? Parce que nous n'avons plus les moyens de cette redistribution. Ni l'État, ni les Français. Ponctionner même ceux qui n'ont pas grand-chose marque en général la fin

d'un système... et ça se termine toujours mal. En France, l'acte le plus emblématique de cette situation paroxysmique figure dans la première loi de finances du président Macron tout juste élu : la suppression des impôts sur les revenus du capital à hauteur de plus de 6 milliards d'euros (ISF, taxe de 3 % sur les dividendes, *flat tax*) y est financée par une augmentation de la CSG (Contribution sociale généralisée) y compris sur les revenus les plus modestes, notamment les petites retraites ! Il est stupéfiant que cette loi de finances n'ait pas davantage été dénoncée comme inique et scandaleuse. Entendons-nous : le scandale, ce n'est pas la baisse des prélèvements pour les plus riches, mais que cette baisse soit financée par les plus modestes ! En somme, on fait les poches des Français comme on racle le fond d'un plat et on demande aux travailleurs et aux retraités de financer l'attractivité de la France et la baisse de la fiscalité pour les plus fortunés !

C'est ce cynisme qui révolte aujourd'hui un grand nombre de Français. Les gens du peuple se demandent comment ses gouvernants peuvent, sans broncher, laisser disparaître leur travail, laisser démonter leur outil de production, laisser se perdre à jamais ces savoir-faire qu'ils se sont transmis de père en fils, juste parce qu'un *chief executive officer* à l'autre bout du monde en a décidé ainsi pour satisfaire ses actionnaires. Dans la République macronienne, militante de cette mondialisation financière, les gouvernants n'arrivent même pas à faire semblant de regretter la casse sociale. C'est le marché... Ce que demande le peuple, c'est que le politique n'oublie pas une évidence : il n'est pas là pour soumettre chacun à la loi du marché, il n'y a besoin de personne pour ça ; il est là pour le protéger.

Emmanuel Macron n'est certes pas l'inventeur de ce système, mais il en aura été le serviteur zélé jusqu'au paroxysme. Son quinquennat aura marqué le triomphe de ce capitalisme illibéral, avec d'un côté des méga fusions-acquisitions réalisées à un rythme inédit (Alstom, Alcatel, Lafarge, STX-France, Technip...) et la recherche d'une attractivité immédiate à tout prix, et de l'autre une hausse continue des dépenses sociales et une explosion de la dette qui atteint désormais son point de rupture.

Une nouvelle fois dans notre histoire, les États se trouvent devant une alternative simple : laisser s'imposer des forces économiques qui les dépassent et dicteront leur loi, ou redéfinir des règles du jeu acceptables

pour tous. C'est l'éternelle question de la primauté du politique dans la société, pour la libérer de la loi du plus fort. Dans ce rapport de force, Emmanuel Macron n'est pas là où l'on s'attendrait à trouver un président de la République. Il ne semble pas croire lui-même à la légitimité de l'État dans ce combat.

Notre défi, c'est pourtant de réguler ce capitalisme illibéral qui prospère sur l'absence de règles dans le grand marché mondial. Milton Friedman dans *Capitalisme et liberté* rappelle qu'il n'y a pas d'économie de marché sans que l'État ait défini les règles du marché. C'est le rôle central qu'il reconnaît à la puissance publique : « le pouvoir politique comme éditeur de règles et comme arbitre ». Finalement, le libéralisme, depuis John Locke ou Hobbes, a-t-il jamais été autre chose que l'usage du droit comme instrument de civilisation ? Où est-il, ce pouvoir, dans notre économie mondialisée ?

Emmanuel Macron, champion de la « résilience », mot dont il a fait son slogan, après avoir été l'apôtre zélé de cette mondialisation financière, banquier d'affaires ayant gardé intact le goût des méga fusions-acquisitions transnationales, se dit prêt à tout changer, à « se réinventer », à faire couler à flots les milliards de la manne publique ; il prétend défendre désormais une souveraineté industrielle qu'il a jusque-là méprisée, comme si le fait d'être un de ceux qui se sont le plus trompés donnait une qualification particulière ! Je ne doute pas qu'il saura trouver des mots, enfiler un énième costume qui n'est pas le sien. Mais son attitude au cœur de la crise de la Covid-19 ne trompe pas : la France étant désormais au-delà des limites de ce qu'elle peut faire en matière de redistribution, toute la stratégie du président de la République aura été de mobiliser une redistribution européenne, cette fois... C'est tellement simple : le marché mondial et son éternel jumeau, la social-démocratie.

En 2018, j'ai eu le privilège de présider la commission d'enquête de l'Assemblée nationale « sur les décisions de l'État en matière de politique industrielle, notamment dans les cas d'Alstom, d'Alcatel et de STX ». Six mois d'investigations pour comprendre le dessous des cartes. Pour découvrir qu'Emmanuel Macron avait menti lors du débat du premier tour de l'élection présidentielle en déclarant justement à propos des ventes de ces entreprises « Je ne voudrais pas que le soupçon demeure dans l'esprit de nos concitoyens. Sur tous les cas que vous évoquez, je n'ai jamais eu à en

connaître ». L'occasion de comprendre que ceux qui avaient la charge de la défense des intérêts nationaux, de notre patrimoine industriel, étaient parfois plus sensibles aux intérêts privés de quelque grande entreprise leur promettant un pont d'or... On appelle cela le pantouflage. Une des facettes de la trahison des élites.

Comment en sommes-nous arrivés là ? Comment avons-nous laissé nos gouvernants trahir à ce point le peuple ?

-
1. Alain Minc, *Ce monde qui vient*, Grasset, 2004.
 2. Ces chiffres, contestés par certains économistes, proviennent des données publiées par la banque Crédit suisse et la revue *Forbes*.
 3. « Trésor-Éco n° 234 – L'évolution de la part du travail dans la valeur ajoutée dans les pays avancés », DG Trésor, 17 janvier 2019.

I

Macron, ou le triomphe d'un capitalisme illibéral

Les Quarante Douloureuses

« Que demande le peuple ? » C'est la question rituelle que posait le roi de France lorsqu'il recevait ses sujets lors des séances de doléances. Poser cette question ne doit pas être totalement dégradant. « Gouvernement du peuple, par le peuple, *pour le peuple* », l'expression d'Abraham Lincoln, inscrite dans notre Constitution depuis 1946, détonne en Macronie, elle fait presque figure de grossièreté populiste. Il faut tout l'aplomb d'un Richard Ferrand pour déclarer sans sourire que « les Français ont le sentiment qu'une élite éclairée s'occupe du pays » : ce n'est donc déjà plus le gouvernement « par le peuple »... est-ce encore le gouvernement « pour le peuple » ? Si l'on se fie à ce qu'exprime le suffrage universel au gré des scrutins, dans notre pays, une grande partie de nos compatriotes semble en douter.

Les attentes des peuples ont toujours été à peu près les mêmes à travers les âges et le monde : la protection, la liberté, et la satisfaction des besoins d'une vie matérielle acceptable. Dans son discours du 4 septembre 1958, alors qu'il présente aux Français le projet de Constitution de la V^e République, de Gaulle – qui ne manquait pourtant pas de hauteur de vue, ni ne redoutait la grandiloquence – assigne aux institutions nouvelles une ambition assez prosaïque : « Sous peine de devenir un peuple périmé et dédaigné, il nous faut dans le domaine scientifique, économique et social, évoluer rapidement. [...] Il y a là des faits qui dominent notre vie nationale et qui par conséquent doivent commander nos institutions. La nécessité de rénover l'agriculture et l'industrie françaises, de procurer les moyens de vivre, de travailler, de s'instruire, de se loger à notre population

rajeunie, d'associer les travailleurs à la marche de l'entreprise. » Le pouvoir est d'abord au service du peuple et de sa prospérité matérielle. C'est une promesse individuelle avant d'être collective.

La France de l'après-guerre a connu des années d'un essor économique sans précédent avec une croissance moyenne de 5,3 % par an entre 1949 et 1973, trente années qui ont transformé le pays, l'ont fait entrer dans la modernité, et ont profité à tous ou presque sous l'effet du développement de la société de consommation, ce que le président Pompidou a pu appeler la « société d'abondance ». Les Français accèdent alors à des appartements confortables dotés de salles de bains, la machine à laver le linge se démocratise et commence à équiper les jeunes ménages, les voitures deviennent l'accessoire ordinaire des loisirs, les enfants du *baby-boom* entrent par milliers dans des universités auparavant réservées aux enfants des classes supérieures... De nombreux travailleurs quittent les classes les plus pauvres de la société : petits agriculteurs, ouvriers de misère, pour nourrir une large classe moyenne qui profite de l'amélioration des conditions de vie. La vie des classes laborieuses elles-mêmes devient moins pénible sous l'effet de la mécanisation dans l'agriculture, ou de la robotisation dans l'industrie. C'est le plein emploi. La promesse de lendemains meilleurs, l'époque où les parents avaient la quasi-certitude que l'avenir de leurs enfants était plus prometteur que le leur.

Cette époque est révolue. Quarante années de chômage de masse sont passées par là. L'université est devenue une fabrique à frustrations, les fermetures d'usines se sont multipliées, ne laissant dans notre paysage que leurs carcasses abandonnées, le pouvoir d'achat des Français s'érode, l'inquiétude est réapparue, pour ses enfants et pour soi-même, de lendemains plus incertains. Les Français ont perdu l'espérance individuelle.

Cette espérance individuelle qui fut celle des Trente Glorieuses, aujourd'hui disparue, plombe le moral du pays. Pis, elle exacerbe toutes les tensions et les divisions de la société. La question des fins de mois bouche effectivement l'horizon de nombreux Français ; et relègue dans un brouillard bien épais les considérations collectives, celles qui pourtant font une nation. Le besoin de boucs émissaires collectifs renaît comme aux pires moments de notre histoire.

Être français est-il encore une promesse d'avenir ? Ces centaines de milliers de jeunes diplômés partis vivre à l'étranger nous obligent à en douter. Un emploi, un toit. Ce qui était une évidence sous Pompidou ne l'est plus dans la France de 2020. Depuis les années 1980, le taux de chômage en France n'a jamais cessé de tourner autour des 10 %, (9 % encore en moyenne sous le quinquennat Macron) faisant de la France l'une des lanternes rouges en Europe.

La désindustrialisation brutale du pays (30 % d'emplois industriels perdus en trente ans) a eu pour conséquence de détruire l'emploi dans des bassins de vie entiers. Le taux de chômage peut y dépasser les 30 %. Elle a condamné de nombreuses PME sous-traitantes, mais aussi des activités de services qui vivaient de l'industrie, entraînant le déclin démographique de nos anciennes régions industrielles, la désertification de certaines villes moyennes. Même les perceptions ont fini par baisser le rideau, semblant admettre qu'il n'y avait désormais plus rien à ponctionner dans ces territoires... Quel symbole ! La désindustrialisation a créé une fracture territoriale. Seules s'en sortent les métropoles qui concentrent les emplois publics, les grands services publics de santé, d'éducation, de culture, les activités de services et les industries les plus performantes. Alimentation de qualité, verdissement de la ville, réintroduction de la biodiversité y sont les seuls besoins existentiels non satisfaits... Dans les bassins de vie en déclin, on a beau « traverser la rue » dans tous les sens, on ne trouve rien... Pas davantage en traversant le canton ! Et la mobilité géographique des salariés préconisée par les hauts fonctionnaires parisiens est plus facile à évoquer qu'à vivre pour un employé modeste. Suggérer de vendre une maison qui est le seul capital d'une vie au risque de réaliser une moins-value, c'est demander aux gens de se tirer une balle dans le pied. Quitter le voisinage d'une famille qui offre une solidarité gratuite ne serait-ce que pour garder les enfants est une aventure dans laquelle on redoute de se lancer. Et puis le salaire, même modeste, du conjoint est un « tiens qui vaut mieux que deux tu l'auras ».

Quant à l'acquisition d'un toit, c'est un rêve de plus en plus inaccessible, ou alors à quel prix ! La part du logement dans les dépenses des ménages occupe désormais un niveau nettement supérieur à ce qu'elle était il y a trente ans, et ce même si c'est à des degrés différents, quel que soit le niveau de revenu. Selon l'Insee, pour les accédants à la propriété, ce

poids est de 26,6 % en moyenne mais peut monter jusqu'à 48 % pour le quart des ménages les plus pauvres, et encore 31 % pour le quart un peu plus riche (ou moins pauvre)¹. Dans les grandes villes les prix ont flambé sous l'effet d'un marché qui s'est mondialisé. Avec toutes sortes d'investisseurs étrangers, institutionnels ou individuels, qui grâce à Airbnb ont acheté des appartements à Paris, renvoyant les classes moyennes vers la banlieue ou une province où, à leur tour, elles ont contribué à faire monter les prix au détriment des classes populaires. Cette réalité est malheureusement dissimulée par les statistiques de l'Insee sur le pouvoir d'achat des ménages puisqu'elles ne comptabilisent pas les remboursements de traites en capital dans les dépenses courantes mais dans les investissements...

Et de nombreuses dépenses nouvelles liées aux nouvelles technologies sont apparues : là où un abonnement téléphonique ne représentait qu'une faible fraction des dépenses d'un ménage il y a trente ans, les dépenses au profit de la téléphonie mobile, d'Internet, des abonnements TV... représentent désormais souvent pour les familles aux revenus les plus modestes le troisième poste de dépenses, après le logement et la voiture. L'augmentation des charges subies par les entreprises rend également l'accès à de nombreux services excessivement coûteux : quel Français n'a pas vu sa maigre épargne du moment réduite à néant juste parce qu'il devait régler une banale facture d'entretien d'automobile pouvant s'élever jusqu'à 2 000 € pour changer à la fois plaquettes, disques et pneumatiques sur une voiture française sans fantaisie ? Pour un salarié « médian » dans notre pays gagnant 1 700 € on voit bien qu'il y a un hic ! Et ces personnes âgées qui mettent de côté chaque mois un peu d'argent dans la hantise de devoir changer leur chaudière... 7 000 €, c'est plus de six mois de retraite pour un retraité modeste ! C'est donc le sentiment que le travail ne paie plus, ou du moins pas suffisamment.

Au total, c'est le pouvoir d'achat des Français qui s'est érodé. Avec lui, lorsque les arbitrages au sein d'une famille entre vacances, sorties, achats se multiplient, c'est le sentiment d'une qualité de vie qui diminue. Sous la période gaullienne, entre 1959 et 1974, le pouvoir d'achat des Français progressait de 4,6 % par an en moyenne. On considère donc qu'il a doublé pendant cette période. C'est aujourd'hui de l'histoire ancienne. Depuis 1975, malgré des oscillations, les évolutions sont beaucoup plus faibles.

L'année 1984 a marqué un point bas. Les années 1999-2007 ont été une période plus favorable. Dans la période 2011-2014, l'Insee considère, malgré tous les biais statistiques dénoncés par Philippe Herlin², que le pouvoir d'achat des ménages s'est contracté de 1 120 € par an et par ménage sous l'effet de la hausse des prélèvements. Les Gilets jaunes n'ont donc pas rêvé, leur pouvoir d'achat a bien diminué ! On comprend dès lors que les hausses de la CSG et des taxes sur les carburants, décidées par le gouvernement de M. Macron, aient provoqué cette forme de jacquerie digne de l'Ancien Régime, dont la spontanéité a eu de quoi inquiéter le pouvoir.

On n'a pourtant jamais autant parlé de la « promesse républicaine », mais c'est tout simplement la promesse du « progrès » qui n'est plus tenue vis-à-vis d'une majorité de Français. Je me souviens que, lors d'un voyage en Chine avec un groupe de parlementaires, le représentant du Parti communiste qui était venu nous exposer la stratégie de développement de son pays nous avait expliqué avec une sincérité assez déroutante : « Nous sommes parfaitement conscients que si le Parti communiste chinois n'est pas capable de continuer à améliorer la vie des gens nous ne serons plus au pouvoir dans dix ans. » On aimerait au moins autant de lucidité et d'exigence envers eux-mêmes de la part des partis politiques français sur l'efficacité de leur politique économique. Il est peut-être encore temps, pour ceux qui ne veulent pas disparaître, de se souvenir de cette aspiration naturelle des peuples au progrès matériel... Quant au pouvoir macronien, drapé dans sa rhétorique de la « transformation », il semble avoir relégué le sort matériel des Français dans leur quotidien bien loin de sa vue. Le gouvernement ne communique plus sur les chiffres du chômage (publiés désormais une fois par trimestre seulement), ce qui est une autre façon de régler le problème ! Au fond, à force de vouloir imposer aux Français une sorte de « pensée positive » pour minimiser les problèmes, le gouvernement donne le sentiment d'être presque étranger à cette situation.

Si l'explosion des votes populistes a une explication, c'est d'abord celle-là : une situation économique dégradée pour un nombre croissant de Français. La France compte suffisamment d'historiens qui ont étudié la montée du fascisme en Europe dans les années 1930 pour savoir le rôle que la crise économique de 1929 y a joué. Tant que cette promesse individuelle que le travail paie, qu'il permet un accomplissement matériel, ne sera pas

tenue, la France ne pourra espérer redonner du sens au sentiment d'appartenance nationale.

On est attaché et reconnaissant envers son pays parce qu'il nous a permis de nous réaliser. C'est une phrase que j'entends encore parfois à Dreux dans la bouche de Français issus de l'immigration, chaque fois avec une vraie émotion. « J'aime la France parce que ce pays nous a offert tout ce que nous avons. » Tenir cette promesse devrait être la priorité principale des gouvernants.

Pompidou, président de cette France qui goûtait un confort matériel entièrement nouveau, considérait pourtant – évidemment marqué par la révolte étudiante de Mai 68 – que cette prospérité ne suffisait pas à satisfaire une « recherche du bonheur et du sens de la vie » à la fois individuelle, intime mais aussi collective. Il croyait nécessaires des valeurs « qui puissent servir de fondement à notre société en même temps qu'assurer l'équilibre moral des individus ». Une espérance collective offerte traditionnellement en France depuis la révolution industrielle soit par l'Église, soit par les idéologies révolutionnaires.

Cette absence d'espérance, au sens où l'envisageait Pompidou, explique sans doute la « dépression collective » dont souffrent les Français propageant ses effets jusque dans notre vie économique : absentéisme, moindre productivité au travail, tentation de s'extraire de cette société ankylosante et abrutissante. Une déprime nationale qui repose aussi sur ses propres ressorts. Elle est en partie identitaire, nous rappellent les études d'opinion³. La France s'est longtemps raconté à elle-même qu'elle avait une vocation universelle, un destin exceptionnel parmi les nations. Comment ne pas voir notamment que l'oubli de ce « récit national », où se succèdent Vercingétorix unissant les Gaules contre César, Clovis baptisé avec l'huile d'une sainte ampoule descendue du ciel, Charlemagne couronné empereur à Rome, Godefroi de Bouillon « délivrant » Jérusalem, Jeanne d'Arc enrôlée par l'archange saint Michel, le Roi-Soleil bâtissant la splendeur de Versailles jusqu'au vainqueur d'Austerlitz laisse les Français un peu hébétés dans un présent où la gloire a laissé place à la repentance, au dénigrement et, au mieux, à la pure banalité ? Les seuls héros qui fassent rêver les enfants d'aujourd'hui sont ceux de *Koh-Lanta* ou de *Ninja Warrior*... Colbert, le grand administrateur, est désormais un odieux « suprématiste » qui s'ignore. L'impertinent Voltaire, éclaireur s'il en est de

l'esprit de liberté, voit ses statues piteusement remisées par la Ville de Paris... L'œuvre missionnaire de la III^e République dans l'« empire colonial » est réduite à une sordide histoire d'exploitation des richesses... Jusqu'à Jules Ferry, à qui je croyais devoir l'instruction publique gratuite et obligatoire, qui n'est plus aujourd'hui que le coupable de sordides conflits d'intérêts.

Les grandes réussites technologiques et industrielles de la France, qui avaient offert une suite laïque, pacifique et moderne au récit national, ont aussi joué un rôle important pour nourrir la fierté des Français. Elles semblent désormais appartenir au passé. La vente du *France*, si traumatisante que Michel Sardou en fit une chanson, a marqué la première étape d'un renoncement lors du premier choc pétrolier, le crash du *Concorde* à Gonesse marquera la fin d'une autre épopée fantastique. Là où les Français avaient vu le pays se couvrir en trente ans d'un réseau moderne d'autoroutes sûres, on ne voit plus désormais que des crimes contre l'environnement ; le nucléaire qui nous donnait le sentiment d'appartenir à un club très fermé de « grandes puissances » est aujourd'hui l'incarnation du Mal... Le quinquennat d'Emmanuel Macron marque comme une ultime étape du renoncement : Alstom est devenu américain, Alcatel déploiera désormais la 5G sous les couleurs du finlandais Nokia et notre TGV national est désormais canadien !...

Enfin, certaines grandes réalisations nationales héritées de l'immédiat après-guerre, filles du « Conseil national de la Résistance », au premier rang desquelles notre système de soins, notre système éducatif ou notre « modèle social », ne seraient plus qu'un lourd héritage délabré, ruineux à entretenir, et de surcroît non performant.

Ceux-là mêmes qui ne sont plus capables de satisfaire la promesse individuelle sont le plus souvent, en outre, ceux qui accélèrent le renoncement collectif en laissant filer ce patrimoine de la nation qui pouvait faire la fierté du pauvre et résonnait comme une promesse d'avenir. Les dirigeants n'ont sans doute pas vocation à bercer les peuples d'illusions, mais de là à être de constants rabat-joie, traitant la France comme la pauvre Gervaise de Zola, au cœur généreux mais sans volonté, dont le devoir serait de lui dire qu'elle doit quitter son bel appartement pour aller prestement finir ses jours sous l'escalier...

Dernière déconvenue en date parmi nos mythes collectifs qui s'effondrent : l'Europe. C'était depuis trente ans notre raison d'espérer. Les sacrifices, Alain Juppé Premier ministre nous l'avait annoncé, allaient être douloureux pour entrer dans les « critères de Maastricht », un peu comme pour Javotte cherchant à entrer dans la pantoufle de verre de sa sœur. Le succès fut aussi éphémère. Moins de médecins formés pour moins prescrire (pensait-on en haut lieu), moins de gares desservies par la SNCF, moins de trains (sur les petites lignes), moins de bureaux de poste, moins de perceptions, moins de services hospitaliers, moins d'écoles... Mais la magie n'opéra pas et la croissance et la prospérité ne vinrent pas (en tout cas en France...). Et même le fameux « consommateur », objet de toutes les attentions de la Commission de Bruxelles et que nous espérions tous incarner un peu, n'a rien vu venir. Le grand débat des années 1990 pour savoir si l'Europe devait être fédérale ou confédérale a laissé place à une querelle entre frugaux et cigales qui souligne ce paradoxe que ceux-là mêmes qui s'en sortent le mieux parmi les 27 sont finalement ceux qui jouent le plus « perso » et veulent le moins d'Europe. La vraie question se pose désormais dans les termes les plus lapidaires : stop ou encore ? Les Anglais ont répondu de façon tranchée à cette question : leur nation valait mieux que ça.

La France en est là. Désespérance individuelle et désespérance collective qui s'alimentent de façon réciproque dans le renoncement au rêve de prospérité. Sans un solide projet fédérateur, nous ne redevenons qu'un assemblage plus ou moins cohérent de ces tribus gauloises promptes à la chicane. Les ambitions collectives qui pourraient mobiliser les Français ne manquent pourtant pas.

[1.](#) Enquête Insee « Logement en 2013 ».

[2.](#) Philippe Herlin, *Pouvoir d'achat. Le grand mensonge*, Eyrolles, 2018.

[3.](#) Étude Viavoice citée par *Libération* du 4 avril 2013.

La perte de la souveraineté

La principale revendication du mouvement des Gilets jaunes, incendie dont le départ fut le ras-le-bol fiscal, a été, de façon *a priori* étrange, le « RIC », Référendum d'initiative citoyenne. Des dizaines de milliers de Français ont ainsi contesté le fonctionnement de notre démocratie représentative. Ils ont affirmé ne plus y croire, se méfier de nos représentants, vouloir peser directement sur les choix publics et recouvrer leur souveraineté, qui au terme de l'article 2 de notre Constitution « appartient au peuple ». Et ce n'est pas l'abstention record (58,33 %) lors du second tour des municipales de juillet 2020 qui nous convaincra qu'un ressort n'est pas cassé.

C'est tout à la fois le système démocratique, le mode de représentation, la sincérité du personnel politique, nos institutions, le sens même de la qualité de « citoyen » que le peuple en vient alors à mettre en doute. Peut-on vraiment lui en vouloir ? Cela exprime aussi très clairement une demande de droit pour mieux réguler ce qui, selon les Gilets jaunes, ne l'est pas.

C'est un fait assez étonnant : chacun fait le constat de deux phénomènes parallèles mais sans accepter de tirer entre eux un lien de cause à effet. Le premier, tout à fait objectif, c'est la perte de compétence, voire même de souveraineté de l'État, au profit, essentiellement, de l'Europe (mais pas seulement). Le second, c'est la perte de considération pour notre système démocratique, en particulier son expression moderne de démocratie représentative. Évidemment il n'est pas politiquement correct d'admettre que l'Europe pourrait être à l'origine des crises que connaissent les

démocraties européennes. Comment d'un bien pourrait-il sortir un mal ? Pourtant il faudrait être aveugle pour ne pas le voir, c'est bien de l'affaiblissement de l'État-nation que naît d'abord la crise du politique.

Le cadre de nos démocraties, c'est l'État-nation. De là sont nées, partout en Europe, à quelques décennies d'intervalle, nos démocraties modernes. L'Assemblée nationale naît le jour où les Français décident que le souverain n'est plus le roi mais le peuple qui se pense en nation. Même si l'histoire du XIX^e siècle est faite d'allers-retours, le sentiment national s'affirme au tournant du XX^e siècle, avec les organes du parlementarisme contemporain. Il en est de même dans l'Italie de Cavour, dans l'Allemagne de Bismarck. C'est ce modèle que l'Europe des Lumières a exporté partout où elle était présente. Or on n'a cessé depuis de défier cet État-nation avec des organisations politiques concurrentes, le plus souvent avec les meilleures intentions du monde, jusqu'à mettre le pouvoir en miettes.

Le premier rival de l'État-nation, c'est évidemment l'Europe supranationale. La construction européenne, c'est le déplacement d'un centre de pouvoir de Paris vers Bruxelles, du national à l'europpéen.

Ce simple constat de perte de souveraineté, ou de « transfert de compétence », selon la terminologie nouvelle du Conseil constitutionnel, lorsqu'il est posé, est immédiatement analysé comme une critique de l'Europe, il est perçu comme une forme de regard nostalgique nécessairement souverainiste. Ce n'est pourtant pas de cela qu'il s'agit, mais juste de faire le constat que l'Europe, même si on la croit souhaitable, fragilise nos démocraties parce qu'elle leur fait perdre en substance, elle les « dévitalise » en leur soustrayant des compétences. Quelle est la force d'une coquille vide ? Et ce que le citoyen perd en pouvoir national, il n'a pas le sentiment de le retrouver en pouvoir européen, parce que ce pouvoir est lointain, abstrait, mal identifié. Les dirigeants européens ont d'ailleurs suffisamment conscience du déficit démocratique de l'Europe pour avoir voulu y remédier : avec l'élection des députés au Parlement européen au suffrage universel direct depuis 1979, en essayant un temps de faire élire les eurodéputés dans des circonscriptions régionales plutôt que sur des listes nationales, avec le mécanisme d'investiture de la Commission européenne par le Parlement européen, mais cette nouvelle démocratie représentative à l'échelle européenne reste trop abstraite pour répondre à l'appétit de

démocratie des peuples. Et ce n'est pas le droit de pétition qui y changera quelque chose, ni même la création dans les textes d'une « citoyenneté européenne » !

Au-delà de l'Europe, la cohorte des conventions internationales fragilise aussi notre pouvoir national. La Convention européenne des droits de l'homme qui joue un rôle juridique très important dans les politiques de contrôle de l'immigration, dans celui de nos procédures pénales... Regroupement familial, rétention des étrangers en situation irrégulière, droits sociaux des étrangers, c'est la jurisprudence de la CEDH qui s'impose à notre Parlement puisque au terme de l'article 55 de la Constitution, « les traités ou accords internationaux ont, dès leur publication, une autorité supérieure à celle des lois, sous réserve, pour chaque accord ou traité, de son application par l'autre partie ».

Dès lors que les juges de Strasbourg (CEDH) ou ceux du Luxembourg (CJUE) ont plus de pouvoir que les Parlements nationaux, on comprend le sentiment de dépossession des citoyens. Et depuis des décennies, les gouvernants, lorsqu'ils enrageaient contre la jurisprudence de l'une de ces deux cours, ont préféré s'y résigner plutôt que d'avouer leur impuissance et d'affronter tous les bien-pensants.

Emmanuel Macron a franchi une étape supplémentaire en 2018 sur le chemin de la dépossession. Il a ainsi ratifié un protocole – le protocole 16 – qui instaure un mécanisme de question préjudicielle par lequel le Conseil d'État, la Cour de cassation et le Conseil constitutionnel peuvent désormais soumettre une question à la CEDH, c'est-à-dire, pour parler clair, sont tenus de se soumettre à son interprétation.

Europe, conventions internationales, la menace vient de l'extérieur. Mais elle trouve aussi sa source au sein même de la nation avec la décentralisation et de nombreux transferts de pouvoirs. Là encore, que de bonnes intentions : on gouvernerait mieux de près, l'administration locale serait plus pragmatique, mieux adaptée que celle des ministères parisiens... N'empêche que le citoyen s'y perd. Les cartes administratives sont devenues illisibles : les Français connaissaient leur commune – depuis le Moyen Âge, excusez du peu ! – et leur département depuis la Révolution (correspondant pour la plupart aux diocèses de l'Ancien Régime). Bref, dix siècles de stabilité quasi parfaite malgré la Révolution française ! Et puis ce fut le grand emballement : en 1982, les régions deviennent des collectivités

locales de plein exercice, avec leurs propres élus, elles n'entrent pas tout de suite en concurrence politique avec les départements tant que les deux sont dirigés quasi exclusivement par la droite, mais à partir de 1998, la gauche emportant dix régions, la concurrence devient frontale. La gauche au pouvoir fera systématiquement le choix d'affaiblir les départements au profit des régions mais sans jamais arriver à les supprimer complètement, malgré une mort souvent annoncée. Dans le même temps, les communes, autres bastions présumés du conservatisme, se voient préférer dès 1992 l'intercommunalité jusqu'à ne plus faire des petites communes que des coquilles vides. D'abord, c'est au choix, à la carte, puis en 2016 on décide qu'il faut achever la carte et l'on fusionne à tour de bras les intercommunalités pour leur donner une taille minimale. Au passage, on redessine une carte des cantons qui datait pour l'essentiel de la Révolution, et sur un coin de table, dans le bureau de François Hollande, on fusionne les régions deux par deux... Bref, en moins de vingt ans, on réussit l'exploit de chambouler totalement le paysage politique et administratif de la France.

Et qui comprend encore dans ce pays à quoi servent les impôts locaux qu'il paie ? Même si l'État s'est efforcé ces toutes dernières années d'y remettre un peu d'ordre, longtemps les trois niveaux de collectivités (commune, département, région) se sont partagé des fractions des mêmes impôts. De sorte que le lien fiscal, à l'origine pourtant de la démocratie (« pas d'imposition sans représentation élue », selon le mot d'ordre fondateur de la République américaine), est totalement incompréhensible : un contribuable peut voir ses impôts locaux augmenter alors même que sa commune fait l'effort de réduire ses taux d'imposition, uniquement parce que l'intercommunalité (dont personne ne connaît jamais les responsables politiques) a, de son côté, décidé de les augmenter. Bref, incompréhensible. On ne saurait imaginer plus déresponsabilisant comme lien entre les élus et les citoyens.

Et puis la responsabilité locale, c'est évidemment très séduisant, mais dans un pays aussi attaché que le nôtre à l'idée d'égalité c'est jouer un jeu dangereux... Ces inégalités territoriales ne sont pas seulement le fait de la plus ou moins grande compétence des élus locaux, elles sont aussi le fruit de politiques nationales profondément inéquitables, attribuant plus de dotations et de subventions nationales aux territoires les plus riches qu'aux territoires les plus pauvres ! En 2014, j'avais relevé que les écarts allaient

de 14 € par habitant pour une communauté de communes rurale à 105 € par habitant pour une métropole.

Lors de la crise de la Covid-19, Emmanuel Macron, qui n'a jamais eu la moindre expérience d' élu local, a bien été forcé de reconnaître que les régions avaient été plus efficaces que lui pour fournir des masques de protection à nos concitoyens. Mais plutôt que de reconnaître une faute de sa part ou de la part de son Premier ministre dans le défaut de commandes de masques, il a évidemment préféré instruire le procès d'un État impotent, une défaillance d'appareil plutôt qu'une erreur de pilotage, et a annoncé du coup un énième mouvement de décentralisation. En réalité, si, comme ses prédécesseurs Jacques Chirac ou Nicolas Sarkozy, il avait pensé à constituer un stock d'un milliard de masques, ce débat n'aurait pas eu lieu. On ne répond pas à une pandémie mondiale avec les moyens du local... Il est révélateur de constater qu'aux États-Unis, système fédéral s'il en est, c'est vers le président lui-même, contre toute tradition politique, que l'opinion s'est tournée, et vers personne d'autre. N'entretenons pas de confusion : la recherche d'un vaccin, de moyens industriels de dépistage, la protection des frontières, c'est le rôle de l'État et de l'État seulement.

L'effondrement de la confiance, c'est d'abord le constat lucide d'une impuissance du pouvoir politique. Cette défiance touche d'abord les élus « nationaux » que sont le président de la République, les ministres et les membres du Parlement. Ils font les tout premiers les frais du délitement du pouvoir de cet État-nation qu'ils ont eux-mêmes affaibli, presque jusqu'à l'extinction.

Une autre preuve du délitement : dans le souci louable de mieux associer les citoyens à la décision publique, l'État a multiplié les « enquêtes publiques », les « débats publics », les « concertations publiques », les « études d'impact » en tout genre. Procédures de consultation préalables, mais qui ne suppriment évidemment pas les droits de recours administratifs sitôt la décision prise. Et attention, la moindre erreur de procédure est fatale ! Dans ma petite commune de 2 800 habitants, il nous aura fallu huit ans pour arrêter un simple plan local d'urbanisme parce que la délibération du conseil municipal approuvant le lancement de la procédure du PLU avait omis de préciser les « modalités de la concertation ». Et peu importe que la concertation ait largement eu lieu, un simple oubli rédactionnel annule le travail de plusieurs années de tout un conseil municipal.

Où est le pouvoir ? Qui a le pouvoir ? Le génie technocratique français a multiplié les obstacles : l'Europe est devenue, grâce à notre savoir-faire, une machinerie technocratique sans pareille, la décentralisation a créé des doublons et des contre-pouvoirs partout ; le droit de l'environnement, en multipliant études, concertations et recours, achève le tout. En France il faut quinze ans pour construire une simple sortie d'autoroute ! Il faut plus de temps aux différentes administrations pour instruire le permis de construire d'une usine classée « ICPE » (Installation classée pour la protection de l'environnement), en moyenne trois cent soixante jours, qu'il n'en faut pour construire l'usine elle-même ! Le renoncement du gouvernement Macron à construire l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, pourtant approuvé par toutes les assemblées représentatives locales (conseil municipal de Nantes, conseil communautaire de l'agglomération Nantes-Métropole, assemblée départementale de Loire-Atlantique, conseil régional des Pays de la Loire...) face à la pression de quelques dizaines de zadistes venus de la France entière est de ce point de vue édifiante. Dans cette démocratie devenue un vaste fouillis, où plus personne ne sait qui décide de quoi, comment le peuple peut-il encore se faire entendre ? Comment peut-il encore défendre ses intérêts ?

Enfin, pour ajouter définitivement à la confusion des pouvoirs, on voit désormais les grandes entreprises, au nom de leur « Responsabilité sociale et environnementale » (RSE), se mêler de protection de l'environnement, d'inclusion sociale, de politique culturelle. Belles intentions et justes préoccupations évidemment. Mais à une certaine échelle, quand l'exercice de cette RSE revient à privatiser – en la faisant financer par un avantage fiscal – la gestion d'une mission qui relève du bien commun, on peut se demander si ces grandes entreprises sont les plus légitimes.

Le drame qui se joue à travers cet affaiblissement de l'État-nation, c'est qu'il remet en cause le cadre traditionnel de la démocratie elle-même. Il n'est plus rare désormais d'entendre des Français non plus seulement demander « plus d'autorité », mais dresser comme un constat funeste : « Dans un cadre démocratique, vous n'y arriverez pas, il faudra un régime autoritaire. » Les Français, à 41 %, seraient prêts à confier le pays à un pouvoir autoritaire pour réformer en profondeur¹ ! Et personne ou presque ne s'en émeut ! La facilité avec laquelle les populations européennes ont accepté de se laisser enfermer en 2020, l'évidence avec laquelle les

juridictions, toujours si promptes à discuter de l'enfermement d'un criminel, ont tout validé et tout justifié, l'acquiescement moutonnier d'une majorité de Français à la perspective d'un « traçage » de leur téléphone mobile, « pour leur bien », montre qu'il est plus tard qu'on ne croit !

Ce même sondage apporte une réponse aux causes de malaise grave puisque à la question « Qui détient le pouvoir en France ? » les sondés répondent d'abord « les marchés financiers » à 54 % puis à égalité « le président de la République » et « les grandes entreprises multinationales » à 49 % chacun... Drôle d'attelage ! Comme si les Français avaient conscience de la faiblesse de nos capacités politiques face au monde de l'argent.

Alors comment réanimer la démocratie ? Cela commence au niveau local : ne plus laisser les collectivités jouer de façon irresponsable avec les dépenses et la fiscalité locale. Nous y reviendrons plus loin : un million de postes de fonctionnaires créés par les intercommunalités pendant que l'État s'efforçait de réduire ses effectifs. Les agglomérations ainsi créées ont des directeurs généraux, des directeurs généraux adjoints, des directeurs de cabinet, des directeurs de la communication... L'addition est assez facile à faire : le prix d'un service d'urgences dans un hôpital.

Au niveau national, la régénération de notre démocratie pourrait évidemment passer par une meilleure association du citoyen, une démocratie plus « inclusive », selon l'expression de Nicolas Baverez², mais pas n'importe comment ; on l'a dit, il ne s'agit certainement pas d'inventer des pseudo-représentativités qui affaiblissent la vraie. La « convention citoyenne » d'Emmanuel Macron, inspirée de l'idée étrangement populaire chez les altermondialistes du « tirage au sort », est en réalité un coup de canif de plus dans le dos du pouvoir politique représentatif.

Le référendum d'initiative populaire pourrait en être un instrument plus efficace. La Constitution de 1958 est sans équivoque : exprimant la méfiance du général de Gaulle envers les partis de la IV^e République, l'article 3 proclame que « la souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum ». Démocratie représentative et directe ne sont pas exclusives l'une de l'autre mais complémentaires.

Il est assez triste de constater que, dans la France de 2020, le référendum fait figure de grossièreté populiste. Cette France bien-pensante est prête à accepter sans sourciller la jurisprudence des juges de la CEDH, les propositions de directives les plus incongrues de la Commission européenne, mais laisser les Français décider de leur avenir par référendum, vous n'y pensez pas ! De deux choses l'une, soit – et c'est très triste – les élites intellectuelles, économiques, politiques françaises ont renoncé à éclairer le peuple, soit elles considèrent que leurs intérêts sont finalement trop divergents pour être défendus solidairement et « faire nation ». Plus le temps passe et plus j'en viens à privilégier la seconde option.

Il y a urgence à rééquilibrer les deux modes d'expression de la souveraineté. Les référendums d'initiative populaire se pratiquent dans de nombreuses démocraties. Lors de la révision constitutionnelle de 2008, Nicolas Sarkozy a permis introduire dans notre Constitution un référendum « d'initiative partagée » entre le peuple et le Parlement. Sa portée est cependant restée limitée. Notamment parce qu'elle se heurte à deux obstacles : d'abord l'initiative de la procédure est exclusivement entre les mains des parlementaires, pas des citoyens. Ensuite le seuil de 10 % du corps électoral pour rendre effective l'organisation du référendum est difficile à atteindre, comme l'a montré la tentative faite autour d'ADP qui a tout juste dépassé le million de signataires.

En décembre 2018 j'ai déposé une proposition de loi constitutionnelle visant à instituer un référendum d'initiative populaire, législatif, abrogatoire et révocatoire. Il s'agirait cette fois de mettre pleinement l'arme référendaire entre les mains des citoyens, en l'élargissant à toute matière législative et en abaissant le seuil des signatures requises. L'Espagne et l'Italie ont un seuil à 1 et 2 % du corps électoral. On doit donc pouvoir faire plus accessible que les 10 % du référendum d'initiative partagé actuel. Sans doute faut-il prévoir des garde-fous : d'abord un contrôle constitutionnel *a priori* de la proposition soumise à référendum pour éviter tout risque d'atteinte à la Constitution, ensuite, une participation minimale de 25 % du corps électoral pour valider le résultat du référendum. Il s'agit de se prémunir contre le fait qu'une minorité trop étroite puisse imposer une mesure en misant sur l'indifférence des autres citoyens.

Le référendum constituant me semble en revanche devoir être écarté pour préserver aux modifications constitutionnelles toute la sérénité et la

gravité qu'elles doivent avoir.

Enfin, le référendum d'initiative populaire à vocation révocatoire ne devrait pas être regardé comme une ineptie. Si elle est étrangère à notre droit, cette procédure de *recall* existe aux États-Unis. Sans doute faut-il placer la barre assez haut, à 30 % du corps électoral, pour enclencher une procédure de révocation d'un élu au cours de son mandat et ne pas l'ouvrir à l'encontre du chef de l'État.

Régénérer notre démocratie, c'est une chose, lui redonner toute sa force en recouvrant notre souveraineté juridique en est une autre. Jusqu'à ce jour, les dirigeants français ont toujours vécu sous la hantise de voir la France condamnée par la CEDH. L'opprobre pour la patrie des droits de l'homme. On pourrait peut-être se demander à l'inverse ce que deviendra la CEDH le jour où la France dira « stop » à des jurisprudences contraires aux lois votées par l'Assemblée nationale ou même adoptées par référendum. Concrètement, si le législateur français voulait, par exemple, revenir sur le regroupement familial, ce serait contraire à la jurisprudence de la CEDH et nos tribunaux auraient raison de ne pas appliquer la loi de la République. Mon collègue Guillaume Larrivé, député de l'Yonne, suggère que pour échapper à cette tutelle la France dénonce la CEDH pour n'y adhérer de nouveau qu'avec des réserves³. On peut imaginer aussi, de façon plus générale, réécrire l'article 55 de la Constitution pour y affirmer que le dernier mot doit revenir en toute circonstance à la loi postérieure à la norme internationale.

La loi doit redevenir, sans discussion possible, si ce n'est devant le Conseil constitutionnel, l'expression de la souveraineté populaire dans tous les champs que lui a ouverts le constituant. La modification de l'article 55, soumise au référendum, est la seule façon de se présenter devant les Français pour l'élection présidentielle de 2022 avec une promesse fiable que l'Europe changera, et que la France changera.

Ne soyons pas naïfs : face à la dilution du pouvoir, nous ne sommes pas tous égaux. Certains ont plus d'influence que d'autres. Les intérêts économiques les plus puissants savent davantage s'y faire entendre que les citoyens.

- [1.](#) Sondage IFOP pour *Ouest-France* publié le 31 octobre 2018.
- [2.](#) Nicolas Baverez, *L'Alerte démocratique*, Éditions de l'Observatoire, 2020.
- [3.](#) Guillaume Larrivé, *Le Coup d'État Macron. Le Prince contre la Nation*, Éditions de l'Observatoire, 2018.

La perte de confiance

La confiance n'est pas un sujet nouveau en politique. Dans le « temps long » de notre histoire, c'est un sujet à éclipse : elle s'instaure, se délite, se restaure. La première cause de la défiance, c'est toujours l'inefficacité. En l'occurrence, les mauvais résultats économiques et la baisse du pouvoir d'achat des Français depuis le premier choc pétrolier. En guise d'excuse, on soulignera que les alternances systématiques dans l'exercice du pouvoir depuis 1981 n'ont pas aidé non plus à l'efficacité, mais les Français n'aiment pas qu'on leur rappelle leurs errements... Ce n'est pas tout à fait un hasard si les gouvernants français ou étrangers qui ont bénéficié de fortes cotes de popularité ont connu des périodes de prospérité relative dans leur pays : Édouard Balladur ou Lionel Jospin en France, Tony Blair ou Angela Merkel chez nos voisins européens.

Vient ensuite l'absence d'*aggiornamento* assumé des partis politiques depuis le début de la V^e République. Quel point commun entre le Parti socialiste de Jaurès et celui de François Hollande, devenu « social-libéral » sans le dire ? Je ne suis pas sûr non plus que le général de Gaulle se reconnaîtrait complètement, et cela me coûte un peu de le reconnaître, dans Les Républicains d'aujourd'hui... mais il avait déjà du mal à se reconnaître dans le RPF alors même qu'il le présidait ! Le décalage entre le discours et les actes ajoute au jugement critique des Français sur la politique.

Les affaires qui ont secoué à plusieurs reprises notre vie politique ont de toute évidence fini d'altérer la confiance des Français, jusqu'à l'affaire Cahuzac, summum du scandale politique puisque, pour la première fois

sous la V^e République, elle a mis directement en cause un ministre, et pas n'importe lequel : celui du Budget, dans une affaire de fraude fiscale massive et de compte caché en Suisse. Énorme ! Sous Emmanuel Macron la banalisation des affaires est telle qu'on peut désormais être président de l'Assemblée nationale et mis en examen sans que cela suscite de véritable émotion. On peut aussi, comme François Bayrou, être un ministre de la Justice chassé du gouvernement à cause de l'ouverture d'une enquête pour une suspicion d'emplois fictifs dans son parti et se voir bombardé « haut-commissaire » avec rang de « super-ministre » après sa mise en examen !

La crise de confiance est évidemment aggravée parce qu'elle percute la crise que connaît le monde de l'information, créant une crise spécifique de la « communication politique » assez inédite. S'informer est devenu compliqué. Alors que toute information se diffuse partout à travers le monde à la vitesse de la lumière, on ne sait plus grand-chose de la crédibilité des « émetteurs » de l'information elle-même. Distinguer la vraie information de la *fake news* ne va pas de soi. Du côté des « émetteurs » le paysage s'épaissit à la façon d'une jungle où se mêlent organes de presse et sites d'information « alternatifs ». Les ressources de la presse professionnelle faiblissant, il n'est plus rare de voir de grands hebdomadaires laisser paraître sur leurs sites Internet des articles plus ou moins bien ficelés de journalistes stagiaires, de sorte que même les grandes institutions perdent de leur prestige. Et comme il faut toujours plus de contenu ils accueillent aussi dans leurs éditions numériques des « contributions » dans lesquelles se mélangent plus que jamais l'information objective et le commentaire le plus subjectif sans que le lecteur soit toujours à même de s'y retrouver. Les milieux financiers, quand ils ne contrôlent pas directement les médias, sont en mesure de multiplier, via des *think tanks* ou autres instruments, des informations, des études au service de leur cause. Ils sont capables d'entretenir ce que Paul Krugman, Prix Nobel d'économie et chroniqueur au *New York Times*, appelle les « idées zombies », sortes de *fake news* officielles qui envahissent le débat public au service des intérêts économiques de quelques-uns...

Pour se faire entendre dans ce brouhaha, les dirigeants politiques se croient obligés de quitter les rivages d'une communication apaisée pour se faire bonimenteurs promettant monts et merveilles. La conviction désormais

partagée que, dans toute élection, c'est toujours celui qui donne le sentiment « d'en vouloir » le plus qui gagne ne pousse pas à la modération... Les lendemains déchantent toujours. J'avoue une nostalgie du pompidolisme, celle d'un président qui, bien qu'étant le plus « lettré » de tous ceux que nous avons connus, ne s'exprimait jamais autrement que s'il se fût agi de vendre une vache à un paysan avisé sur le foirail de Saint-Flour. Brillant, vif, drôle dans sa correspondance personnelle, il ne cherchait jamais véritablement dans ses discours publics à emballer les foules. Une concession à l'honnêteté.

Mais avec le pouvoir macronien, la question de la confiance a pris une tournure nouvelle. Ce n'est plus simplement le cynisme ordinaire, ou le dévouement feint que l'on met en cause dans ce pouvoir, mais, carrément : pour qui travaille vraiment Emmanuel Macron ?

La transparence est devenue une exigence centrale. Il y a des raisons de fond qui justifient cette aspiration à la transparence, des raisons de morale publique, d'éthique personnelle, mais aussi des considérations économiques : si le pouvoir privilégie les intérêts de quelques-uns plutôt que ceux du plus grand nombre, rien d'étonnant à ce que la situation des seconds se dégrade. De nombreuses études ont montré par exemple que la corruption était un frein réel au développement économique de l'Afrique, en y rendant plus compliqué et moins « rentable » l'investissement. Mais on pourrait regarder plus près de chez nous. Peut-être la corruption explique-t-elle aussi parfois de mauvaises décisions économiques de l'Union européenne, où les influences américaines, russes, chinoises se bousculent sur un continent que certains d'entre eux croyaient encore pouvoir se partager il y a trente ans... Emmanuel Macron, qui n'est plus à une tartufferie près, n'a-t-il pas récemment dénoncé une Europe qui « était devenue un gros marché, confortable, théâtre d'influence et de prédation à tout-va » ? On est donc au-delà des justifications morales. En accordant tant d'intérêt à la transparence, au-delà d'une part humaine de voyeurisme, le peuple veut la certitude que le politique travaille dans son intérêt à lui, pas pour son intérêt propre ou pour quelques intérêts privés.

Notre pays a une difficulté particulière avec la transparence. À la différence des pays protestants, les pays catholiques ont sans doute une culture du secret plus ancrée. L'Église nous a habitués à accepter plus de « mystères » (l'Eucharistie, les sacrements...) et plus de secrets (la

confession). Le « peuple des baptisés » était tenu de s'en satisfaire, sans qu'il soit toujours facile de distinguer ce qui devait relever de la « foi » (et ne suppose pas de compréhension) et de la confiance en l'Église des hommes. Le pouvoir temporel a repris à son compte cette part de mystère. La France a cultivé plus que d'autres les zones secrètes, au service de sa politique extérieure, d'abord, comme d'autres grandes puissances (services de renseignement extérieur, cellule « africaine » de l'Élysée...) mais aussi à l'intérieur (les fonds secrets de Matignon, qui dès la III^e République permettaient au président du Conseil de financer son parti, ses affidés et la presse amie, les renseignements généraux et leurs notes blanches, le secret fiscal – opposable à tous sauf au ministre – et le « verrou de Bercy »...). En même temps, le pouvoir, notamment dans sa forme gaullienne, a entretenu des atours dignes de l'Ancien Régime (ses résidences, ses voitures et ses avions officiels, ses loges présidentielles à la Comédie-Française ou au palais Garnier, ses chasses, son pouvoir de nomination au tour extérieur...) sur lesquels, pendant longtemps, aucun contrôle n'était admis. Bref, le pouvoir a été, plus qu'ailleurs peut-être, à juste titre, l'objet de fantasmes, y compris parmi ceux qui y aspiraient.

L'avènement de l'ère de la transparence y a été plus douloureux qu'ailleurs. C'était pour toute une génération le renoncement à une culture du privilège ou du passe-droit. D'autant plus mal vécu que ces « privilèges » étaient parfois la contrepartie d'une pudibonderie, toute culturelle là encore, vis-à-vis de l'argent. La France rémunérait moins ses parlementaires que ses voisins mais leur laissait un usage plus que discrétionnaire de leurs frais de mandat...

La transition aura été douloureuse ; il aura finalement fallu le mensonge « droit dans les yeux » du ministre du Budget, fraudeur fiscal, Jérôme Cahuzac¹, pour que la transparence devienne un sujet incontournable, avec la création de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique. Désormais, aux termes des lois de 2013 et 2016, tous les élus, parlementaires, ministres et chefs d'exécutif locaux doivent déclarer leur patrimoine (consultable en préfecture mais non publiable) et leurs intérêts privés (document public en revanche). Les parlementaires voient également l'usage de leurs frais de mandat contrôlé. Jeune député, j'avoue ne pas avoir voté ces lois. Cela témoigne sans doute que la conversion à la transparence

n'était pas une évidence, y compris pour moi. Je trouvais surtout assez pénible, arrivant tout juste à l'Assemblée nationale, d'essayer la suspicion générée par les fautes des générations antérieures... et puis il me paraissait un peu trop facile de « stigmatiser » ainsi les députés.

La tentation d'un populisme en col blanc existe aussi, à l'encontre des parlementaires, notamment chez tous ceux qui sont ravis qu'on ne s'intéresse qu'aux députés et pas à eux. C'est le cas notamment d'une partie de la haute fonction publique qui rêve désormais davantage de servir des intérêts privés que ceux de l'État. Ceux que Vincent Jauvert a appelé les « intouchables d'État² ». On a l'impression qu'ils ont renoncé à assurer la prospérité du peuple pour garantir la leur. Ils tirent comme une forme de rente sur l'État, en quittant l'inspection des finances pour une banque d'affaires ou le Conseil d'État pour un cabinet d'avocats, ils monétiseront finalement leur parfaite connaissance des circuits de décision. Ainsi, on vend la France à la découpe. C'est la « caste³ ». Emmanuel Macron est son dieu.

Avec l'arrivée d'Emmanuel Macron au pouvoir, une nouvelle question est apparue : celle des conflits d'intérêts au plus haut sommet de l'État. Pour la première fois de notre histoire, on s'interroge sur l'influence que les milieux d'affaires peuvent avoir sur le pouvoir et en particulier, le président de la République. Rien d'étonnant puisqu'il en est issu et n'a jamais eu d'engagement politique auparavant ; puisque le pouvoir revendique lui-même sa connaissance intime du monde de la finance et que le président n'hésite pas à se mettre en scène, chaque année, en hôte des chefs d'entreprise du monde entier à Versailles, ou en accueillant en grande pompe à l'Élysée au début de son quinquennat le patron du plus grand fonds d'investissement du monde – BlackRock – pour connaître ses attentes de réformes en France ! On le verra aussi lors des rencontres d'Évian à l'été 2017 s'improviser auprès du patron de Siemens négociateur en chef de la vente d'Alstom Transports.

En termes de mélange des genres, avant d'être élu, le ministre Macron avait donné le *la* en organisant et en signant la vente de la branche énergie d'Alstom à l'américain General Electric, vente organisée par une banque d'affaires qui était quelques mois auparavant son employeur et dont plusieurs associés seront, quelques mois plus tard, les financeurs – entre beaucoup d'autres il est vrai – de sa campagne présidentielle.

Pendant les deux années qu'Emmanuel Macron passera à Bercy, la place financière de Paris connaîtra son âge d'or des fusions-acquisitions : outre Alstom vendu pour 12,5 milliards ; Alcatel vendu au finlandais Nokia pour 15 milliards ; Technip, champion du parapétrolier, vendu à l'américain FMC pour 8 milliards ; le cimentier Lafarge vendu au suisse Holcim pour 19 milliards. Un rythme sans précédent. Il se réalise habituellement une opération de ce type tous les cinq ans en moyenne, à Paris ; là, nous en avons connu quatre en deux ans. De telles fusions-acquisitions ont engendré chacune plusieurs centaines de millions d'honoraires de conseil. Beaucoup d'argent a « ruisselé » sur le Tout-Paris de la finance, suffisamment sans aucun doute pour expliquer l'euphorie des milieux d'affaires à l'égard de la candidature du « Mozart de la finance » ! Toutes ces opérations ont eu un point commun : s'agissant d'investissements étrangers dans des secteurs stratégiques, elles nécessitaient, en droit, pour se réaliser, la signature du ministre Macron. Le directeur adjoint du cabinet en charge du suivi de ces opérations auprès du ministre était un homme de confiance ; à tel point qu'il présidera l'association de financement de sa campagne présidentielle. Si c'est un concours de circonstances, il est malheureux.

Au-delà des années Bercy, le quinquennat d'Emmanuel Macron aura ainsi été émaillé de nombreuses décisions prises dans le domaine économique qui posent toutes la question de leur motivation réelle.

À peine installé à l'Élysée en mai 2017, Emmanuel Macron réserve sa première sortie économique aux chantiers STX (les anciens Chantiers de l'Atlantique) dont l'État est actionnaire. Alors qu'il a laissé filer tant de nos fleurons lorsqu'il était à Bercy, le Président s'oppose avec un volontarisme soudain au rachat par l'italien Fincantieri, allant jusqu'à réaliser une nationalisation temporaire de STX-France. On est presque au Venezuela, pour paraphraser Macron lui-même⁴ ! Pourquoi ne pas laisser Fincantieri devenir un de ces « géants européens » dont rêve habituellement le Président ? Une négociation est entamée avec l'État italien pour échapper à cette prise de contrôle. Une affaire que suit de très près le plus gros client de STX, le croisiériste italien MSC qui ne veut pas se retrouver avec Fincantieri comme fournisseur unique en Europe. Au final un accord est trouvé entre les gouvernements français et italien. Mais on découvrira à cette occasion que le nouveau secrétaire général de l'Élysée, Alexis Kohler, n'est autre que le cousin du propriétaire de MSC, qui l'a même

généreusement recruté pendant la campagne présidentielle d'Emmanuel Macron, jetant du coup un doute sur les raisons profondes de cet accès unique et sans lendemain de patriotisme économique...

Autre dossier troublant dans lequel les fils des intérêts publics et privés sont difficiles à dénouer : la réforme des retraites. Le projet de réforme, de manière surprenante, plafonnait le nouveau « système universel » à un niveau de cotisations fixé à trois fois le plafond de la Sécurité sociale (9 000 €) contre neuf aujourd'hui, obligeant ainsi les salariés dont les revenus dépassaient ce plafond à s'orienter vers un dispositif d'épargne retraite privé. En soi, ce choix n'était pas forcément contestable, si ce n'est qu'il était peu cohérent, pour un système qui aspirait à l'universalité, de commencer par en exclure certains... Là où en revanche le projet devenait franchement douteux, c'était que, pendant une longue période de transition, il allait faire perdre à la Sécurité sociale plus de 60 milliards d'euros correspondant à la différence entre les pensions qu'il faudrait continuer à verser aux hauts revenus partis ou partant en retraite, et les cotisations des générations de remplacement qui seraient désormais plafonnées ! Un trou de 60 milliards qui ne pouvait être financé que par une hausse des cotisations pour tous ou la mobilisation des réserves. Drôle de mauvaise affaire, donc, pour l'intérêt général, dénoncée avec énergie par François Hommeril, le patron du syndicat des cadres, la CFE-CGC ! Mais de leur côté, les gestionnaires d'actifs susceptibles de collecter les plans d'épargne retraite voyaient miraculeusement s'ouvrir devant eux une période bénie de quarante années où ils n'auraient qu'à engranger de l'épargne avant d'avoir à verser la moindre rente ! Merci monsieur Macron.

Ce dispositif répondait point par point à celui sollicité par BlackRock, principal gestionnaire d'actifs au monde (avec 7 000 milliards de dollars). Quelques mois auparavant, en toute discrétion, la loi Pacte avait modifié les règles applicables aux produits d'épargne retraite en abolissant le monopole de commercialisation des assureurs sur certains produits et en ouvrant complètement le marché aux gestionnaires d'actifs. Une réforme dont les principaux bénéficiaires étaient les fonds anglo-saxons construits sur ce modèle, au premier rang desquels BlackRock. Quels intérêts servait cette réforme qui, redisons-le, créait un trou de 60 milliards d'euros ? Ceux des Français ou ceux du géant américain de la finance qui n'avait pas fait mystère de ses « grandes ambitions en France » et dont le vice-président

avait ouvertement appelé à voter pour Emmanuel Macron ? Au cœur de la tourmente, lorsqu'on leur rappellera leurs multiples rendez-vous avec le président Macron, les représentants de BlackRock auront beau jeu de déclarer qu'ils ne faisaient que répondre à l'invitation du président de la République !

Autre projet de réforme controversé, la scission d'EDF. L'électricien français est, faut-il le rappeler, la plus importante entreprise du patrimoine commun des Français. Détenue à 80 % par l'État et valorisée 32 milliards. Certes EDF est très endettée, et a encore devant elle un mur d'investissements avec l'obligation d'assumer un « grand carénage » de ses centrales nucléaires dont la facture est attendue autour de 100 milliards. Mais EDF a des atouts inestimables : ce même parc nucléaire qui fait d'elle le deuxième producteur d'électricité au monde, un savoir-faire pour l'avenir avec la technologie EPR (à condition de préférer le modèle de Taishan à celui de Flamanville...), des barrages hydro-électriques qui lui assurent une capacité de stockage de l'énergie sans pareille, et un savoir-faire en matière de service assuré à travers Enedis qui est aujourd'hui largement bénéficiaire à plus d'un milliard d'euros par an. EDF, c'est l'indépendance énergétique de la France et l'unique élément de compétitivité dont disposent nos entreprises sur leurs voisines allemandes, avec un coût de l'énergie plus faible qu'ailleurs.

Tout cela n'a pas empêché Emmanuel Macron d'imaginer un étrange projet de scission d'EDF. D'un côté un EDF « bleu » avec le nucléaire, demandeur de capitaux, qu'on adossait à 100 % à un État exsangue, de l'autre un EDF « vert » avec les énergies renouvelables et Enedis, qu'on ouvrirait au marché (alors qu'il n'a pas besoin de capitaux et est rentable...). D'un côté la mutualisation des pertes, de l'autre la privatisation des profits. Une idée de toute évidence née en dehors de l'entreprise (le président d'EDF l'a lui-même reconnu publiquement), ressemblant davantage à un rêve de banquier d'affaires qu'à un schéma d'industriel. Un projet au service de qui ? Ni des Français ni de nos entreprises.

On pourrait multiplier les exemples. Qui a compris le « bienfait » que les Français pouvaient attendre de la privatisation d'ADP ? Depuis la cession des sociétés d'autoroutes, on sait que c'est une mauvaise idée de privatiser un monopole. Ce devrait même être une aberration aux yeux d'un économiste libéral ! Mais peu importe. M. Macron semble s'être engagé. Le

Tout-Paris bruissait déjà (avant le lancement de la procédure) du nom de l'heureux gagnant ! Heureusement, une sombre affaire de corruption d'une filiale d'ADP a un peu compliqué le paysage, puis la crise de la Covid-19 et l'effondrement de la Bourse ont rendu le projet irréalisable.

On n'empêchera – heureusement – jamais un ministre de l'Économie ou un président de la République d'avoir des contacts avec les milieux économiques. Je pense même qu'ils devraient être encore plus nombreux. Le président Pompidou recevait à déjeuner chaque semaine des chefs d'entreprises de toutes tailles à l'Élysée et cela joua sans doute un rôle important dans la symbiose qui existait alors entre l'État et les acteurs économiques. Mais les liens entre le monde des affaires et le pouvoir doivent être transparents et chacun doit rester à sa place. On se souvient de la démission fracassante de Nicolas Hulot, ministre de l'Écologie, dénonçant la « présence des *lobbies* dans les cercles du pouvoir ». L'intérêt public n'a pas besoin de se cacher. Notre législation sur le contrôle des « représentants d'intérêts » a été habilement rédigée en 2016, puisque, au terme de la loi « Sapin 2 », c'est sur les lobbyistes, et sur eux seuls, (surtout pas sur les autorités politiques) que repose l'obligation de déclarer leurs actions d'influence. Mais si c'est l'acteur public qui prend les devants, parce qu'il souhaite être « agréable » à tel ou tel intérêt privé dont il espère en retour une faveur, point d'obligation déclarative ! David de Rothschild, fondateur de la banque homonyme, homme fort respectable et charmant au demeurant, que j'avais eu l'occasion d'interroger lors de la commission d'enquête sur la vente d'Alstom, m'avait fait cette merveilleuse réponse : « Les pouvoirs publics ont besoin de nous, c'est eux qui nous sollicitent. » Sans doute, mais cela justifie-t-il toutes ces messes basses ?

Cette particularité française n'est pas passée inaperçue ; dans son rapport annuel de 2019, le « Groupe des États contre la corruption » du Conseil de l'Europe (GRECO) n'a pas hésité à souligner qu'en France le maillon faible de l'influence et de la corruption, c'était le contact avec le président de la République, le Premier ministre ou les ministres, à leur initiative. Le communiqué qui accompagne le rapport annuel est on ne peut plus explicite : « Une plus grande transparence s'impose quant aux contacts entre l'exécutif et les groupes d'intérêts afin que leur influence sur la prise de décision soit plus claire. Les membres de l'exécutif, y compris le

président de la République, devraient donc faire état publiquement et à intervalles réguliers des lobbyistes rencontrés et des questions abordées. »

La seule question qui intéresse les Français, c'est de savoir si les décisions qui sont prises par leurs dirigeants politiques le sont dans l'intérêt général, dans l'intérêt du peuple français, ou pour servir d'autres intérêts.

Contrairement à M. Dupond-Moretti, je ne crois pas qu'il y ait « trop de transparence ». Il y a besoin de contrôle et en particulier du Parlement sur l'exécutif puisque c'est son rôle dans toutes les démocraties. Au Parlement, seuls les « rapporteurs spéciaux » de la commission des finances, le plus souvent membres de la majorité, disposent d'un pouvoir de vérification « sur pièce et sur place » dans les ministères. Inutile de préciser que, soucieux de ne pas contrarier le gouvernement, ils n'en abusent pas. Et quand un député chargé d'un rapport et donc sensé analyser l'application de la loi demande à vérifier concrètement, sur le terrain, comment s'applique le droit, les services de l'Assemblée nationale s'empressent de lui rappeler que l'usage est de ne surtout pas aller dans son propre département ; on ne sait jamais, nous risquerions d'être trop pertinents dans notre contrôle ! On rêve... Je suis partisan que tous les parlementaires disposent d'un tel pouvoir de communication et de vérification sur pièce et sur place des documents administratifs et, au-delà, que les refus de communication des documents aux citoyens qui en font directement la demande, après relance de la Cada (Commission d'accès aux documents administratifs), soient beaucoup plus sévèrement réprimés.

Il ne doit plus y avoir de doute non plus sur l'honorabilité du personnel politique. Au fond, ce avec quoi la République française doit renouer, c'est le culte de ce que les Romains appelaient les « vertus civiques » qui s'imposent à tous les citoyens mais davantage encore à ceux qui accèdent aux responsabilités. Elles inspirèrent beaucoup les pères fondateurs des États-Unis d'Amérique, George Washington se voyant en un nouveau Cincinnatus (le fameux dictateur romain qui retourna à sa charrue...), ce qu'il fut d'ailleurs, à peu près. Sans ces vertus, les capacités d'influence des milieux d'affaires ont acquis une telle puissance aujourd'hui que le rapport de force risque bien de ne pas tourner à l'avantage de l'intérêt public.

[1.](#) Jérôme Cahuzac, ministre du Budget, démissionne le 19 mars 2013. Il reconnaît le 2 avril 2013 l'existence d'un compte non déclaré en Suisse. Le 15 mai 2018 il est condamné par la cour d'appel de Paris à deux ans de prison ferme et deux ans avec sursis, 300 000 € d'amende et 5 ans d'inéligibilité.

[2.](#) Vincent Jauvert, *Les Intouchables d'État*, Robert Laffont, 2018.

[3.](#) Laurent Mauduit, *La Caste. Enquête sur cette haute fonction publique qui a pris le pouvoir*, La Découverte, 2018.

[4.](#) Dans une tribune publiée par *Le Monde* le 28 septembre 2017, Arnaud Montebourg raconte que, lors de la réunion d'arbitrage à l'Élysée sur la vente d'Alstom Power à General Electric, Emmanuel Macron avait plaidé le laisser-faire en expliquant : « On n'est quand même pas au Venezuela. »

En haut, le capitalisme de connivence

La montée en force de l'État néerlandais au capital d'Air France-KLM en février 2019 aura offert une belle leçon sur ce que peut être le rôle de l'État dans une économie libérale. Voilà un État vraiment libéral, où la fiscalité sur les bénéfices est une des plus basses d'Europe, mais qui fait délibérément œuvre de patriotisme économique en s'invitant au capital de son ancienne compagnie nationale... Au même moment, de son côté, le gouvernement d'Emmanuel Macron essayait désespérément de nous convaincre que dans une économie libérale il était désormais impensable que l'État français reste actionnaire de son aéroport national et qu'il devait s'effacer pour le confier à des intérêts privés...

Le libéralisme économique, c'est croire que la création de richesse réside fondamentalement dans la créativité de l'homme et son envie d'entreprendre. C'est donc vouloir un système économique dans lequel l'État minimise son empreinte pour ne pas décourager l'entrepreneur et garantit les règles d'une concurrence loyale sur le marché. Le programme, ce devrait donc être moins d'État en bas, pour laisser respirer les entrepreneurs, et plus d'État en haut, pour défendre les intérêts nationaux. Avec Emmanuel Macron c'est l'exact inverse : toujours plus d'étatisme en bas et le capitalisme de connivence en haut. La marque de ce capitalisme illibéral dont il est le champion.

Avec une dépense publique qui pèse pour 56 % dans le PIB, la France ressemble *a priori* davantage à un État socialiste qu'à une économie libérale... Et le quinquennat Macron, sorti des grands discours, n'y aura rien changé ! Les Chinois s'amusent de constater que nous sommes « plus

communistes qu'eux » (avec une dépense publique qui ne représente chez eux que 32 % du PIB) ! Disons que, comme les économies scandinaves, l'économie française est dans une situation intermédiaire. On verra plus loin qu'il faut toutefois relativiser ce constat par la spécificité de notre mode de financement de la protection sociale... De fait, la France n'a jamais, dans son histoire, été une championne du libéralisme, à la différence des pays anglo-saxons. Son histoire est colbertiste, elle est jacobine. Qu'on le veuille ou non, il y a une singularité toujours vivace quant à la place de l'État dans l'économie de notre pays. Non pas au nom de l'idée marxiste de socialisation des moyens de production, mais plus comme garantie de l'unité nationale et d'une ambition sur la scène internationale.

Être libéral, ce serait donc d'abord réduire le poids de l'impôt en France. Il devrait y avoir de la marge. Souvenons-nous que l'unique quinquennat de François Hollande a engendré plus de 50 milliards d'euros d'impôts supplémentaires, malgré le CICE (« crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi »). Nous le savons, il est difficile de réduire l'impôt dans un pays où celui-ci est déjà insuffisant pour couvrir les charges publiques, sinon à le reporter sur les générations futures. Le déficit du budget de l'État a avoisiné les 100 milliards d'euros en 2019 et, compte tenu de la crise de la Covid-19, a dépassé 185 milliards d'euros en 2020. La facture du quinquennat de Macron pèsera plus lourd pour nos finances publiques que le programme de Jean-Luc Mélenchon !

N'oublions pas non plus que l'État n'est pas seul à « lever l'impôt » : les collectivités aussi en ont le droit. Or les rares fois où l'État fait l'effort de réduire la fiscalité (Nicolas Sarkozy supprimant la taxe professionnelle ou Emmanuel Macron la taxe d'habitation), ce sont les collectivités locales qui l'augmentent ! Il faut dire qu'au bal des hypocrites, on se bouscule sur les planches ! Les gouvernements qui reprochent aux élus locaux d'augmenter leurs impôts sont souvent les premiers à leur imposer des contraintes (à commencer par les règles concernant les salaires dans la fonction publique). Parfois, ce sont aussi des élus locaux qui font le calcul cynique qu'ils peuvent augmenter les impôts locaux, jugeant que « personne n'y comprendra rien ». Ce fut le cas par exemple de toutes ces communes ou intercommunalités qui ont augmenté les taux de la taxe d'habitation dès qu'elles ont entendu dire qu'elle allait disparaître !

Si un jour un gouvernement voulait réellement réduire la fiscalité en France, il ne pourrait le faire qu'en gelant pour quelques années la liberté de taux des collectivités locales, mais en s'interdisant, en parallèle, de leur imposer toute dépense nouvelle, et en leur laissant plus de liberté dans l'exercice des compétences qu'elles exercent.

Au poids de l'impôt s'est ajouté un emballement normatif sans équivalent. Il y a quarante-cinq ans déjà dans *Le Nœud gordien*¹ Pompidou dénonçait la « rage du contrôle » et une « méfiance maurassienne contre l'économie libérale ». « Depuis la fin de la guerre, des générations de fonctionnaires ont été formées dans l'esprit que l'intérêt général se confond non pas seulement avec la primauté de l'État – ce qui va de soi –, mais avec l'interventionnisme étatique et la défiance à l'égard de l'entreprise privée, par nature égoïste, et dont la prospérité ne peut se construire qu'aux dépens de la collectivité ou des travailleurs. Les instituts d'études politiques, l'École nationale d'administration, l'université dans son ensemble, ont contribué à entretenir cet état d'esprit ».

Ce qui était un problème il y a quarante-cinq ans est devenu une catastrophe. Les lois et règlements se sont multipliés : droit du travail, normes environnementales, fiscalité fluctuante, tout est prétexte au contrôle. L'Europe est venue ajouter son lot normatif au nom de la protection du consommateur et de la volonté d'harmoniser le marché intérieur.

En amont, le champ des autorisations administratives est sans limites. En France, pour recueillir l'autorisation d'implanter une Installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) il faut parfois jusqu'à dix-huit mois. Ajoutez-y les délais de recours, les contentieux probables... On dirait que tous ces honorables fonctionnaires sont payés pour empêcher de faire ! Ils n'ont pas compris – on ne le leur rappelle sans doute pas assez – que c'est l'inverse !

En aval, le résultat de cet environnement normatif étouffant est un esprit de suspicion indigne. Les exemples sont légion... En agriculture, les contrôles d'exploitations agricoles se font parfois à la jumelle pour que le contrôleur n'ait pas à se compromettre dans la fréquentation du contrôlé ! La situation est telle qu'il aura fallu une loi, la loi « Darmanin », pour proclamer que le citoyen-entrepreneur était sensé être « de bonne foi ». M. Macron nous a présenté comme une grâce qu'il nous accordait un principe que tout contrôleur devrait spontanément appliquer : le

discernement. Il faut dire que sous la pression de certains écologistes forcenés nous avons tout correctionnalisé. Désormais, l'industriel dont la station de traitement des eaux résiduaires dysfonctionne ne commet plus une erreur, susceptible d'être sanctionnée ou non selon l'analyse de l'Administration, il commet un délit. Concrètement, le fonctionnaire qui constate transmet donc un procès-verbal directement au procureur de la République qui, n'y connaissant rien en traitement chimique des eaux usées, convoque en audience correctionnelle ! Est-il nécessaire de préciser que la loi sur le « droit à l'erreur » a fait le choix courageux de ne pas s'appliquer à ces délits environnementaux ?

Comment la France en est-elle arrivée là ? La décentralisation a une grande responsabilité dans l'aggravation de cette « rage du contrôle ». À partir de 1985, des milliers de hauts fonctionnaires, en administration centrale ou à la tête des directions départementales des services ministériels, se sont retrouvés dépossédés, sans plus rien à administrer : ni collèges, ni lycées, ni routes, ni aides sociales... Il ne restait plus à l'État qu'à construire deux ou trois commissariats de police par an, quelques kilomètres de routes nationales (les bonnes années...), et comme les effectifs des administrations centrales des ministères n'ont pas diminué – bien au contraire –, ces honnêtes gens ont légitimement cherché à faire ce pour quoi ils étaient payés : de la norme et du contrôle. Ainsi est née l'explosion normative dans notre pays. J'en ai vécu une illustration anecdotique mais très révélatrice en 2005, au moment de l'« acte 2 » de la décentralisation, alors que la loi transférait la restauration scolaire dans les collèges et lycées aux départements et régions. Directeur général des services d'un conseil général, je quitte mes fonctions pour rejoindre le cabinet du ministre des Collectivités locales. Le jour même de ma prise de poste, ma première demande de rendez-vous vient d'un conseiller du ministre de la Santé. Il n'y va pas par quatre chemins : « Nous n'avons plus de responsabilité directe sur les cantines scolaires ; je te propose donc que nous fassions prendre par nos ministres un décret pour réglementer ce qu'il doit y avoir dans les assiettes des enfants. » On ne pouvait être plus explicite ! Ce que l'État ne gère plus, il le réglemente ! Des normes édictées par les administrations centrales, donc, et du contrôle par les directions territoriales, pour s'assurer que la norme est respectée...

Les gouvernements successifs ont fait des économies en supprimant des services publics en bout de chaîne dans les territoires ruraux (sous-préfectures, perceptions, écoles, brigades de gendarmerie...) quand ils auraient dû supprimer des emplois de hauts fonctionnaires dans les administrations centrales, meilleure source d'économies puisque généralement le haut fonctionnaire « en centrale » à Paris coûte plus cher que le modeste fonctionnaire en bout de chaîne sur le terrain.

En 2017, mû par une curiosité que d'aucuns jugeront malsaine, j'avais interrogé le ministre de la Fonction publique pour savoir combien il existait dans l'appareil d'État de ces grands administrateurs rémunérés « hors échelle lettres », c'est-à-dire à un niveau au moins équivalent à un parlementaire. Réponse édifiante : 70 000 ! Avant la décentralisation, en 1985, ils n'étaient que 25 000 ! En clair, alors que l'État s'était départi de nombreuses missions dans l'éducation, le social et les routes, les effectifs de ses hauts fonctionnaires avaient plus que doublé... Courteline, reviens, ils sont devenus fous ! Supprimez 10 % de cet effectif et vous économisez immédiatement un milliard. Voilà un chantier auquel Emmanuel Macron a choisi de ne pas s'attaquer.

Comment peut-on soutenir d'un côté le discours du « Adaptez-vous à la mondialisation », et de l'autre se créer, à tous les étages, de telles contraintes unilatérales ? En France, tout se passe comme si nous ne retenions qu'une chose de la doctrine libérale : pas la baisse des impôts, pas la baisse de la dépense publique, pas l'allègement des contraintes normatives ; non, juste la délégitimation de l'État à intervenir dans la sphère économique face aux marchés mondiaux. L'étatisme en bas, le capitalisme de connivence en haut.

Que l'État passe la serpillière sociale après un plan social causé par une délocalisation, ça ne dérange pas ; que l'État fasse son affaire des externalités environnementales (dépollution...), ça ne choque pas non plus ; que l'État régulateur aide à l'édification *ex nihilo* de fortunes privées en accordant des « licences », les bénéficiaires ne s'en plaindront pas ! Mais que l'État veuille conserver le contrôle d'une entreprise qu'il a lui-même créée (ADP par exemple), quel archaïsme ! Que l'État veuille donner son avis sur tel ou tel projet de rachat d'entreprise qui pourrait compromettre l'indépendance nationale, et rien de moins par exemple que le coût de l'énergie en France, de quoi se mêle-t-on ? Que l'État décide de nationaliser

temporairement telle entreprise qu'il juge utile à l'intérêt national... et voilà la menace bolchevique brandie !

Il est vrai que l'État actionnaire n'a pas toujours été le mieux avisé. Le plus souvent c'est parce qu'il doit gérer des intérêts contradictoires (ceux d'Air France et d'ADP par exemple, sont diamétralement opposés quant aux coûts des prestations aéroportuaires...). C'est souvent aussi parce que la fonction d'administrateur représentant l'État est une mission impossible : quand Anne Lauvergeon, puissante patronne d'Aréva, allait discuter directement avec le président de la République, ce n'était pas un jeune fonctionnaire de l'APE (Agence des participations de l'État) qui allait lui faire la leçon... mais malgré tous ses défauts, l'État actionnaire a joué son rôle : assurer, y compris dans la tourmente, la survie d'entreprises jugées stratégiques. Sans lui, Air France n'existerait plus depuis longtemps !

Alors, oui, on a beau jeu d'ironiser sur le fonctionnement de l'État, voire de dénoncer la gabegie ; je viens moi-même de le faire. La manœuvre est assez simple : l'État tatillon pour décrédibiliser l'État stratège – ainsi procèdent les apôtres du capitalisme illibéral.

Tant que l'on reconnaît l'existence des États, on ne peut leur dénier le droit de défendre ce qu'ils estiment être leur intérêt national. Une notion certes subjective, mais ce qui est certain c'est que personne d'autre que la puissance publique n'est susceptible de s'en charger. Ce n'est pas aux banques d'affaires d'imaginer la politique industrielle de la France.

La volonté de protéger le travail des Français devrait être une priorité mieux défendue par l'État parce que c'est une valeur essentielle à la fois à dignité individuelle et à la cohésion de la nation. Il est assez symptomatique et très caractéristique de la politique menée par l'actuelle majorité que tous ceux qui contestent l'intervention de l'État (via des programmes de recherche publique, la défense des actifs stratégiques, la conduite de grands programmes industriels, le financement d'infrastructures nécessaires au développement économique, le développement d'une législation fiscale performante...) n'y voient en revanche plus aucun inconvénient lorsque l'on met ces attributs entre les mains de l'Europe. Comme si en passant du national au supranational, l'intervention publique changeait de nature ! La souveraineté cesse d'être ringarde, elle devient moderne.

Il aura fallu une crise sanitaire et économique mondiale pour que le président Macron se souvienne de la « souveraineté nationale », et pas

seulement de cette « souveraineté européenne » qu'il se plaisait à promouvoir.

Plus drôle encore, ce qui est légitime pour n'importe quelle entreprise ne l'est pas pour un État : parlez de « planification » si vous êtes un responsable politique et l'on se gaussera, la « *start-up nation* » vous rira au nez. Il aura vraiment fallu une raison impérieuse, trouver un emploi à M. Bayrou, pour que l'affaire redevienne sérieuse. En revanche, qu'une multinationale ait sa direction de la stratégie et de la planification, c'est la preuve qu'elle a un souci d'anticipation qu'on ne peut que louer !

Soyons sérieux, sauf à assumer un discours anarcho-libéral, l'État est en droit et a même le devoir de définir des orientations pour les secteurs qu'il juge stratégiques pour son économie, son énergie, son alimentation, sa pharmacie, ses transports, ses communications... Il est légitime qu'il organise sa relation avec tel ou tel secteur à travers des filières, qu'il assigne à ces filières des objectifs de développement qu'il pourra accompagner, ou qu'il identifie avec elles les innovations technologiques qui sont décisives dans la compétition économique mondiale. Là encore il est absolument merveilleux de voir que n'importe quelle entreprise a le droit de se fixer des objectifs, mais que lorsqu'il s'agit de l'État on est prié de pouffer de rire. J'observe que les Chinois établissent un « Plan » décliné par filières, énergie, semi-conducteurs, télécommunications... et je n'ai vu personne en rire, même à Paris.

Dans le secteur industriel, le besoin d'un État stratège devrait être évident. Parce qu'il n'y a jamais eu d'industrie, nulle part dans le monde, sans un encouragement voire un partenariat avec les pouvoirs publics, à l'exception peut-être des industries du luxe, et encore... C'est un secret de polichinelle que les GAFAM² se sont développés à partir de programmes de coopération avec le ministère de la Défense américain et son bras armé qu'est la DARPA³. Les industries automobiles américaine, allemande, française ont été largement soutenues dans leur histoire par leurs pays respectifs. De même les industries des télécoms ou des transports, nourries de commande publique, ou l'industrie pharmaceutique, dont les prix sont partout administrés ! Quant à la 5G ou aux batteries électriques en Chine, qui osera affirmer qu'elles sont des créations spontanées du marché ?

Au final, c'est la crise de 2020, après celle de 2008, qui illustre le mieux l'indispensable rôle de l'État : quand le marché s'effondre, que le sol

se dérobe sous les pieds des entreprises partout et en même temps, plus personne ne dénie à l'État le devoir d'intervenir. Le « Mozart de la finance » aura dépensé comme jamais l'argent de l'État pour voler au secours des entreprises. Ce qui n'est pas possible quand cela concerne une entreprise isolée n'est plus discuté par personne face à une menace « systémique ». En 2020 le gouvernement français aura injecté 300 milliards d'aides économiques (prêts ou subventions), le gouvernement allemand 1 000 milliards !

L'État ne doit pas diriger à *la place de* mais il est légitime qu'il accompagne la réalisation d'objectifs qu'il partage. J'ai été amusé et surpris d'entendre des membres du directoire d'Airbus expliquer récemment à un parterre de responsables institutionnels que les besoins de financement de l'entreprise en matière de recherche et développement (R & D) dans le secteur de la défense appelaient, selon eux, des financements publics. De la part d'une entreprise qui n'a eu de cesse de s'affranchir de la tutelle des États qui l'ont créée, c'était savoureux. Certes, dans le cas de la France, il est temps de considérer que ces objectifs peuvent aujourd'hui s'appréhender soit au niveau national pour ce qui nous semble relever de la stricte souveraineté nationale, soit en coopération avec des voisins européens dans d'autres domaines. Or cette réflexion a presque totalement disparu en France. En 2015, j'avais interrogé à l'Assemblée nationale le jeune ministre de l'Économie Emmanuel Macron pour savoir si son ministère avait établi un repérage des entreprises qu'il considérerait comme stratégiques pour les mettre à l'abri d'une éventuelle prédation. Sa réponse fut d'une spontanéité surprenante : « Non, mais c'est une très bonne question, nous allons le faire. » La Direction générale des entreprises (DGE) à Bercy est pourtant sensée être organisée par secteurs d'activité. Généralement elle les connaît très bien. Reste à savoir si ça intéresse les ministres. Visiblement pas toujours.

L'État doit donc être stratège et protéger ses intérêts dans une compétition mondiale qui peut être féroce et qui prend désormais des détours inattendus. C'est là aussi qu'on l'attend... et il n'est pas au rendez-vous. Quelques affaires récentes l'illustrent : quand les États-Unis infligent une amende de 9 milliards d'euros à BNP-Paribas pour violation des lois américaines d'embargo, en France, on préfère ne pas en parler... Quand le Department of Justice américain met la pression sur Alstom en jetant en

prison un vice-président d'une de ses filiales mondiales dans une étrange concomitance avec sa vente à General Electric⁴, personne ne proteste. De même, l'espionnage industriel pratiqué par les Chinois peut être montré du doigt, mais que l'on découvre par les WikiLeaks que nos amis américains ont ordonné via la NSA la surveillance de tous les contrats de plus de 200 millions de dollars passés par des grandes entreprises françaises dans les secteurs les plus stratégiques, ça, aucun dirigeant politique n'en parlera en France. « Vous ne voulez tout de même pas dégrader le climat des affaires avec nos amis américains », m'a dit un grand patron à qui je m'en ouvrais.

Les relations économiques internationales doivent donc être regardées comme une grande gondole vénitienne naviguant sur les eaux turquoises du Grand Canal, les gouvernants sont priés de se tenir à distance de la vie économique, de se contenter de veiller au respect des règles du jeu par des acteurs dont ils ne regarderaient pas le passeport (comme le fait la Commission européenne). Mais la vie économique n'est pas celle-là. Bernard Esambert qui fut le conseiller du président Pompidou pour les affaires industrielles écrit dans ses Mémoires : « Dès l'entrée de Georges Pompidou à l'Élysée en 1969, il est clair [...] que le monde est en guerre économique mondiale et que cette guerre ne peut être gagnée que par le renforcement de la santé et du dynamisme des entreprises qui doivent devenir exportatrices et multinationales. » Faut-il préciser que cette guerre ne s'est pas arrêtée au décès du président Pompidou ? Et c'est peu dire que Bernard Esambert, qui fut ensuite pendant vingt ans le président de la compagnie financière Edmond de Rothschild, n'a pas vraiment le profil d'un complotiste !

N'oublions jamais que la France n'est pas « née » industrielle. C'était un pays agricole qui, faute de charbon, avait raté la première révolution industrielle. C'est le volontarisme des pouvoirs publics, singulièrement, au XX^e siècle, qui lui a permis de combler son retard, dans le domaine de l'énergie et par la maîtrise de technologies innovantes. En une génération de dirigeants politiques et économiques fascinés par la perspective parfois toute personnelle de voir circuler l'argent, à flots, nous aurons tout liquidé. Quelqu'un a dit que le libéralisme ce ne devait pas être la « liberté du

renard dans le poulailler » ; dans la France d'Emmanuel Macron c'est même mieux : on ligote les poules pour être sûr qu'elles ne bougeront pas !

-
- [1.](#) Georges Pompidou, *Le Nœud gordien*, Plon, 1974.
 - [2.](#) GAFAM pour Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft.
 - [3.](#) DARPA pour Defense Advanced Research Projects Agency.
 - [4.](#) Frédéric Pierucci (avec Matthieu Aron), *Le Piège américain. L'otage de la plus grande entreprise de déstabilisation économique témoigne*, JC Lattès, 2019.

La casse de l'industrie française

Les usines ferment... Voilà ce qui se passe en France depuis trente ans. Symbole de ce renoncement, le fameux « L'État ne peut pas tout » du Premier ministre Lionel Jospin, en 1999, lors de la fermeture de l'usine Renault de Vilvoorde. Au passage, il semblait oublier que l'État était – au moment où il parlait – l'actionnaire de référence de Renault à 46 %... Et puis, certains imaginaient bien une « entreprise sans usines », alors...

Le plus consternant, c'est que l'abandon d'une ambition industrielle nationale a été parfaitement assumé. Sur le terrain politique et électoral, la gauche française en est même venue à théoriser, avec Terra nova, qu'il valait mieux désormais s'occuper de la cause des immigrés, plus nombreux, que des ouvriers, en voie de disparition¹. La droite n'a pas toujours fait beaucoup mieux : trop longtemps fascinée par l'idéologie de la gauche, elle n'a pas osé défendre l'entreprise. Elle a perdu, d'un même coup, le soutien des entrepreneurs et des ouvriers.

Dans la France des années 1990, la doxa était très claire et ne souffrait pas de contradiction : nous devons devenir une « économie de services ». Je me souviens d'un dîner avec un collaborateur de Dominique Strauss-Kahn alors ministre de l'Économie livrant une analyse ne souffrant aucune espèce de contradiction : « L'industrie, c'est fini, la mondialisation appelle la spécialisation des économies, nous devons devenir une économie de services, comme l'ont fait les Anglais avec la finance. » Derrière ce choix, il y avait une forme de mépris de classe : l'idée que l'économie des services offre un partage de la valeur qui profite plus à l'intelligence qu'à la main, l'idée qu'il vaut mieux être publicitaire parisien qu'ouvrier mosellan.

Nos stratèges avaient oublié que les services sont en très grande partie (financement, assurance, ingénierie, marketing, communication, informatique...) des services à l'industrie. L'industrie, c'est le moteur de notre économie. C'est elle qui génère les gains de productivité les plus importants, et on évalue généralement qu'un emploi dans l'industrie entraîne un dans les services. Quand j'étais étudiant, pour parler des pays les plus riches de la planète, on parlait des « pays industrialisés ». Étrangement, les élites économiques et politiques françaises semblent avoir pudiquement gommé cette expression.

En sacrifiant l'industrie dans notre stratégie nationale, convaincus qu'à de rares exceptions près (Airbus, l'agro-alimentaire, le luxe...) son avenir était derrière nous, nous avons commis en France une erreur que nos voisins allemands ou italiens n'ont pas commise, étant pourtant confrontés au même « choc de transformation ». À cette même époque disparaissent d'ailleurs de nos gouvernements les ministres de l'Industrie, remplacés au mieux par de simples ministres délégués ou secrétaires d'État. Ce n'est pas anecdotique. C'est comme si un jour on décidait qu'il n'y aurait plus de ministre de l'Agriculture mais seulement un secrétaire d'État chargé de l'Alimentation auprès du ministre de l'Environnement (ce qui, selon la même logique plaçant désormais les « clientèles électorales » avant l'intérêt national, arrivera tôt ou tard puisqu'il y a plus de consommateurs soucieux de leur alimentation que d'agriculteurs !).

Mais l'éclipse de l'industrie française a commencé avant. Si les années 1958-1973 ont été celles d'un formidable essor industriel, avec une croissance de la production industrielle française qui dépasse la croissance allemande, le premier choc pétrolier a mis un coup de frein à cette euphorie et, entre 1979 et 1987, notre croissance industrielle est la plus faible de tous les grands pays industrialisés. À cette époque, l'industrie française est encore fortement diversifiée, trop sans doute, et certains secteurs manufacturiers, notamment textile, confection, cuir, qui représentent une part beaucoup plus importante qu'en Allemagne, subissent une forte perte de compétitivité par rapports aux produits importés. Dans ces secteurs des biens de consommation courants ou des équipements ménagers, notre déficit commercial est constant et massif depuis 1980.

Sans doute faut-il avoir en tête que l'économie française a des fragilités structurelles qui lui sont propres, deux caractéristiques assez étranges, fruits

d'une mutation improbable : une forte concentration des entreprises et une structuration capitalistique fragile.

D'après la dernière grande étude de l'Insee² sur le sujet, en 2011 la France comptait 3 145 000 entreprises marchandes non agricoles : 3 millions de microentreprises, environ 140 000 PME, un peu moins de 5 000 entreprises de taille intermédiaire (ETI) et 243 grandes entreprises.

Les 243 grandes entreprises concentraient 30 % des salariés, employant ainsi à elles seules 4,5 millions de personnes. Les 5 000 ETI employaient 22 % des salariés, et les 140 000 PME 28 % des salariés. Cette concentration de l'emploi dans les grandes entreprises est une constante depuis quarante ans³ : la part de l'emploi dans les entreprises de plus de 1 000 salariés a augmenté dans tous les secteurs entre 1985 et 2006 (industrie manufacturière, services opérationnels, commerce de détail, conseil et assistance), jusqu'à devenir spectaculaire dans certains d'entre eux. Aujourd'hui, dans le secteur industriel, 80 grandes sociétés seulement emploient 34 % des salariés.

Mieux, s'il n'y avait qu'un chiffre à retenir c'est celui-ci : ces 80 grandes entreprises réalisent à elles seules 50 % du chiffre d'affaires de l'industrie française ! La première caractéristique de notre tissu économique est donc son étrange structuration : des champions nationaux très puissants, beaucoup de PME et, au milieu, des ETI qui n'ont pas la place qu'elles tiennent ailleurs. La comparaison avec l'Allemagne est connue : en 1981, la France comptait autant d'ETI que l'Allemagne, nous en avons moins de la moitié aujourd'hui. Depuis, ce tissu d'entreprises, appelé *Mittelstand*⁴, est devenu le « moteur de l'économie » outre-Rhin avec environ 12 500 ETI. Elles y concentrent 60 % des emplois, réalisent 82 % de la formation en apprentissage et 35 % du chiffre d'affaires total des entreprises allemandes. Le décalage est le même avec le Royaume-Uni et l'Italie qui comptent respectivement 10 000 et 8 000 ETI.

L'anomalie se situe donc du côté français. Elle a deux explications.

L'une est positive ; c'est que cette situation est l'héritage d'une politique publique colbertiste de constitution de « champions nationaux » notamment dans les secteurs des hautes technologies : énergie, télécommunications, transports ferroviaires, aéronautique... Ce fut l'un des objectifs prioritaires du V^e Plan de faire émerger dans chaque secteur de

notre industrie un champion international. L'État donna l'exemple dans le secteur public et octroya des avantages fiscaux aux entreprises qui se concentraient. L'autre explication, plus négative, c'est l'insuffisante émergence de nouvelles grandes entreprises, de PME évoluant en ETI, du fait d'une politique fiscale et d'un droit du travail dissuasifs.

La France a donc une double fragilité : d'une part, elle ne génère pas assez de nouveaux acteurs, à cause notamment d'une fiscalité spoliatrice sur les transmissions d'entreprises et, d'autre part, chaque fois qu'elle perd un « champion national » dans une fusion-acquisition transnationale (Pechiney, Alcatel, Technip...) c'est tout un pan de son économie (emplois directs, sous-traitants...) qui à plus ou moins brève échéance s'effondre. Et ces dernières années, il semble que les pouvoirs publics ont été plus empressés de vendre (ou laisser vendre) les bijoux de famille que de faire émerger de nouveaux fleurons.

La seconde anomalie de l'économie française, c'est l'actionnariat très fractionné de ses entreprises. En 1998, la Banque de France⁵ analysait la structure du capital des entreprises en France à partir d'un large échantillon (280 000 entreprises). Cette étude semblait souligner sa forte concentration en France : « Le premier actionnaire de chaque société détient en moyenne 66 % du capital. » Mais ce large échantillon offre en réalité une image en trompe-l'œil, puisqu'il confond grands groupes, ETI et PME. Pour les entreprises du CAC 40, la part du premier actionnaire chutait fortement : elle n'était que de 27 % ; celle du deuxième de 8 %. Cela signifie qu'elles sont globalement mal contrôlées.

La crise de 2008 a très largement reconfiguré le capitalisme français, l'actionnariat devenant encore plus fragmenté (nombreux investissements de portefeuille) et moins français. Cette évolution s'explique par plusieurs mouvements : le désengagement de l'État, les nouvelles contraintes réglementaires pour les banques (Bâle III), l'affaiblissement continu du capitalisme familial à cause de la fiscalité, et la diminution des petits actionnaires.

La montée en puissance des investisseurs étrangers dans le capital des entreprises du CAC 40 n'a pas cessé depuis le début des années 1990. En 2017, 45 % des actions de ces entreprises étaient ainsi possédées par des investisseurs étrangers, un chiffre globalement stable depuis les années

2000. Patrick Artus déclarait en février 2017 dans *Le Monde* que la France devenait « en quelque sorte un pays capitaliste... sans capitalistes⁶ ! »

Le top 10 des investisseurs non-résidents en France est ainsi composé de six fonds de gestion américains (BlackRock, Capital Group Companies, Massachusetts Financial Services, Vanguard Group, Dodge & Cox, Franklin Resources), de l'entreprise suisse Nestlé, du fonds souverain norvégien Norges Bank IM, du fonds souverain Qatar Investment Authority et de l'État belge. Le fonds américain BlackRock arrive en tête, présent dans le capital d'une entreprise sur deux du CAC 40, pour des participations autour de 5 %. Si l'on considère l'ensemble des actions cotées en France et pas seulement le CAC 40, le taux de détention par les investisseurs non-résidents est nettement inférieur mais tend aussi à progresser. On n'est pas censé s'en plaindre : toute notre politique économique est orientée vers ce but ultime d'assurer notre « attractivité » pour les capitaux étrangers. Mais n'attendons pas de ce capitalisme qu'il exprime des « sentiments nationaux » pour nos usines, nos ouvriers, leur pouvoir d'achat ou le « potentiel scientifique et technique de la nation ».

Rien à voir avec la situation des ETI. D'après un rapport de l'institut Montaigne de janvier 2018, 64 % d'entre elles ont un capital détenu par des personnes physiques et 45 % d'entre elles sont familiales. Cette capitalisation patrimoniale et familiale explique leur propension à dépasser la rentabilité à court terme pour viser un développement à long terme via l'innovation.

Au final, la fragilité de l'économie française est toujours la même : celle d'un capitalisme sans capital. C'est évidemment un handicap très lourd pour les grandes entreprises industrielles, qui n'amortissent pas leurs dépenses de R & D et ne trouvent leur rentabilité que sur le long terme, ou pour les PME qui subissent les à-coups de la conjoncture, et ont particulièrement du mal à se financer.

On a donc là encore un tissu économique doublement fragile : de grandes entreprises mal contrôlées, avec le plus souvent un actionnaire de référence qui détient moins du tiers de l'entreprise, ce qui la rend facilement OPABLE, et des PME ou des ETI trop exclusivement financées par le secteur bancaire et qui ont du mal à faire face à la moindre difficulté de trésorerie.

L'économie française a donc été particulièrement exposée aux fonds d'investissement, notamment étrangers. Il existe toutes sortes de fonds ;

certains sont gérés en bons pères de famille, soucieux d'une rentabilité non exubérante mais garantie à moyen ou long terme (comme le fonds souverain norvégien ou des fonds de retraites canadiens...). D'autres réalisent une œuvre plus utile et créent de la valeur en rassemblant les activités éparses de plusieurs entreprises dans un même ensemble. Ils permettent ainsi à trois ou quatre ETI de devenir un nouveau leader incontournable du marché. C'est le changement d'échelle qui crée de la valeur, et permet à l'investisseur de revendre sa participation au bout de 3 ou 5 ans en dégagant une très forte rentabilité pour les fonds investis (de l'ordre de 15 %). Mais ils ne compensent pas les méfaits de fonds qui ont parfois des exigences de rentabilité financière déraisonnable, supérieurs aux 15 % habituels du capital-risque, qu'ils obtiennent non pas en améliorant la performance réelle de l'entreprise mais en réduisant l'effort de R & D, ce qui est mortel à long terme mais permet d'accroître immédiatement le résultat, ou bien en pressurant sa masse salariale – le plus souvent les deux à la fois ! Ces aventures-là n'ont pas vocation à s'éterniser : dès que la performance financière s'est améliorée, l'entreprise est revendue. En général elle ne survit pas longtemps privée de ses capacités de développement.

Combien d'entreprises françaises ont subi ce genre de mésaventure ? Il est sans doute temps que chacun réalise, à gauche en particulier, que c'est la détestation dogmatique du capitalisme entrepreneurial arrivé au pouvoir dans les années 1980 qui explique que le capitalisme financier ait si bien prospéré dans notre pays. Combien de patrons de PME, accablés de charges et de contrôles, se sont découragés, dans les années 1980 ou 1990, et ont fini par vendre leur entreprise, généralement à un concurrent étranger plus gros, et éventuellement les murs à un investisseur ? Ce sont nos choix politiques nationaux qui ont fait le lit du capitalisme financier en décourageant le capitalisme entrepreneurial.

Vingt ans après, on finit de s'étonner que les nouveaux actionnaires soient moins proches, moins humains, uniquement préoccupés d'un résultat comptable. On n'a sans doute pas la même relation avec ses salariés quand on habite dans le même village qu'eux, qu'on les croise au supermarché, ou quand on est un CEO parlant une autre langue, vivant dans un autre pays, au contact du seul manager en charge d'un site de production...

Du côté des grands groupes industriels, la fragilité en fonds propres est tout aussi problématique. Dès que le marché subit un revers ou que le cours d'une fourniture essentielle s'envole, si le *cash flow* de l'entreprise devient négatif, les marges des entreprises industrielles étant structurellement faibles, c'est le mur.

On se souvient des déboires d'Alstom en 2004, sauvé par Nicolas Sarkozy qui arrache à Bruxelles l'autorisation d'y injecter 700 millions d'euros. De ceux d'ArcelorMittal, de Peugeot en 2014. Mais le plus simple, c'est souvent de vendre, tant qu'il y a preneur ! C'est le grand argument de Patrick Kron en 2014 lors de la vente de la branche Power d'Alstom à General Electric. On comprend que notre CAC soit un peu l'eldorado des banques d'affaires : il y a peu de pays où des « champions nationaux » sont ainsi disponibles pour des OPA avec des tickets finalement limités.

Le grand défaut des gouvernements français est, dans ce paysage où les grands groupes pèsent tant (le club des 80), de ne plus avoir eu de stratégie industrielle. Au ministère de l'Économie qui est d'abord celui des Finances, on parle savamment « macro » en oubliant que ce sont les besogneux de la « micro » qui font tourner le pays. À côté de la puissante direction générale du Trésor il y a bien une direction générale des entreprises... mais elle semble avoir peu voix au chapitre. Quand un « seigneur de la finance », entendez une banque d'affaires, vient discrètement faire savoir au ministre qu'il a un bel acquéreur pour telle entreprise, tout le monde se met au garde-à-vous. La perspective d'un pantouflage à un ou deux millions d'euros annuels rend toujours aimable.

Lors de la commission d'enquête sur Alstom, j'ai montré comment le ministre de l'Économie de l'époque, le combatif Arnaud Montebourg, avait été très vraisemblablement court-circuité par l'Élysée avec la complicité de sa propre administration qui avait commandé une étude dix-huit mois plus tôt en évitant de l'en informer ! Avec quatre ans de recul quel aura été l'intérêt de cette fusion ? Une fuite en avant pour General Electric embarqué dans des problèmes explosifs d'endettement, un saccage industriel à Belfort et ailleurs où au lieu des 1 000 emplois promis on en aura supprimé beaucoup plus (4 000 en cinq ans), une perte de savoir-faire industriels irremplaçables. Une perte de souveraineté pour l'entretien de notre parc nucléaire ou la propulsion de notre flotte...

Un grand patron du CAC 40 auprès de qui j'exprimais avec regret le sentiment que c'étaient ces opérations de fusion-acquisition imaginées par les banques d'affaires qui tenaient désormais lieu en France de politique industrielle m'a répondu : « C'est vrai que les marchés adorent les fusions-acquisitions. » Si ça fait le bonheur des marchés financiers... Ceux dont cette fusion a fait le bonheur, en tout cas, ce sont les quelques dizaines de banques-conseils, cabinets d'avocats, experts-comptables, consultants, communicants qui se sont partagé les près de 600 millions d'euros d'honoraires que les deux entreprises ont dû déboursier pour préparer leurs noces. À se demander si, finalement, ce n'est pas ça qui compte, faire prospérer l'« industrie de la finance » sur le dépeçage de l'industrie. Il y a moins de gagnants, mais les tickets rapportent plus !

C'est le triomphe de ce capitalisme illibéral. Dans cette économie mondiale où les liquidités disponibles sont surmultipliées, à la recherche d'une aubaine, une opération de fusion-acquisition, avec sa promesse de « dégager des synergies » (entendez accroître la rentabilité du capital investi), est toujours séduisante. Elle fait la fortune de ceux qui l'organisent financièrement, la conseillent, la sécurisent juridiquement, la vendent dans les médias. Tout un écosystème.

Et elle entraîne dans son sillage immédiat un mouvement de Bourse où il y a forcément à un moment donné des gains à réaliser pour peu que l'on soit du côté des gens bien conseillés. À moyen ou long terme elle signifie le plus souvent un triple mouvement de pression sur les effectifs, pression sur les salaires et pression sur les sous-traitants moins heureux. L'emploi n'est pas seulement une variable d'ajustement, sa gestion est analysée comme une source de réduction des coûts et donc d'amélioration de la rémunération des actionnaires. Cette nouvelle organisation du capital est au service de la rentabilité du capital, et de rien d'autre. En clair, plus on identifiera de doublons dans les effectifs, plus on identifiera de suppressions d'emplois, plus il y aura de « synergies » possibles et plus l'opération sera financièrement intéressante.

Cette présentation peut paraître schématique. Évidemment, la fusion-acquisition est d'abord un moyen de croissance pour une entreprise, d'acquisition de nouveaux savoir-faire, de conquête de nouveaux marchés... Elle est particulièrement pertinente quand elle permet de compléter une offre de produits ou de services. Sanofi, qui fut numéro 2

mondial dans le secteur de la pharmacie, a réalisé une quarantaine d'opérations de fusion-acquisition pour y parvenir. C'est une fierté française. Mais les marchés ont aussi de mauvaises raisons de pousser à ces opérations. Ils les justifieront d'abord par le « *big is beautiful* » avant, quelques années plus tard, de préconiser une scission, justifiée par une meilleure valorisation par segments ; on vantera alors l'agilité des plus petits... C'est exactement ce qui s'est passé chez Technip-FMC, engageant une nouvelle scission trois ans seulement après sa fusion...

La France a été un terrain de jeu formidable pour l'industrie mondiale de la finance. D'abord, il y avait beaucoup de grandes entreprises, c'est on l'a dit une caractéristique de notre économie. Ensuite, elles étaient souvent mal contrôlées (au mieux à 30 %) du fait des changements d'actionnaires, du mouvement d'accordéon des nationalisations et des privatisations. Ensuite, il y avait un microcosme de dirigeants issus du service public pouvant, au jeu du pantouflage, provoquer toutes sortes de complicités dans l'appareil politico-administratif pour que l'État ne s'oppose pas à ces prises de contrôle étrangères. Les énarques français propulsés dans le monde des affaires, notamment les banques d'affaires, semblent avoir apporté avec eux cette manie et ce savoir-faire douteux qui font leur réputation dans l'administration : quand ils ont un organisme ils le coupent en deux ; quand ils en ont deux, il faut qu'ils n'en fassent qu'un. Une sorte de réflexe pavlovien. Faites la liste des dossiers ouverts par Emmanuel Macron depuis son arrivée à l'Élysée (projet de fusion STX-Fincantieri, projet de fusion Renault-Fiat, projet de scission d'EDF, scission d'Engie, fusion Véolia-Suez, fusion Alstom-Siemens, puis Alstom-Bombardier...) et vous saurez par qui il a été employé et où il a été formé.

Dans la France d'Emmanuel Macron, la politique industrielle est faite par les banques d'affaires – plus par l'État ; au service de la rentabilité du capital à l'évidence, beaucoup moins au service des salariés ou dans l'intérêt industriel du pays. Pourtant chacun le sait, « la concentration est le poison du capitalisme » selon la formule de Joseph Stiglitz, Prix Nobel d'économie, parce qu'elle crée cette triple pression sur les effectifs, sur les salaires et sur les sous-traitants. Des fusions qui nous rapprochent parfois de ces situations de monopole qui, pour des disciples de Milton Friedman, devraient être regardées comme un mal absolu.

Mais non, tout est toujours fait pour présenter ces opérations comme positives même quand on sait que leurs conséquences seront néfastes. Le communiqué de presse d'Emmanuel Macron ministre de l'Économie annonçant qu'il avait donné son feu vert à l'acquisition du français Technip par l'américain FMC saluait avec enthousiasme la naissance de l'« Airbus franco-américain du parapétrolier ». Le ministre et ses collaborateurs devaient glousser en écrivant cette bonne farce : Airbus a été créé, tout au contraire, pour faire face à l'hégémonie américaine, dans un souci d'indépendance nationale. Ce capitalisme des concentrations mondiales est un capitalisme illibéral.

Et ne nous laissons pas aveugler par les records d'investissements directs à l'étranger (IDE) que bat régulièrement la France : comptabilisant les prises de participations supérieures à 10 % de la valeur d'une entreprise, elles sont davantage le baromètre de la liquidation de l'économie française que de son attractivité !

Les défenseurs d'Emmanuel Macron auront beau jeu de mettre en avant ce que le Président a entamé au lendemain de la crise de la Covid-19, la « nouvelle ère » de son quinquennat, où il ne serait désormais plus question que de défendre notre industrie au nom de la « souveraineté » et de l'« indépendance » nationale. Le désastre d'une France incapable en mars 2020 (à la différence de l'Allemagne) de produire des masques de protection pour sa population ou des tests de dépistage aura au moins obligé le chef de l'État à changer radicalement de discours, lui qui pilote l'économie française depuis 2014.

Plusieurs centaines de milliards d'euros ont été mis sur la table, principalement à travers les mesures de chômage partiel, ou des avances de trésorerie de l'État aux entreprises qui incontestablement auront évité un désastre économique de plus grande ampleur. M. Macron a été rattrapé par la réalité : face à une crise économique, aucune économie ne peut s'en sortir sans une intervention directe de l'État. Mais ces plans sectoriels sont-ils conjoncturels ou signifient-ils un vrai changement d'approche ?

Les plans de soutien à Renault (5 milliards d'euros de prêts) ou Air France (7 milliards) sont très révélateurs. Dans un cas comme dans l'autre, les dirigeants ont profité de la crise pour accélérer les restructurations annoncées bien avant l'arrivée de la Covid-19 dans l'actualité, sous le nom de « plans de transformation ». On est loin du « monde d'après » annoncé...

ou de la défense d'un « intérêt national » sensé motiver l'intervention de l'État actionnaire.

Avec ses 7 milliards en poche, Air France a décidé de s'attaquer à deux fronts qui étaient déjà visés dans le plan de son directeur général Ben Smith avant la crise : ses pertes sur les lignes intérieures, d'une part, et des économies sur les « fonctions support » d'autre part. Traduisons : en contrepartie du soutien de l'État Air France supprime 40 % de son offre de desserte du territoire national ! Quant à la réduction de 30 % des effectifs dans les « fonctions support », on comprend qu'elles signifient des économies en France où elles sont plus coûteuses, et seront désormais soustraites à des sociétés de service étrangères. Les principales victimes de cette restructuration seront donc des cadres français de la compagnie.

Avec Renault, la situation n'est guère différente, même si la culture syndicale propre à l'entreprise a rendu les choses plus visibles et contraint le gouvernement à demander des modifications, au moins en apparence. On est donc passé de 5 000 suppressions d'emplois en France à 5 000 suppressions d'emplois en France... et 10 000 ailleurs dans le monde (Wuhan, Valladolid, Tanger...), envoyant ainsi le message à l'opinion publique française que nos salariés ne sont pas seuls à supporter l'effort... Difficile de ne pas croire pourtant qu'à terme, en situation de reprise, le groupe ne privilégiera pas, de nouveau, ses seules implantations à l'international. Renault est une des cinq marques qui a le plus délocalisé au monde. L'État actionnaire, ce ne devrait pas être « l'État roue de secours » au service d'entreprises mondiales qui recherchaient, elles, systématiquement, leur intérêt ailleurs. Cela y ressemble pourtant.

Comment reprendre le contrôle de notre économie et singulièrement de notre appareil productif industriel ? Il y a d'abord la question de son financement. Dans le monde des affaires, la carte maîtresse c'est l'argent. Chaque fois qu'un retour de conjoncture réduit le *cash flow* d'une entreprise, c'est panique à bord. Pour les PME ou les ETI parce qu'elles dépendent beaucoup trop des financements bancaires ; mais pour les grandes entreprises, la confiance des marchés financiers fait vite défaut dans les moments critiques, faute d'actionnaire majoritaire capable de réinjecter du cash. On l'a vu dans de multiples crises, Pechiney, Alstom, Peugeot, Arcelor, il est souvent très compliqué voire impossible de construire un plan B.

Ce diagnostic d'un manque de fonds propres disponibles pour l'investissement est archiconnu mais n'a pas entraîné de changement radical. La réponse par l'« attractivité » recherchée auprès d'investisseurs étrangers, qui est l'alpha et l'oméga de la politique d'Emmanuel Macron, si elle facilite une augmentation de capital à un moment donné, entraîne aussi une perte de contrôle à terme.

Bien sûr la fiscalité des dividendes est probablement une variable sur laquelle on peut jouer pour améliorer l'attractivité de l'argent investi dans une entreprise, directement ou via un véhicule de placement. Dans ce domaine au moins il faut donner acte à Emmanuel Macron d'avoir fait une réforme importante en instaurant la *flat tax*, même si rien ne dit en réalité que cette fiscalité avantageuse profite à des investissements de portefeuille sur des entreprises françaises plutôt qu'étrangères. La difficulté de cette politique dite « de l'offre », c'est que, dans une économie ouverte, elle est aussi compliquée à cibler qu'une politique de soutien à la demande. Les défenseurs de l'économie de l'offre ne peuvent pas ignorer que les marchés des capitaux ne sont pas fermés et étanches. Même en déverrouillant la fiscalité du capital, et à condition que l'on sache flécher cet argent sur l'investissement dans nos entreprises, il faudra plusieurs générations avant que ne soit reconstitué un capitalisme français digne de ce nom...

La première urgence est donc d'améliorer la fiscalité de la transmission qui est aujourd'hui presque confiscatoire. Le « pacte Dutreil », en exonérant une cession ou une succession de 75 % des droits dus, en échange d'un engagement de conservation des titres dans la durée, a amélioré la situation des héritiers voulant poursuivre l'aventure entrepreneuriale familiale, mais il n'en fait pas encore une « bonne affaire ». En trois générations, l'État aura repris la totalité de la valeur du patrimoine initial ! Ce n'est donc pas par la succession familiale que le risque d'accumulation du capital au sens marxiste peut se réaliser !

Plus grave, chaque nouvelle transmission oblige l'actionnariat familial à céder une partie de ses actions pour payer la fiscalité. Cette dilution n'est évidemment pas favorable au développement et au contrôle de l'entreprise. La fiscalité moyenne chez nos voisins européens est de l'ordre de 5 %, il est urgent de nous en rapprocher. Défendre un capitalisme entrepreneurial plutôt qu'un capitalisme financier passe par là. Depuis le début de son

quinquennat Emmanuel Macron est resté sourd à cette revendication de nos ETI.

L'insuffisance de capital disponible s'explique aussi par notre mode de financement des retraites par répartition (l'argent des cotisants est redistribué instantanément aux pensionnés) par opposition aux systèmes par capitalisation (c'est le produit de la rente investie par les cotisants qui est redistribué aux retraités). Il n'y a pas et n'y aura pas de fonds de pension à la française, au-delà de ce que font les retraites complémentaires qui ont une obligation de dépôt à la Caisse des dépôts et consignations. La loi Pacte a certes réformé le PER pour accroître son attractivité, mais la réforme des retraites ayant été abandonnée, l'ampleur de la collecte ne sera pas celle attendue.

Pendant la crise de 2008, à l'initiative de Nicolas Sarkozy, a été créé le FSI (Fonds stratégique d'investissement) devenu sous François Hollande, en fusionnant avec Oséo, la BPI (Banque publique d'investissement). La BPI gère aujourd'hui 30 milliards d'euros d'actifs qui s'ajoutent donc au portefeuille des participations directes détenu par l'État via l'APE (autour de 73 milliards). S'ajoute à cette activité de portefeuille une activité de financement à hauteur de 35 milliards d'encours répartis en soutien à l'innovation, en garantie et en cofinancement.

Les 30 milliards de BPI France Investissement sont répartis en 142 participations directes pour 18,6 milliards d'euros, et une série de fonds dédiés aux PME, aux entreprises innovantes, ainsi qu'à un « fonds de fonds » qui permet à la BPI d'être présente dans 300 fonds partenaires, par secteurs économiques ou en régions. Mis à part quelques doutes sur certains choix d'investissements qui peuvent paraître aventureux, cette stratégie fait l'objet d'un consensus politique assez unique dans notre pays pour être remarqué. Mais au final on ne parle que de 30 milliards d'euros ! En comparaison, le premier fonds d'investissement français, Amundi, qui gère sans bruit les placements des clients du Crédit agricole, de la Société générale (et de quelques autres banques dans le monde), gère 1 500 milliards !

Pour mieux accompagner nos entreprises il faut donc aller plus loin que la BPI : il y a en France plus de 5 000 milliards d'épargne disponible ! L'assurance-vie est le premier placement financier des Français, à près de 1 700 milliards d'euros d'encours et environ 140 milliards de collecte par

an ! Le grand paradoxe est que cette épargne de long terme qu'est l'assurance-vie est ensuite placée pour l'essentiel en obligations du Trésor... à court terme ! Aberrant.

Aller plus loin, c'est réunir l'ensemble des participations et actifs détenus par l'État, ses agences (BPI France, Agence des participations de l'État, Société d'investissement France Active, Agence française de développement...) dans un véritable fonds souverain français unique qui pourrait, en outre, augmenter sa capacité d'investissement en émettant des obligations pour capter une partie de l'épargne des Français. Ce fonds aurait pour mission de protéger le capital de nos multinationales, et de développer ou accompagner le développement de nos PME ou ETI dans les secteurs identifiés comme prioritaires par le gouvernement. Avec un volume d'actifs de l'ordre de 300 milliards d'euros nous pourrions rapidement changer la donne pour notre industrie. Les Français aiment leur industrie, je suis persuadé que, de même qu'ils ont répondu à l'emprunt Pinay ou à l'emprunt Giscard, ils seraient prêts à investir à long terme dans un fonds d'investissement souverain dédié à notre industrie !

Enfin, pour assurer le contrôle de son outil industriel, l'État peut aussi se doter d'outils de contrôle « non-capitalistiques ». La carte du droit à défaut de celle de l'argent. Le plus souvent il s'agit de règles juridiques qu'il impose pour garder un œil sur l'entreprise. Ce sont d'abord les *golden shares*. Des actions auxquelles sont attachés des droits privilégiés. L'État en a usé au moment des privatisations de 1986-1988. Ce fut la source de longs contentieux avec la Cour de justice de l'Union européenne qui est même allée, dans un arrêt « Total » de 2002, jusqu'à dénier à un État le droit de conserver un droit de regard « injustifié dans une entreprise européenne ».

Avec la loi Pacte, le gouvernement a étendu l'usage de ces « actions spécifiques » aux ventes d'entreprises stratégiques, en dehors de l'hypothèse d'une privatisation. Ce dispositif appelé communément IEF (investissements étrangers en France), qui vise les investissements en provenance d'États hors UE, oblige tout investisseur étranger s'invitant au capital d'une entreprise ayant un caractère stratégique à demander une autorisation au gouvernement français. C'est le seul verrou communément admis à la libre circulation des capitaux ; pas seulement dans notre pays mais dans toutes les économies libérales, États-Unis en tête. Le ministre de l'Économie a alors la charge d'identifier ce qui fait le caractère stratégique

de l'entreprise, ce qu'il est nécessaire de protéger, et peut soit autoriser l'investissement sous conditions, soit le refuser.

À l'heure de la mondialisation, ce dispositif peut être d'une utilité redoutable. Pas étonnant que de plus en plus d'États y aient recours, comme le montre Pascal Dupeyrat⁷. Cette règle est vieille comme le monde. Elle existe dans notre pays depuis 1966. Aux États-Unis, depuis 1975, il existe une administration assez puissante au sein du département du Trésor, le CFIUS (Committee on Foreign Investment in the United States), qui identifie tous les risques et impose à l'investisseur des mesures parfois très radicales allant jusqu'à la dissociation complète entre la détention du capital et son management. En clair, vous pouvez acheter une entreprise, mais vous n'avez pas le droit de la diriger ! On vous impose un *proxy board* (conseil d'administration local) composé généralement d'anciens généraux américains et tout un tas d'autres contraintes. Un grand patron français qui avait ainsi acquis une entreprise américaine m'expliquait que, chaque fois qu'il arrivait aux États-Unis, il était suivi par des agents du CFIUS qui s'assuraient qu'il n'outrepassait aucune des autorisations qui lui avaient été accordées. Il pouvait ainsi participer au *proxy board* mais n'avait pas le droit d'y exprimer des souhaits. Il était tenu à un tel degré d'ignorance qu'il n'avait même pas le droit de connaître la rémunération du CEO (*chief executive officer*) local ! Assez vite, il a revendu, comprenant qu'il ne pourrait pas concrétiser les perspectives qu'il avait imaginées.

Se soumettre à une telle procédure est évidemment une contrainte pour l'investisseur. Les cris d'orfraie sont toujours les mêmes : « Vous allez décourager les investisseurs ! » La réalité est que ces procédures sont très légères par rapport à ce que subissent les investisseurs face aux autorités de la concurrence (deux mois pour les premières contre parfois plus d'un an de procédure devant la Commission européenne pour les secondes !). Elles ont en fait le défaut aux yeux de certains de réaffirmer la primauté du politique sur le *business*.

Depuis la commission d'enquête Alstom, le dispositif français a été amélioré, mais il doit encore évoluer ; d'abord pour mieux définir quelles peuvent être les « conditions » imposées par l'État à l'investisseur. La loi ne les définit pas. Rien ne garantit ainsi que la conservation de l'outil de production sur le territoire national soit au cœur des engagements pris par l'investisseur. Rien ne garantit non plus que l'investisseur maintiendra sur

les sites français l'effort de R & D nécessaire à leur pérennité et à leur performance économique ou technologique : on le constate avec les anciens sites Alcatel progressivement sacrifiés par Nokia. Rien ne garantit enfin que la propriété des brevets reste attachée à l'entité française. Un trop grand nombre d'opérations de fusions-acquisitions transnationales continuent de se réaliser en sacrifiant notre appareil productif, malgré la qualité des savoir-faire de ses ouvriers, employés, ingénieurs, ou en faisant peu de cas du « patrimoine matériel et immatériel de l'économie française », notion qui figure pourtant toujours dans notre droit. Les Français ont gardé en mémoire la façon dont General Electric a piétiné les engagements qu'il était censé avoir pris devant le ministre de l'Économie Emmanuel Macron. On l'a déjà dit : General Electric devait créer 1 000 emplois, il en a supprimé 4 000, et ce n'est qu'un début. Tout doit donc être écrit et défendu avec plus de force.

Pour rendre ce dispositif plus crédible et être certain que les engagements pris par les investisseurs ne relèvent pas seulement de la communication politique à un instant t , il faut aussi le contrôler. C'est un grand mystère que, dans notre pays où l'administration possède « cette rage du contrôle » qu'évoquait Pompidou, à laquelle le moindre patron de PME a été confronté plus d'une fois durant sa vie, lorsqu'il s'agit de vérifier qu'un investisseur étranger respecte les engagements pris pour la défense des intérêts nationaux, là il n'y a personne ! Qu'impose-t-on vraiment à l'investisseur ? Lui seul le sait ! Quand, en tant que président de la commission d'enquête de l'Assemblée nationale, j'ai demandé à voir les lettres d'engagement de General Electric lors du rachat d'Alstom, on m'a enfermé dans une pièce sous le contrôle de trois ou quatre fonctionnaires. J'ai lu des lettres d'engagement rédigées par des cabinets d'avocats américains dénuées de toute portée pratique. Ainsi, par exemple, les « licences d'exploitation » des fameuses turbines Arabelle qui équipent nos centrales nucléaires (la longueur d'un Airbus et un chef-d'œuvre technologique) sont détenues par une « entité juridique spécifique » dont le siège est en Suisse (choisie sans doute pour sa neutralité !), et si d'aventure GE refusait de nous vendre une turbine, nous pourrions récupérer le droit d'exploiter nous-mêmes les licences. Sans les savoir-faire des ouvriers, sans les ingénieurs, sans les usines... c'est évidemment une énorme plaisanterie,

dont les brillants avocats qui les ont rédigées à prix d'or ne sont eux-mêmes pas dupes !

Ainsi va le capitalisme sous Macron... On fait donc un peu semblant, pour satisfaire les attentes de l'opinion, de défendre notre patrimoine industriel, mais en même temps, on ne va quand même pas prendre le risque de se fâcher avec des investisseurs étrangers... fussent-ils malintentionnés. Une politique industrielle, c'est sans doute un grand dessein, mais c'est surtout une action politique quotidienne et résolue pour la mettre en œuvre.

[1.](#) Olivier FERRAND, Bruno JEANBART, Romain PRUDENT, « Gauche : quelle majorité électorale pour 2012 ? », Terra Nova, 10 mai 2011.

[2.](#) Les Catégories d'entreprise en France : de la microentreprise à la grande entreprise, Insee, 10 avril 2014.

[3.](#) Depuis trente ans, les grandes entreprises concentrent de plus en plus d'emplois, Insee, 9 avril 2010.

[4.](#) En Allemagne, ce terme est utilisé pour désigner l'artisan comme l'entreprise de plus de 1 000 salariés.

[5.](#) *Structure du capital des entreprises françaises en 1996*, Banque de France, juillet 1998.

[6.](#) « Patrick Artus : “La France devient en quelque sorte un pays capitaliste... sans capitalistes !” », *Le Monde*, 27 février 2017.

[7.](#) Pascal Dupeyrat, *Mondialisation et patriotisme économique. Quand l'État s'invite dans les secteurs stratégiques*, Jacques-Marie Laffont Éditeur, 2015.

Le citoyen européen face au travailleur français

L'Union européenne, créée pour redonner collectivement du poids aux États, s'est détournée de son objectif : elle ne se pense elle-même que comme un grand espace de libre-échange, où le citoyen a disparu derrière le consommateur. La promesse faite aux peuples d'échanger une souveraineté nationale devenue virtuelle contre une « souveraineté européenne » qui, elle, aurait les moyens de s'exercer a été trahie... elle ne protège pas de la mondialisation, elle en est le cheval de Troie.

L'Europe est devenue un espace de normes : on passe son temps à y imposer des règles à nos acteurs économiques qui les rendent moins compétitifs, et « en même temps » à leur imposer la concurrence de produits d'importation qui ne sont soumis à aucune de ces contraintes ! Par les dérèglements sur son marché intérieur et l'absence de toute protection extérieure, elle est devenue le terrain de jeu favori du capitalisme illibéral.

De fait, la libre circulation des biens, des capitaux et des services à l'intérieur de l'Europe n'aura pas été une grande réussite pour la France. Il suffit d'observer la contre-performance de notre balance commerciale. Excédentaire jusqu'en 2000, son solde ne cesse de se dégrader depuis. Plus personne ou presque ne s'intéresse à cet indicateur qui est pourtant un des plus révélateurs de la performance économique d'un pays puisqu'il traduit sa capacité à produire des services et des biens plus nombreux ou plus chers que ceux que l'on a besoin d'importer. Un excédent commercial est la preuve de la puissance, de l'innovation, de la valeur ajoutée d'un appareil productif. Le déficit signifie au contraire sa faiblesse endémique. Il faut dire que depuis le passage à l'euro, le déficit commercial ne se paie plus.

Avant l'euro, le déficit de la balance extérieure signifiait un affaiblissement des réserves de change. Et lorsque celles-ci étaient épuisées (ce qui est arrivé par exemple au Front populaire en 1936), il fallait faire fonctionner la planche à billets, ce qui créait de l'inflation et déstabilisait la monnaie... Faute de savoir rétablir la confiance, le pouvoir politique était immédiatement sanctionné. C'était le cauchemar de tous les gouvernements. Tout cela nous est désormais épargné, pour le meilleur (la stabilité) et pour le pire (la stagnation).

Pour l'économie française, le point critique aura été incontestablement l'élargissement de l'Union aux pays d'Europe de l'Est presque concomitant au passage à l'euro. Voulé par les Allemands qui eux-mêmes « mettaient le paquet » pour réussir leur réunification, l'élargissement aux anciens PECO (Pays d'Europe centrale et orientale) était un événement historique trop important pour qu'on ose imposer des conditions d'intégration économiques plus lentes. L'industrie française, comme nos artisans, l'a payé cher.

Faute d'harmonisation sociale, ces pays à bas coût de main-d'œuvre ont effectivement vu emménager chez eux des pans entiers de notre industrie. En Slovaquie le SMIC est de 380 € par mois contre 1 500 € bruts mensuels chez nous. L'impact sur l'emploi a été considérable même s'il est difficilement quantifiable. Entre 2006 et 2015, tous facteurs confondus, l'industrie manufacturière française a perdu 530 000 salariés. Selon une étude réalisée par l'Insee sur la période 2009-2011, 55 % des délocalisations ont eu pour destination l'Union européenne, bien loin devant l'Afrique du Nord (24 %), la Chine (18 %) et l'Inde (18 %). Les exemples sont légion : Peugeot est en République tchèque, comme Valeo ; Faurecia est en Slovaquie ; Renault en Slovénie ; Whirpool a déménagé son usine de sèche-linge d'Amiens en Pologne.

Entre 1994 et 2004, la production industrielle a progressé de 25 % dans la zone euro... et de 80 % dans les anciens PECO ! Évidemment, il ne faut pas nier un effet de rattrapage économique au sortir de cinquante années de communisme. Pour certaines activités industrielles, l'implantation d'une unité de production dans un de ces pays a pour objet la conquête de marchés locaux, c'est le cas en partie pour l'agro-alimentaire, par exemple avec Danone, Bel et Bonduelle présents en République tchèque et en Hongrie.

Pour les Allemands l'accueil des pays d'Europe de l'Est aura été à l'inverse une bonne affaire : il a d'abord offert à leur industrie, fortement axée sur les biens d'équipement professionnels ou ménagers, un nouvel espace économique, un nouveau marché. Mais au-delà, ils ont saisi une formidable occasion d'améliorer leur compétitivité en réorganisant leur « chaîne de valeur » : la Pologne, la République tchèque, la Hongrie sont devenues l'arrière-cour industrielle de l'Allemagne qui y sous-traite ses activités à faible valeur ajoutée avant de réaliser les assemblages sur son sol. Bref, une petite Chine à portée de main.

Ces nouveaux entrants d'Europe de l'Est nous ont aussi livré une terrible concurrence dans des secteurs de l'économie pourtant non délocalisables comme le bâtiment, avec les travailleurs détachés. Certes, les migrations de travail ont toujours existé en Europe (la première loi sur l'immigration en France datant de 1890 concerne les « mineurs polonais »...). À l'époque, la Commission de Bruxelles n'y était pour rien ! C'est la force de la géographie et la loi de la gravité économique. Mais là où un État-nation aurait pu vouloir contenir cette immigration de travail, l'Europe lui a donné un cadre légal pour l'encourager. Avec la directive Bolkestein, elle a même essayé de lui donner un cadre loyal en imposant que le salaire payé soit celui du pays d'accueil. Restent les charges sociales qui, elles, sont celles du pays d'origine... Et la réforme voulue par M. Macron, qui a allongé la durée de séjour, n'y a rien changé !

Désormais la concurrence des pays d'Europe de l'Est s'élargit même aux services. On y trouve aussi des informaticiens, des spécialistes du traitement de données, des graphistes... Kingfisher (enseignes Castorama, Brico Dépôt...) qui exploite 1 300 magasins dans 10 pays a délocalisé en 2018 l'ensemble de ses services de gestion en Pologne ! La SNCF avait ouvert le bal dès 2012 en délocalisant (via la sous-traitance) une partie de ses activités informatiques en République tchèque et en Pologne ! Bref l'idée d'une division taylorienne du travail à l'intérieur de l'Europe sur laquelle avaient parié les hauts dignitaires de Bercy dans les années 1990 a fait long feu.

Bien sûr, on entend d'ici l'argument des technocrates bruxellois : la liberté des échanges finira par harmoniser les niveaux de vie et les salaires... oui, mais quand ? À long terme nos travailleurs pointeront tous à Pôle emploi... Pendant ce temps, les fonctionnaires de Bruxelles apôtres du

« Adaptez-vous », bon pour nos ouvriers, nos artisans, nos petits commerçants, n'ont pas oublié, eux, de se placer à l'abri d'un statut qui cumule les avantages de celui inspiré par Maurice Thorez avec la fiscalité des fonctionnaires internationaux ! En attendant la République tchèque a un taux de chômage de 2,2 %, un excédent commercial de 15 milliards d'euros (87 % des exportations allant vers l'UE) et s'offre même le luxe d'un excédent des comptes publics de 1,4 % de PIB...

Il suffisait pourtant d'écouter Maurice Allais, Prix Nobel français d'économie, libéral, européen convaincu, partisan du libre-échange. Selon lui, le libre-échange n'est profitable qu'entre pays de niveaux de vie comparables. Il regrettait l'absence de préférence communautaire au profit de ce qu'il appelait le « libre-échange mondialiste ». L'Europe, en s'élargissant, a importé les désordres de la mondialisation plutôt que de nous en protéger.

Certes, la France n'est pas pour rien dans les désavantages que la libre circulation à l'intérieur de l'Union européenne n'a fait en quelque sorte que révéler. Le poids des charges, ce n'est pas la faute de l'Europe, c'est la nôtre. Mais l'Europe, non contente de construire un marché intérieur bancal, l'a aussi exposé plus que de raison à tous les vents de la mondialisation alors qu'elle aurait dû maintenir un minimum de protection. Elle l'a fait d'abord par des accords de libre-échange tous azimuts. L'Europe a été depuis vingt ans le bon élève de l'OMC. La trajectoire de Pascal Lamy, d'abord bras droit de Jacques Delors à la Commission européenne, puis négociateur en chef de l'Union européenne et enfin directeur général de l'OMC, est à cet égard éloquente... Le credo libéral de Milton Friedman, c'est l'« échange volontaire ». Chez nous, en Europe, les acteurs économiques subissent l'« échange imposé » par la puissance publique ! C'est aussi cela le capitalisme illibéral.

Enfin, si on veut bien ne pas regarder l'euro comme un dogme, mais avec pragmatisme, il faut bien reconnaître qu'il existe un problème d'adaptation de la France à la monnaie unique qui persiste vingt ans après son entrée en vigueur. Le « Centre de politique européenne » (CEP), *think tank* allemand d'inspiration libérale (et proeuropéen), a publié en février 2019 une note intitulée : *L'euro a vingt ans : qui sont les perdants ? Qui sont les gagnants ?* Sa conclusion est sans appel : aucun pays, excepté l'Italie, n'a autant perdu que la France à l'introduction de la monnaie

unique. De 1999 à 2017, la France aurait perdu 3 591 milliards d'euros, du fait de l'euro. Alors que l'Espagne, l'Italie et le Portugal sont également perdants, seuls la Grèce (à la marge), les Pays-Bas et l'Allemagne sont gagnants. Même s'il est difficile d'isoler ce qui est imputable à la monnaie du reste des performances de l'économie, cette étude souligne que l'euro accentue les divergences structurelles des différentes économies que sont l'inflation, le coût du travail et la consommation.

Depuis 1945 l'économie française a toujours été plus inflationniste que l'Allemagne. Le général de Gaulle en 1958, Georges Pompidou en 1969 n'ont pas hésité à dévaluer le franc pour redonner de la compétitivité à nos productions. Or depuis l'euro, la France a continué à avoir un taux d'inflation légèrement supérieur à l'Allemagne sans qu'il puisse être compensé par un ajustement monétaire. La conséquence de cet effet inflation est soit une perte de parts de marché, soit le sacrifice du taux de marge des entreprises françaises, qui est passé de 38 à 27 % entre 2001 et 2016.

Deuxième facteur, les évolutions salariales divergentes entre la France et l'Allemagne ont une importance considérable. Or là encore, alors que l'Allemagne a mené une politique de modération salariale et de baisse des charges (les cotisations chômage ont été ramenées de 6,5 à 4,5 % au 1^{er} janvier 2007 par Mme Merkel, compensées par une hausse de trois points de TVA), la France a au contraire vu ses coûts salariaux unitaires progresser, essentiellement sous l'effet des trente-cinq heures. Au total, coûts unitaires salariaux et inflation, le CEP analyse que, là où le coût unitaire du travail a baissé de 7 % en Allemagne sur la période 2001-2008, il a augmenté d'autant en France.

Là encore, ces différences n'étant plus compensées par les taux de change, elles se traduisent en perte de compétitivité globale de l'économie, perte de parts de marché et chômage. La France avait un excédent commercial de 3 % du PIB en 1997, elle n'a connu depuis l'euro que des déficits. À l'inverse, alors que la balance commerciale allemande était déficitaire, elle est devenue excédentaire de plus de 8 % en 2016. Pour la France la perte est la plus lourde dans les secteurs de l'agriculture et de l'industrie. Finalement l'Allemagne s'est accaparé une part substantielle de la production manufacturée en Europe, 30 % en 2016, contre 10 % pour la

France. La seule option possible est alors de pratiquer une « dévaluation interne », c'est-à-dire une baisse des coûts de production, notamment des salaires. En clair, c'est aux ouvriers que l'on entend faire payer la facture de l'euro par la modération salariale.

Une fois encore, il est facile de déplorer les effets d'un modèle quand il n'existe pas – ou plus – de contre-modèle. La compétition économique internationale donne toujours une prime aux pays qui ont la stratégie la plus cohérente, qui acceptent les coûts de production les plus modérés. N'oublions pas que le décrochage français a débuté dès 1979, où nous devenons la lanterne rouge des pays les plus industrialisés avec un des taux de croissance les plus faibles et un des taux de chômage les plus forts. À bien des égards, l'euro ne fait que jeter une lumière crue sur nos faiblesses et les mauvais choix qui ont été faits depuis. En euros, le moindre écart dans notre compétitivité se paie *cash* !

Et n'allons pas faire aux Allemands le reproche de l'euro ! La monnaie unique a été de bout en bout un projet français : lancé par Georges Pompidou au sommet de La Haye – parmi d'autres il est vrai, dont celui de l'Europe sociale, qui n'a pas eu le même succès –, il a été porté par Valéry Giscard d'Estaing, l'un comme l'autre sans doute convaincus du nécessaire arrimage du franc à un ancrage externe (la nostalgie de l'étalon or), et enfin par François Mitterrand. Les Allemands n'étaient pas demandeurs de l'abandon de leur mark qui ne leur posait aucun problème de stabilité. L'économiste indien Ashoka Mody, dans son livre *La Tragédie de l'euro. Un drame en neuf actes*¹, décrit la façon dont le projet de monnaie unique a dérivé vers un euro « super-orthodoxe » durant les négociations, l'Allemagne jetant dans la balance des politiques budgétaires strictes et le mandat de stabilité des prix de la BCE. Quoi qu'il en soit, le slogan selon lequel des déficits inférieurs à 3 % du PIB, un endettement inférieur à 60 % et une inflation limitée à 2 % apporteraient la croissance semble globalement relever du mythe pour la zone euro.

Rien d'original dans cette erreur de parité : c'est celle qu'a commise la Grande-Bretagne de Churchill en revenant après la Première Guerre mondiale à l'étalon or à sa parité d'avant-guerre (pour des raisons de prestige politique), quand Poincaré a eu l'intuition de revenir à l'étalon or mais sur une parité dévaluée, ce qui garantit d'un même coup stabilité monétaire et soutien aux exportations.

Soyons clair, vu l'état d'endettement de la France après huit années de pilotage de son économie par Emmanuel Macron, il serait totalement illusoire de croire que, même si nous le voulions, nous pourrions sortir de l'euro. Nous serions incapables de défendre notre monnaie qui deviendrait vite une monnaie de singe. Il en est de même s'agissant d'un hypothétique « euro du Sud », qui serait l'euro du pauvre. Il n'y a donc qu'une alternative : soit l'Europe réforme, très vite, son marché intérieur et le protège, soit elle se disloquera.

Les marchés publics sont un exemple édifiant de cette Europe ouverte et naïve : la Commission européenne oblige les États membres à ouvrir tous leurs marchés publics. Il n'y a que la défense nationale qui échappe à cette règle. Pourtant, aux États-Unis, champions du libre-échange, le *Buy American Act* protège 90 % des marchés publics ; ils ne sont ouverts qu'à hauteur de 10 % ; en Russie, en Chine ils ne le sont pas du tout... Comment ne pas s'étonner que l'Europe admette ce défaut de réciprocité et n'autorise pas en conséquence une pratique plus protectionniste ? Nicolas Sarkozy avait demandé un « *Buy European Act* », Emmanuel Macron a repris cette idée et l'a même inscrite dans son programme de campagne, mais on attend toujours les actes ! « Cela ne concorde pas avec les règles de l'Union européenne », lui a froidement opposé dès juin 2017 le vice-président de la Commission européenne finlandais Jyrki Katainen. Depuis, plus rien.

La réciprocité existe dans les traités européens, pourquoi n'est-elle pas utilisée ? L'avocat Paul Lignières, dans une contribution à *L'État de l'Union*, le rapport 2018 de la fondation Robert-Schuman², parle d'une « *omerta* sur la réciprocité ». Il rappelle en effet qu'en 2012 la Commission avait proposé un règlement spécifique incluant le principe de réciprocité dans les marchés publics. Cette proposition de la Commission s'est heurtée au blocage notamment de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne jugeant cette position trop protectionniste. Une nouvelle proposition a donc été déposée par la Commission en 2016 dans laquelle le mot « réciprocité » a tout simplement disparu ! Et le projet semble tombé aux oubliettes !

L'Europe ne fait pas la police à la frontière parce que sa priorité, presque unique jusqu'à maintenant, c'est le prix pour le consommateur. Et pourtant en la matière, alors que l'Europe semble avoir mis une énergie folle à déréglementer, à ouvrir à la concurrence et à s'assurer qu'il n'y avait plus de barrières techniques sur les marchés des télécoms, du gaz ou de

l'électricité, on ne peut pas dire que le résultat soit spectaculaire pour le consommateur. Il est amusant d'entendre la Commission se glorifier d'avoir imposé aux opérateurs de téléphonie mobile la portabilité des abonnements, c'est-à-dire la suppression des frais d'itinérance. Tant pis si cela n'intéresse que les 10 % de la population européenne qui circulent régulièrement à l'intérieur de l'Europe.

Peut-on sérieusement espérer que demain l'Europe cessera d'être cet îlot avant-gardiste et un peu crédule d'une mondialisation heureuse (ce que certains ont appelé l'« idiot du village planétaire ») pour se mettre davantage au service de notre économie ? Marché de 500 millions d'habitants, le plus riche du monde, l'Europe est un espace économique incontournable.

Sur la libre circulation des capitaux, il aura fallu attendre 2019 pour que l'Europe, au lieu de combattre toutes les initiatives nationales visant à contrôler les investissements étrangers (décret Villepin, décret Montebourg...), adopte un règlement encourageant tout à l'inverse les États membres à davantage s'en préoccuper. Elle a même fixé une liste de secteurs beaucoup plus large que celle concédée jusque-là au compte-gouttes aux États. Pourquoi avoir tant tardé ? On aimerait y voir un réveil européen... Il ne faut pas complètement l'exclure, mais plus probablement le devons-nous au *lobbying* des Américains inquiets de notre naïveté face à la Chine !

Pourtant quand l'Europe veut, elle peut. Même si c'est anecdotique ! La Commission européenne elle-même adore communiquer sur son sauvetage réussi de l'industrie de... la bicyclette. Dans une enquête publiée par *Les Échos* en avril 2019³ un haut fonctionnaire de la Commission raconte : « Il y a vingt ans, à la suite de plaintes des industriels européens du cycle contre le dumping pratiqué par les producteurs chinois, nous avons mis en place des taxes anti-dumping. Ce que n'ont pas fait les États-Unis. Résultat : aujourd'hui nous avons encore une industrie, contrairement aux Américains qui importent de Chine la quasi-totalité de leurs vélos. » Il y a donc un fonctionnaire européen qui pense à « protéger » le marché intérieur. Pas certain qu'il fasse une grande carrière !

Concrètement, comment l'Europe a-t-elle agi dans cette affaire ? Saisie d'une plainte anti-dumping par les constructeurs européens de vélos, la Commission, au terme d'une enquête, a instauré une taxe anti-dumping de

30,6 % sur les vélos chinois. Et l'Europe ne s'est pas arrêtée là ; quand les Chinois ont essayé de contourner les taxes européennes en délocalisant l'assemblage de leurs bicyclettes au Vietnam, notre vaillant fonctionnaire de la Commission a ouvert de nouvelles enquêtes et montré qu'il s'agissait de fausses installations de montage pour éviter les taxes européennes. L'Europe est donc capable de défendre son marché, reste que globalement elle recourt très peu aux « instruments de défense commerciale » (mesures anti-dumping et anti-subsidations).

Pour l'année 2016, sur le total des nouvelles enquêtes anti-dumping ouvertes par l'OMC à l'initiative de ses membres, 68 l'avaient été à la demande de l'Inde, 33 des États-Unis, 25 de l'Argentine, et 14 seulement de l'Union européenne... Sur le marché intérieur de l'Union européenne, 125 mesures anti-subsidations et 15 mesures anti-dumping s'appliquaient, trois fois moins que sur le marché américain. On sait la « vitalité » dont a fait preuve Donald Trump dans ce domaine, mais c'est en réalité une constante de l'administration américaine que de protéger son industrie. Le fait que la balance commerciale de l'Union européenne soit probablement excédentaire conduit la Commission à beaucoup de prudence considérant que le déficit commercial français est une anomalie dont les causes sont uniquement hexagonales.

La France devrait donc elle-même mobiliser davantage ses propres services de la direction générale du Trésor et de la direction générale des douanes pour alimenter ces procédures, mais on voit mal la France d'Emmanuel Macron, si soucieuse de son attractivité, prendre le risque d'être accusée de protectionnisme.

L'Europe doit aussi cesser de négocier des traités de libre-échange consacrant un véritable « deux poids, deux mesures » : favoriser l'importation de marchandises produites dans des conditions qui ne respectent pas celles qu'elle impose à ses propres producteurs ! Grâce au débat sur le CETA et le Mercosur ces pratiques aberrantes sont désormais parfaitement identifiées par les peuples ; de là à y remédier...

Pour protéger son marché intérieur et donner du sens aux valeurs qu'elle prétend défendre, l'Union européenne doit d'urgence se doter d'un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, parce que cela n'a pas de sens de renchérir nos propres productions en les rendant plus « vertes » et en même temps d'importer plus de produits carbonés, juste parce qu'ils sont

moins chers ! Mais il n'est pas certain que la France ait sérieusement anticipé les conséquences d'un tel mécanisme sur son industrie, afin d'orienter son lobbying à Bruxelles. Parions que les Allemands l'ont fait !

Privés de l'instrument monétaire, interdits de politique budgétaire, les États désireux de soutenir leur économie n'ont plus qu'une arme : être le « moins disant » fiscal et social. Ainsi s'éloigne la promesse d'une Europe qui défend ses valeurs dans la mondialisation, pour au contraire s'aligner toujours plus vers le bas. L'Irlande et les Pays-Bas ayant tiré les premiers en matière de fiscalité, il ne reste plus grand-chose à attendre de cette politique pour les autres, mais ils doivent s'y plier sous prétexte d'être des repoussoirs à investisseurs. C'est ce que Jean-Paul Fitoussi a appelé la « politique de l'impuissance⁴ ». Ce dumping à l'intérieur de l'Europe est intolérable. La libre circulation est faite pour faciliter le développement des échanges supposés favorables à la croissance, pas pour faire de l'optimisation fiscale sur le dos des États membres, ni des délocalisations en forme de dumping sur le coût du travail.

Dans le domaine fiscal, l'Union est devenue le terrain de jeu favori des amateurs d'optimisation fiscale grâce à la libre circulation des biens et services et à un régime juridique facilitant les relations mère-fille. Ainsi, les situations triangulaires se sont multipliées, qui facilitent le déplacement de la « base d'imposition » et le transfert de bénéfices au sein de l'Union, voire dans des pays tiers. On montre régulièrement du doigt les GAFAM (qui sont à coup sûr des champions toutes catégories en fractionnant de façon abusive leurs activités : stockage, livraison, comptage... pour échapper à la fiscalité) mais ils ne font que profiter du système comme beaucoup d'autres moins connus. Tous ces mécanismes sont très légaux, il s'agit seulement de savoir en abuser discrètement...

Les « prix de transferts » pratiqués entre les entités d'un même groupe permettent par exemple de déplacer de la base fiscale vers le pays le plus avantageux sans refléter la réalité de la création de valeur dans chaque État. Prenez une entreprise dont le siège est situé – par hasard – aux Pays-Bas ; les contrats sont signés par l'entité mère et les bénéfices seront donc soumis à la gracieuse fiscalité hollandaise. Les établissements qui réalisent la production, en France, ne sont rémunérés que par une part de marge. Si celle-ci est inférieure à la valeur réelle, l'établissement français produira à perte et ne sera à l'origine d'aucune fiscalité. Les syndicats de General

Electric dénoncent par exemple le fait que, pour la production de certaines turbines (les turbines à gaz 9HA), le taux de marge brut rémunérant le site de Belfort serait inférieur au prix payé par Belfort à l'entité suisse de GE pour les droits d'utilisation des licences ! Du coup, pas de fiscalité en France. Et plus ils produisent, plus ils perdent. Génial...

Ces schémas sont devenus tellement banals qu'on ne s'étonne même plus de voir GDF (entreprise dont l'État est actionnaire !) condamné par la Commission européenne pour concurrence déloyale à cause d'une optimisation fiscale excessive à travers une holding luxembourgeoise, ni que l'État actionnaire français, lorsqu'il examine le projet de fusion Renault-Fiat, envisage comme une évidence le transfert du siège du nouvel ensemble de la France aux Pays-Bas... Pourtant l'opinion ignore tout ou à peu près de ces pratiques. La plupart des politiques sont également totalement étrangers à ces mécanismes... Une dizaine de parlementaires au maximum dans chaque assemblée les maîtrise. Il est difficile de prétendre régler un problème quand on ne l'a même pas identifié ! L'enjeu, pourtant, est de taille. On estime que la France voit lui échapper jusqu'à 30 % du produit potentiel de l'impôt sur les sociétés (IS).

À l'occasion de la crise de 2008-2011, les pays du G20 se sont penchés sur cette question appelée pudiquement « érosion de la base d'imposition ». Comment ne pas s'en préoccuper alors qu'on a besoin de ressources pour faire face à la dégradation des finances publiques et que l'on constate « en même temps » une faible contribution de quelques grandes multinationales ? Le G20 a confié ce travail à l'OCDE qui a bâti un Plan d'action contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS selon l'acronyme anglais).

Les choses avancent donc peu à peu... Mais là encore, l'Europe est dans un entre-deux, consciente de l'inacceptable mais semblant tétanisée face aux chantages du laisser-faire. Les arguments des opposants à de telles mesures sont évidemment toujours les mêmes : « Avec des procédures trop compliquées vous allez décourager les investisseurs. » C'est drôle, les montages fiscaux les plus sophistiqués, eux, ne semblent décourager personne ! Comment ne pas regretter que ces chantiers lancés au lendemain de la crise de 2008 n'aient pas été portés avec plus de vigueur ?

Côté dumping social, il n'est pas nécessaire d'y revenir, avec un coût minimum du travail de 1 à 8 dans l'Union européenne, les choix sont faciles

à faire. Pourtant l'Europe sociale était un des chantiers ouverts par le président Pompidou dès la conférence des chefs d'État et de gouvernement de Paris en octobre 1972. Le diagnostic était on ne peut plus clair : « soit l'élévation des niveaux de vie accélère le développement [...], soit [...] au contraire des divergences excessives entre les réalisations sociales des différents pays [...] risquent dans certains cas d'aboutir à fausser les conditions normales de la compétitivité ». On ne saurait mieux dire. Pourquoi ce projet d'Europe sociale est-il à ce point resté en rade ? Comment la France a-t-elle pu s'en soucier si peu au moment de l'élargissement ? Et depuis, pourquoi le France a-t-elle laissé s'éteindre tout « agenda social européen » sous la Commission Barroso ? Aujourd'hui, « les conditions de la compétitivité » sont clairement « faussées », comme l'avait pressenti Pompidou il y a presque cinquante ans, mais le sujet est devenu beaucoup plus compliqué à relancer, de nombreux pays d'Europe de l'Est (Pologne, Hongrie, République tchèque, Slovaquie, Roumanie, Bulgarie...) n'y ayant strictement aucun intérêt.

Lors du sommet de Göteborg en 2017, les chefs d'État et de gouvernement ont bien approuvé un « socle européen des droits sociaux » mais il n'a pas de valeur juridique et relève donc de la pure pétition de principe ! Aucune initiative sous la présidence Macron. L'un des premiers chantiers pourrait être l'instauration d'une « protection sociale européenne » sur les travailleurs détachés. On a vu qu'aujourd'hui on leur appliquait le salaire minimum du pays d'accueil, ce qui est un progrès, mais pas les charges sociales. En France, ce sont donc les seuls revenus exemptés de CSG ! Une cotisation sociale prélevée dans chaque pays en forme de « montant compensatoire » serait un vrai début d'harmonisation sociale. Elle aurait évidemment un impact sur les coûts dans les secteurs de notre économie qui font appel à ces travailleurs (secteur du bâtiment en France...) mais puisqu'il s'agit d'activités économiques non délocalisables, l'argument de la compétitivité ne joue pas.

Enfin, l'Europe doit faire la police des opérations de délocalisations à l'intérieur de ses frontières. Dans un arrêt *Polbud*, la Cour de justice de l'Union européenne avait décidé que le transfert du siège social d'une entreprise de la Pologne vers le Luxembourg, tout en maintenant son centre de direction réel et ses activités en Pologne, était conforme à la libre

circulation... On imagine quelle avait été la colère des autorités polonaises de voir ainsi délocalisée leur fiscalité !

Une directive de novembre 2019 a donc redéfini le cadre de ces opérations transfrontalières (transformations, fusions, scissions) en théorie pour mieux protéger les salariés... On verra à l'usage, mais le compte n'y est sans doute pas. Tout ce qui n'est pas dûment justifié par un projet de croissance, mais par une simple recherche d'optimisation, devrait être interdit et même puni en cas de manquement : c'est un abus de droit.

Comment la France pourrait-elle en effet prétendre lutter contre ces délocalisations compétitives au sein de l'Union quand on sait que l'un des apports – discret mais très efficace – des « ordonnances Macron » a été d'interdire au juge français de regarder la situation financière globale d'une multinationale quand elle réalise un plan social en France ? L'appréciation du « motif économique » du licenciement doit s'apprécier désormais au seul regard de la situation des entreprises du groupe auquel elle appartient qui sont « établies sur le territoire national » ! Une trahison pure et simple pour les salariés français face au jeu d'optimisation des multinationales.

Au total, davantage même que le consommateur, c'est bien l'investisseur, l'actionnaire qui aura été au centre des préoccupations de la politique européenne, et le seul gagnant de cette politique. Est-ce une surprise ? Mais cet investisseur ne joue pas toujours le jeu de l'Europe, parce qu'il n'est pas nécessairement européen. Cessons de considérer que les investisseurs n'ont pas de passeport comme je l'ai si souvent entendu dire en Macronie depuis 2017 ; et que l'Europe se comporte enfin en puissance protégeant ses propres acteurs économiques, entreprises et salariés, comme le font toutes les grandes puissances économiques dans le monde.

Si l'Europe ne change pas, elle implosera. La France, à l'origine du projet européen, a le devoir de porter cette évolution. Elle en a le pouvoir, même si c'est au prix d'un blocage temporaire des institutions européennes. Le général de Gaulle a eu le courage de le faire en 1965.

1. Ashoka Mody, *Eurotragedy. A drama in nine acts*, Oxford University Press, 2018.

[2.](#) Paul Lignières, « We are not naïve free traders », in *Rapport Schuman sur l'Europe. L'état de l'Union 2018*, Éditions Marie B, coll. « Lignes de repères », 2018.

[3.](#) Richard Hiault, « Comment Bruxelles a sauvé l'industrie du cycle européen », *Les Échos*, 2 avril 2019.

[4.](#) Jean-Paul Fitoussi, *La Politique de l'impuissance*. Entretien avec Jean-Claude Guillebaud, Arléa, 2005.

La protection sociale, pansement de la mondialisation

Le quinquennat Macron a marqué un tournant : ce moment où les Français auront, pour la première fois de leur histoire, protesté contre... la redistribution. Ou du moins une certaine conception de cette redistribution.

J'ai à l'esprit un échange avec un père de famille sur un rond-point à l'entrée d'Anet, où je suis élu. Il me racontait qu'il était marié, qu'il gagnait 1 800 € par mois, qu'il ne s'était jamais plaint de son salaire et qu'avec sa femme ils avaient emprunté il y a quinze ans pour payer leur maison. Jusque-là, tout n'allait pas trop mal... « Mais là, ma fille vient d'avoir son bac. Elle est en fac à Rouen. Je dois lui payer une chambre. Cela me coûte 500 euros par mois. J'ai demandé si je pouvais avoir une aide, on m'a répondu que j'étais "trop riche". Je ne m'en sors plus. »

On touche ici au pire défaut du système actuel. L'idéologie dominante en France depuis les années 1980 est la suivante : accepter une extension du « marché » à l'échelle mondiale tout en sachant qu'elle a des conséquences sociales violentes dans une vieille économie industrielle comme la nôtre, et donc, les compenser en faisant appel à la redistribution pour atténuer ses dommages collatéraux...

D'un côté on nous rabache qu'il faut baisser les coûts de production pour s'adapter à la concurrence mondiale, mais de l'autre on demande à l'État d'augmenter les prélèvements sociaux pour compenser la casse. Il faut donc moins de prélèvements, et pour cela en théorie baisser les charges sociales sur nos entreprises, et « en même temps » plus d'État pour passer la serpillière sociale chaque fois qu'il y a de la casse. « Le marché et son jumeau inséparable la redistribution », selon le gourou de tous nos

gouvernements depuis quarante ans, Alain Minc. C'est sur cette stratégie insoutenable que se fracasse justement l'économie française depuis des décennies, et désormais la société, avec le cercle vicieux de dépenses sociales qui s'alourdissent et plombent toujours plus notre compétitivité.

Alain Minc dans son petit essai – un bijou de cynisme – déjà cité, propose ainsi de « basculer une partie des flux de l'État-providence de la classe moyenne vers les populations marginalisées », citant par exemple « un zeste de CSG sur les retraités, jusqu'alors privilégiés dans le financement de l'assurance maladie dont ils sont les principaux utilisateurs ; une touche d'équité dans la distribution de certaines prestations familiales ; quelques miettes dérogatoires dans le fonctionnement de l'Éducation nationale, au profit des quartiers les plus difficiles, la révolution n'est pas en marche¹ ». On découvre là, ébahi, avec douze ans d'avance, chapitre par chapitre, le programme – et jusqu'au slogan – d'Emmanuel Macron ! Pour les retraités, ce sera un gros « zeste de CSG » augmenté dès la première loi de finances du quinquennat ; la « touche d'équité dans les prestations familiales », c'est leur mise sous condition de ressources, décidée il est vrai sous François Hollande ; et les « miettes dérogatoires dans le fonctionnement de l'Éducation nationale », ce sont les classes dédoublées dans les quartiers classés REP gagées par des classes surchargées pour les autres. On savait déjà qu'il existait une « pensée unique », on découvre en plus qu'elle ne vieillit pas, en tout cas pour ceux qui la professent !

La quadrature du cercle étant impossible, notre pays a globalement vu la redistribution s'accroître, les prélèvements grossir jusqu'à étouffer les entreprises et désormais les classes moyennes, et plus encore la dette exploser. L'accroissement de la dette publique qu'Emmanuel Todd analyse avec justesse comme le moyen de financer un « armistice des classes² ». « La dette permet de perpétuer le financement de l'État social. Le monde populaire, certes laminé sur le marché du travail, peut néanmoins toujours se faire soigner si nécessaire. » On ne saurait mieux dire.

Au lendemain de la crise de la Covid-19, cette situation est portée à son paroxysme : la demande de « bien public » (hôpital, éducation) est plus forte que jamais, tandis que nous avons perdu la capacité d'y répondre, puisque l'État est encore plus en déficit, encore plus endetté et donc encore plus dépendant des marchés financiers internationaux. Emmanuel Macron, décidément plus continuateur que réformateur, aura poussé le bouchon plus

loin qu'aucun de ses prédécesseurs, avec ce qu'on a appelé les « mesures Gilets jaunes » d'abord, et le recours massif au chômage partiel pendant la crise de la Covid-19, faisant exploser le déficit et la dette. Le chemin de crête, déjà étroit, devient encore plus périlleux. Il faut donc travailler en même temps dans deux directions : nous efforcer de réarmer et soutenir notre appareil productif, parce que c'est de la création de richesse et de nulle part ailleurs que vient la capacité à redistribuer, et avoir le courage de faire, pour de bon, un peu de tri dans notre dépense publique.

La « crise de l'État-providence » décrite par Pierre Rosanvallon dès 1981³ est visible dans nos comptes publics depuis près de quarante ans maintenant. Trois ordres de grandeur, même s'ils sont approximatifs, ont le mérite de fixer le problème : la France, c'est moins de 1 % de la population mondiale, un peu moins de 5 % de la richesse mondiale mais... 15 % de la dépense sociale dans le monde. Dit comme ça, on comprend bien qu'il y a un problème de soutenabilité !

En France, entre 1960 et 2017, le poids des prélèvements obligatoires est passé de 30 % du PIB à 45,3 %. La dette publique a explosé, passant de 20 % du PIB en 1978 à 100 % en 2019 (2 300 milliards d'euros). Dans son histoire, notre pays a déjà connu des périodes d'endettement extrêmement élevé, à la limite de la soutenabilité. Sous l'Ancien Régime, les souverains s'en sortaient en spoliant ou en éliminant les prêteurs (Philippe le Bel avec l'ordre du Temple par exemple...). La fin du règne de Louis XIV voit exploser la dette de l'État à 12 milliards de livres... C'est la conversion par Law des créances sur cette dette en actions de la Compagnie des Indes qui sauvera les finances royales, aux dépens des créanciers puisque la compagnie fera banqueroute... Tout le XVIII^e siècle est marqué par un endettement colossal dont le service absorbe souvent la moitié des dépenses publiques en temps de paix. À la veille de la Révolution, la parole de l'État ne vaut plus rien, situation qui accélère la chute de la monarchie. Au XX^e siècle, les gouvernements de l'entre-deux-guerres se sont épuisés dans le service d'une dette colossale contractée pour soutenir l'effort de guerre et la reconstruction. À cette époque et après la Seconde Guerre mondiale, c'est l'inflation, permettant de rembourser en monnaie de singe, puis la croissance des Trente Glorieuses qui permirent de faire face. Désormais avec une inflation très faible, indépendante des nations qui ne décident plus

de la création monétaire au sein de la zone euro, et avec une croissance devenue atone depuis quarante ans, la dette se rembourse... Et ses taux d'intérêt sont, comme toujours, fonction de la confiance que l'on vous accorde.

La France a cette chance, malgré tout, que cette confiance soit le plus souvent celle accordée à la zone euro, selon les facilités que crée la Banque centrale européenne qui, jusque-là, a soutenu l'endettement colossal de l'Europe du Sud. Avec des taux d'intérêt négatifs, le gouvernement de M. Macron s'est cru depuis 2017 dispensé de réformer, tout en proclamant qu'il le faisait. Depuis le début du quinquennat, il n'a ainsi supprimé qu'à peine 5 000 emplois de fonctionnaires sur 5 millions. Les taux négatifs permettent un « en même temps » magique : aggraver le stock de la dette tout en allégeant sa charge ! Le problème, c'est que lorsque les taux d'intérêt de cette dette viendront à augmenter brutalement comme ce fut le cas lors de la crise des dettes souveraines de 2009, l'État sera au pied d'un mur, n'ayant plus, indépendamment de la BCE, la facilité de la planche à billets. Comment ne pas imaginer qu'après le temps de la création monétaire à tout va vient toujours le moment des attaques spéculatives sur les maillons faibles ? L'enjeu est donc bien pour la France à plus ou moins brève échéance la souveraineté financière. L'exemple de la Grèce, contrainte de vendre ses infrastructures stratégiques comme le port du Pirée à des investisseurs chinois devrait nous faire réfléchir.

La France vit à crédit depuis cinquante ans. Elle y perd chaque jour un peu plus de sa souveraineté, étant dépendante des marchés financiers pour boucler ses fins de mois. Il faut donc bien trouver le moyen de réduire la dépense publique. Mais laquelle ? C'est là qu'un pacte social est sans doute à redéfinir. Qu'est-ce que l'on veut sauver ? Qu'est-ce qui est créateur d'effets pervers ?

Comment ne pas être surpris de la superficialité du débat dans ce domaine ? L'hystérie des uns (à gauche) à cette perspective dispensant les autres (à droite) de creuser leurs propositions. D'un côté on balance à la figure de ses adversaires des grands services publics en l'accusant de vouloir les sacrifier (l'hôpital, l'école, la police...) ; de l'autre on se contente d'opposer un taux de prélèvement obligatoire devenu spoliateur... On mélange au passage des dépenses qui relèvent de logiques totalement différentes sans les distinguer, oubliant qu'en matière de dépenses sociales

la singularité du système français est qu'il combine une protection sociale assurancielle contre les « risques » (tels que la vieillesse, la maladie, la maternité ou le chômage) financée par des cotisations et, par ailleurs, des aides sociales à proprement parler (prestations logement, aides sociales pour rétablir des injustices de la vie : handicap, aide sociale à l'enfance, lutte contre l'exclusion...) qui sont, elles, financées par l'impôt. Mais peu importe, on globalise.

Il faut pourtant s'arrêter un instant ici. La grande spécificité du « modèle social français » c'est une protection sociale qui finance sur des prélèvements publics ce qui dans la plupart des systèmes étrangers relève de l'assuranciel privé. La protection sociale représente en réalité à elle seule 45 % de notre dépense publique : 759,5 milliards d'euros en 2016, soit 34 % du PIB. Ce chiffre fait de la France la « championne du monde » des dépenses sociales selon l'OCDE. Mais si l'OCDE comparait la dépense publique « hors protection sociale », la France ne caracolerait plus en tête des pays dépensiers et se retrouverait dans la moyenne. En retirant « seulement » les dépenses de retraites et de santé, les autres dépenses sociales ne représentent plus que 6,8 % du PIB.

Revenons-en à la confusion entretenue entre « protection sociale », qui repose sur la cotisation, et le reste de nos « aides sociales », financées par l'impôt. Ce à quoi l'immense majorité des Français est attachée c'est la protection sociale. Personne ne veut d'une santé à l'américaine et rares sont ceux qui rêvent d'un régime d'assurance chômage privé. Ce sont des « acquis sociaux ». Ils ont un coût, mais ce n'est pas eux qui ont creusé la dette française ! Mais voilà, notre Sécurité sociale est en concurrence avec des entreprises qui se verraient très bien gérer le risque retraite, le risque chômage ou le risque santé. Elles savent faire. Elles ont un « modèle économique » à proposer. Il y a donc incontestablement un *lobbying* intense du secteur de l'assurance et du monde de la finance en général pour basculer progressivement vers un système assurantiel. Les réformes du régime chômage et des retraites proposées par Emmanuel Macron ont eu pour point commun d'accroître leur « part de marché » aux dépens d'une Sécurité sociale qui se trouvait « plafonnée ».

On peut par idéologie préférer la gestion privée. L'assurance chômage serait servie par des assureurs privés, les retraites également, et les mutuelles ou compagnies d'assurances prendraient totalement en charge les

frais de santé et d'hospitalisation. Quel est l'avantage ? Le privé gèrerait mieux ? C'est possible. Les frais de gestion de la Sécurité sociale représentent 3 %... On peut donc en douter. Ce qui est certain en revanche c'est que la Sécurité sociale ne recherche pas le profit, n'a pas de dividendes à faire remonter à un quelconque actionnaire. Au total, il est donc peu probable que le privé soit plus avantageux... En outre, on connaît les défauts de ces systèmes : ils n'opèrent pas de redistribution (contrairement à notre Sécurité sociale) ; les plus modestes ont vite fait d'être exclus des assurances santé, chômage ; et finalement la puissance publique est toujours appelée à la rescousse pour verser un minimum vieillesse, financer des dispensaires publics, etc. C'est le fameux « filet de sécurité universel » pour les personnes insolvables. À titre personnel, je ne souhaite pas que mon pays prenne ce chemin.

Quand on a trente ans, qu'on est bien portant et que l'on sort d'une grande école, on est tout prêt à croire que la privatisation est la bonne perspective. Mais quand on a suffisamment vécu pour avoir vu l'hôpital public et la Sécurité sociale prendre en charge l'opération vitale d'un proche cancéreux ou cardiaque ou une transplantation du rein ou du poumon sans se soucier de l'état de son compte en banque, on ne peut pas s'empêcher de penser que notre Sécurité sociale est plus qu'un acquis social, c'est un trésor national.

Et *quid* de la politique familiale portée par la CNAF, qui représente le troisième poste de dépenses de protection sociale en France à près de 55 milliards ? Dans un système privé elle n'existerait tout simplement pas, non plus que le taux de fécondité et la démographie dynamique qu'a connus jusqu'à une date récente notre pays à la différence de ses voisins.

J'ai l'intime conviction qu'une majorité de Français seraient prêts à redéfinir le pacte social sur cette base : on consolide notre système de protection sociale (ce qui ne veut pas dire *statu quo* sur tout évidemment) mais on fait un peu de tri dans les prestations de subsistance et on en corrige les défauts.

L'attachement à notre « modèle social » n'exclut pas qu'on soit lucide quant à son efficience puisqu'il pèse sur le coût du travail. Or, le taux de prélèvement étant généralement déjà à son maximum, c'est bien sur d'autres facteurs qu'il faut jouer. Pour notre assurance vieillesse, qui est le poste de dépenses sociales le plus gros avec 325 milliards d'euros en 2016,

c'est évidemment l'âge qui est le bon paramètre. Nicolas Sarkozy l'a porté à soixante-deux ans. Une année d'activité supplémentaire, c'est 10 milliards de plus pour la Sécurité sociale (plus de recettes et moins de cotisations à verser). À soixante-quatre ans, notre système résout tous ses problèmes de financement. Faudrait-il aller jusqu'à soixante-cinq ? Oui, si c'est nécessaire à terme pour augmenter le niveau des pensions. En revanche nous pourrions faire preuve de plus d'imagination pour avoir entre soixante-deux et soixante-dix ans un système de cumul mi-retraite mi-temps à zéro charge pour améliorer l'emploi des seniors, la transmission des savoirs et le pouvoir d'achat de ceux qui le souhaitent.

Notre second poste de dépenses concerne les prestations de santé, à 270 milliards d'euros dont 93 pour l'hôpital, 53 pour les soins de ville (médecins, auxiliaires médicaux, dentistes, analyses médicales...), 32 pour les médicaments. La grande idée des technocrates, après avoir pensé dans les années 1990 qu'en réduisant le nombre de médecins libéraux ils réduiraient le besoin de santé – créant les déserts médicaux que nous connaissons aujourd'hui –, c'est de prendre en compte à l'avenir les ressources des assurés sociaux. En clair, augmenter le ticket modérateur en fonction des ressources pour mettre davantage à contribution ceux qui le peuvent.

Cette logique est déjà à l'œuvre dans tous les autres secteurs de la Sécurité sociale et s'est même largement déployée sous l'influence d'Emmanuel Macron (mise sous condition de ressources des allocations familiales, plafonnement des indemnités chômage dans le cadre de la réforme de l'Unedic de 2019, abaissement du plafond de cotisation dans le système de retraite universel...). L'idée est celle d'un transfert accru vers les mutuelles – qui n'ont pas été rendues obligatoires seulement par grandeur d'âme mais pour pouvoir devenir à terme le deuxième étage systématique de la prise en charge de la santé. Je suis parfaitement hostile à cette évolution. Ce qui fait la force de notre Sécurité sociale c'est son universalité. Tout ce qui réduit son périmètre constitue une véritable régression (même quand elle est présentée comme une mesure de justice sociale comme la mise sous plafond des allocations familiales). Demander à un riche de s'assurer pour payer les soins de son cancer, ce ne serait pas un progrès moral. Qui est riche, qui ne l'est pas ? Faire peser sur une personne malade le poids assurantiel de sa maladie serait-il un progrès ? Y aurait-il

un malus au troisième cancer ? On sait déjà que les assureurs demandent des surcotisations aux publics à risque.

Cela ne veut pas dire qu'il ne faille rien faire. La crise de la Covid-19 aura montré que notre système de santé avec ses forces et ses faiblesses est un précieux bien national mais qu'il pourrait être plus performant : 80 % des dépenses hospitalières sont des dépenses de personnel. Le « service public » pourrait être rendu différemment. Le statut de la fonction publique, avec ses rigidités, sa lourdeur, ses bas salaires, se justifie-t-il encore ? Il est, on le sait, un frein aux partenariats avec la médecine libérale ou le secteur hospitalier privé. Recruter à l'avenir exclusivement par contrat dans une convention collective commune à l'ensemble du secteur de la santé redonnerait beaucoup de souplesse au système, sans qu'il soit nécessaire de remettre en cause le statut des agents déjà en poste. Le poids du secteur administratif, au sein du système hospitalier, est aussi une source de coût et de lourdeur de fonctionnement déraisonnables. Quand on regarde de près le budget d'un hôpital, on se demande parfois si le « statut » n'est pas en train de tuer le « service public ».

Enfin viennent les dépenses liées à la famille (54,6 milliards d'euros), les prestations pour l'emploi (44,8 milliards), les dépenses liées à l'exclusion sociale et à la pauvreté (21,3 milliards) et les prestations de logement (18,4 milliards). Pardon d'entretenir moi-même la confusion : au sein de la branche famille de la Sécurité sociale, il y a désormais un enchevêtrement des missions entre ce qui relève de l'assurance famille d'origine et d'autres dispositifs de solidarité financés par l'État (les cotisations sociales ne représentent plus que 44 % des recettes de la CNAF !). C'est sans doute là qu'il y a le plus matière à réformer. Les dépenses de RSA sont passées de 6,5 milliards en 2009 à 11 milliards d'euros en 2018 soit une augmentation de 65 % ! Autre dispositif qui cristallise les rancœurs : l'aide personnalisée au logement (APL), pesant près de 18 milliards d'euros, est financée à 60 % par l'État (le reste par les CAF et les employeurs) et versée à 6,3 millions de ménages pour un montant mensuel moyen de 225 €. Le plafond de ressources annuel pour une personne seule en zone 2 (hors petite couronne de la région parisienne) est de 12 800 €, soit 1 066 € mensuels. Au-dessus vous n'y avez plus droit. Combien de fois n'ai-je pas entendu décrier cette injustice par un salarié rémunéré au SMIC : « Moi je me lève le matin pour aller bosser et je n'ai

droit à rien ! » Non seulement le SMIC apparaît comme un salaire insuffisant pour mener une vie normale, mais il apparaît désormais comme discriminant ! Là où l'injustice est complète, c'est quand vous ajoutez à tout cela le seuil d'imposition à l'impôt sur le revenu à 14 610 € pour une personne seule en 2019, soit 1 217 € mensuels. Au-delà, non seulement vous n'avez plus droit à l'APL, mais vous êtes imposable à l'impôt sur le revenu, aux impôts locaux, sans oublier la redevance télé... Pour quelques dizaines d'euros de revenu en plus ou en moins, il y a bien d'un côté ceux qui sont toujours bons pour payer et qui ne reçoivent jamais rien, et les autres.

Curieusement, les assureurs, qui ont plein d'idées pour gérer notre protection sociale (santé, retraites...), s'intéressent beaucoup moins à nos APL ou à notre RSA... Parce qu'ils n'ont pas de modèle économique à nous proposer. Et puis parce que l'idéologie dominante c'est, souvenez-vous, qu'il faut de la « social-démocratie » pour atténuer les effets du marché, il faut « prendre en charge les victimes des chocs de transformation ». Ça, on le laisse volontiers à l'État, il n'y a personne pour le lui disputer. Aucun *lobby* pour vouloir privatiser. En réalité, pour ces défenseurs du grand marché mondial heureux, 5 à 10 % des gens ne sont pas employables, et donc pour eux on a besoin de l'État et de sa « serpillière sociale », et, inutile de le répéter, ces Français les plus précaires ne constituent pas un marché qui les intéresse puisqu'ils ne sont pas solvables ! Il est même assez amusant d'observer une convergence *a priori* surprenante sur l'idée de « revenu universel » entre une gauche radicale qui plaide pour toujours plus de revenus sans travail, et certains économistes proclamés libéraux qui voient ainsi l'occasion de régler le problème de la redistribution envers cette partie de la population « non viable économiquement »... Cette dépense sociale relève de l'externalité que finalement le capitalisme illibéral n'a aucun scrupule à faire assumer à la collectivité. Le marché et la redistribution. Rien d'étonnant dès lors au fait que l'essentiel de l'augmentation de la dépense sociale ait eu lieu là, à travers l'APL, le RSA, les allocations familiales. Inutile de préciser qu'en la matière Emmanuel Macron a eu beaucoup moins de réformes à proposer. Aucun *lobby* n'était là pour lui en souffler l'idée. La réduction de 5 € de l'APL décidée en début de quinquennat, sur un montant moyen versé de

225 € par ménage, représentait une baisse de 0,2 %. Juste un coup de com, pas une réforme.

Pourtant des réformes sont possibles : d'abord le plafonnement des revenus de subsistance (RSA, APL, certaines allocations familiales) au niveau de 80 % du SMIC est sans doute une nécessité pour redonner un sens au travail. Il serait enfin temps aussi de créer une véritable « contrepartie » travail pour toutes les personnes en mesure de travailler, soit sous forme d'emplois aidés dans nos services publics qui justement en ont besoin (hôpitaux, écoles, EHPAD) – ceux-là mêmes que M. Macron a réduits drastiquement. En fait, on peut imaginer un système qui va bien au-delà de la logique de « contrepartie » et qui considère que notre solidarité est un tout, et qui propose à ceux qui ne trouvent pas d'emploi sur le marché du travail d'apporter leur concours au secteur non marchand, aux services publics.

C'est bien aujourd'hui dans les classes moyennes les moins favorisées que la question de l'impôt, des prélèvements, des taxes, est devenue la plus obsédante. Dans ce pays où l'ascenseur social semble déjà en panne, les Français les plus modestes ont l'impression que dès qu'ils essaient de s'en sortir on leur enfonce la tête sous l'eau. Du côté des plus fortunés en revanche est apparue une classe nouvelle, celle qui adhère à l'« impôt bonne conscience ». L'impôt ? Bien sûr elle préférerait l'éviter (et généralement elle sait comment sinon l'éviter du moins le réduire grâce aux innombrables niches fiscales qu'elle ne manque pas d'utiliser), mais si c'est utile à la paix sociale, cela vaut bien une cotisation dans un club privé... Sorte d'obole laïque payée à l'État. La crise de légitimité, nous sommes désormais en plein dedans.

Finalement, puisque le grand marché mondial a toujours besoin de plus de redistribution, Emmanuel Macron a très vite renoncé à réduire la dépense publique en France. À vrai dire il a à peine fait semblant, se comportant en l'occurrence en parfait continuateur de François Hollande. Et les Gilets jaunes ayant mis le holà aux augmentations de fiscalité, il ne restait que la dette, qui pour la France atteint des sommets jusqu'ici inconnus. Heureusement, M. Macron a trouvé la parade : demander à l'Europe de s'endetter à son tour.

-
- [1.](#) Alain Minc, *Ce monde qui vient*, *op. cit.*, p. 131.
 - [2.](#) Emmanuel Todd, *La Lutte des classes au XXI^e siècle*, Éditions du Seuil, 2020.
 - [3.](#) Pierre Rosanvallon, *La Crise de l'État-providence*, Éditions du Seuil, 1981.

Le mirage de la « *start-up nation* »

Pour camper le personnage de l'homme moderne champion du « nouveau monde », Emmanuel Macron, candidat à la présidentielle, a eu l'intuition géniale de se faire le champion de la « *start-up nation* ». D'autant plus facile d'être un champion dans cette catégorie que le concept est flou. Une *start-up*, c'est littéralement une entreprise en démarrage... Cela lui a aussi permis d'allumer un contre-feu face à tous ceux qui lui reprochaient ses trahisons dans le secteur industriel : ils regardaient dans le rétroviseur, les ringards ; lui regardait vers l'avenir. Quel est le bilan de la *start-up nation* ? Beaucoup de communication, un peu de levées de fonds et quelques pincées d'entre-soi.

À coup sûr, l'économie moderne étant fondée sur l'échange, les nouvelles technologies de communication sont en train d'y opérer une transformation qui peut à juste titre être qualifiée de quatrième révolution industrielle. Internet bouleverse le processus d'échange (commerce et services en ligne), mais fait aussi émerger de nouveaux modèles économiques qui élargissent le champ de l'échange (une chambre à louer, une voiture à partager...) et engendre des besoins nouveaux dont nous ne voyons que les prémices, tant en infrastructures (réseaux de communication, 5G, semi-conducteurs, *data centers*...) qu'en services (logiciels, IA...).

Cette nouvelle économie a déjà fait apparaître ses champions, aujourd'hui les GAFAM, demain des Chinois, dont la puissance économique et financière bouleverse les États, leur posant d'insurmontables

défis de souveraineté, de fiscalité, de protection des droits des citoyens. Même aux États-Unis, les procédures antitrust se multiplient de la part des pouvoirs publics face à ces géants qui dictent leurs lois. En 2019, Elizabeth Warren, candidate à la primaire démocrate, avait proposé de démanteler les GAFAM. Un défi donc aussi pour les politiques.

Reconnaissons-le, le discours du candidat Macron sur les *start-up* a fait rêver les Français. Il a séduit les entrepreneurs du numérique, qui pouvaient effectivement se sentir seuls, mais aussi un électorat jeune et diplômé rêvant de décrocher la timbale. Quel plus bel encouragement pouvaient-ils recevoir que celui de ce jeune candidat saluant des « jeunes Français qui [ont] envie de devenir milliardaires » ? Bien au-delà, il a rassuré un électorat désireux de croire qu'il pouvait y avoir de nouveaux horizons économiques plus prospères. Si Emmanuel Macron pouvait nous y conduire, tant mieux. Après tout, certains avaient bien cru voir en Jean Lecanuet un nouveau Kennedy...

L'opération séduction a commencé dès 2015 avec la loi Macron. Le jeune ministre de l'Économie devait montrer qu'il avait une vision moderne, nouvelle, de l'économie. Rarement le décalage entre la communication sur un texte et son contenu aura atteint de tels sommets. Œuvre révolutionnaire pour les uns, fond de tiroir des mesures les plus technocratiques de la commission Attali pour les autres. Que reste-t-il de cette loi ? Un peu plus de libéralisation du travail le dimanche pour les grandes surfaces, la création de 1 000 offices de notaire, l'ouverture du capital de quelques sociétés d'avocats... Les Ouibus ont circulé à vide avant de tourner au fiasco. L'allemand FlixBus a racheté Eurolines. Si le nombre de passagers transportés a augmenté, on peut toutefois se demander si ce n'est pas davantage sous l'effet de la réduction de l'offre Corail de la SNCF.

Il y a eu ensuite des temps de pure communication, comme le fameux Consumer Electronics Show de Las Vegas, en janvier 2016, où Business France, via sa directrice générale, Muriel Pénicaud, finance un grand raout avec les entrepreneurs de la « French Tech » autour du ministre. Ce sont les communicants d'Havas qui organisent le show – au terme d'une procédure de commande publique étrangement allégée. Havas, qui quelques mois plus tard, travaillera sur la campagne du candidat Macron.

Côté communication toujours, en juin 2016, General Electric, reconnaissant, fait inaugurer par Emmanuel Macron sa « Digital Foundry » (fonderie digitale) dans le quartier de l'Opéra. Cette fois c'est du concret : l'endroit doit accueillir 250 développeurs, *data scientists*, on y parle que de *blockchain*, de réalité augmentée, de logiciels ou d'intelligence artificielle. « Vous avez pris un grand nombre d'engagements et vous les avez tenus », lance alors fièrement Emmanuel Macron à Jeff Immelt. Deux ans plus tard, GE revendait une grande partie des actifs de GE Digital, licenciait ses développeurs et les locaux de la fonderie parisienne étaient sous-loués à Samsung. Les « engagements » pris étaient en CDD.

Durant le quinquennat, les initiatives ont continué à s'enchaîner à un rythme effréné.

Côté communication, on ne lésine pas : visites au salon Viva Tech, promotion de la French Tech, discours devant plus de 2 000 entrepreneurs à la « Station F », réceptions à l'Élysée à l'occasion du sommet Tech for Good, délégation pléthorique de 275 chefs d'entreprise au CES 2018 à Las Vegas contre 33 pour les Anglais ou 17 pour les Allemands au point que même le député LaRem Sylvain Maillard (vrai patron d'une *start-up*) tweetera : « Je crains que la présence pour une grande part subventionnée de (trop ?) nombreuses *start-up* au #CES 2018 fasse oublier que le but d'une entreprise est de vendre plus cher ce qu'on produit... Pas d'obtenir des prix de beauté. »

On annonce avec tambours et trompettes en janvier 2018 un « fonds pour l'innovation de rupture ». Il s'agissait d'opposer un argument imparable qui ringardise à tout jamais les opposants à la privation d'ADP : le produit du programme de privatisations attendu à hauteur de 10 milliards alimenterait ce fonds destiné à financer les grandes innovations de demain (batteries électriques, intelligence artificielle, etc.). Bref, ce progrès qui ne se refuse pas, la modernité, le nouveau monde. Et tant pis si au bout du compte ce n'étaient pas vraiment 10 milliards qui étaient investis dans ce fonds mais au mieux quelque 200 millions d'euros annuels seulement ; le message des communicants était bien passé.

Autre exemple où se mêlent communication, entre-soi et levées de fonds soutenues par l'État, l'aventure Qwant, le moteur de recherche français. Nous allions devenir souverains, mieux, proposer une solution à tous ceux qui voulaient échapper à l'emprise de Google. La France

retrouvait ses accents universels et s'adressait aux nations qui voulaient rester libres ! Comme chaque fois que le décalage entre le récit et la réalité est à son maximum, le président de la République dépêche le ministre de l'Économie Bruno Le Maire, dont les qualités de romancier font merveille, pour inaugurer les nouveaux locaux de la société dans le 16^e arrondissement.

La Caisse des dépôts et consignations est sommée d'entrer au capital de Qwant à hauteur de 20 % (15 millions d'euros en 2017 puis de nouveau 7 millions en 2019), preuve du soutien du gouvernement français. Même si la direction interministérielle du numérique s'interroge sur la technologie Qwant, qui serait en réalité très dépendante de Microsoft. La société finit par reconnaître que, pour l'essentiel, elle utilise Bing, le moteur de recherche de Microsoft, auquel elle ajouterait les résultats de ses propres robots d'exploration... Cela n'empêchera pas le gouvernement de demander en janvier 2020, par la voix de Cédric O, secrétaire d'État au Numérique, l'installation par défaut de Qwant au sein de toutes les administrations, façon on ne peut plus explicite de le recommander aux Français. Au total, malgré 22 millions d'euros d'apports de la Caisse des dépôts et 25 millions de prêt convertibles en actions de la Banque européenne d'investissement, Qwant n'occuperait que 0,89 % du marché en France¹...

La *start-up nation* n'échappe pas non plus au parfum d'entre-soi propre à la Macronie. Ainsi les sélections des heureux élus aux labels « Next 40 » puis « French Tech 120 » ont-elles donné lieu à des polémiques. Next 40 par exemple rassemble 40 fleurons sélectionnés sur trois critères : être une « licorne » (valorisation de un milliard de dollars ou plus), avoir réalisé pour 100 millions d'euros ou plus de levées de fonds de 2016 à 2018 ou avoir un chiffre d'affaires supérieur à 5 millions d'euros, et une croissance moyenne d'au moins 30 % entre 2016 et 2018. Malheureusement ce dernier critère est parfois contestable puisque rien n'oblige les entreprises à publier leurs comptes. Le label FT 120 publié en janvier 2020 a donné lieu aux mêmes reproches de manque de transparence et de *due diligence*. Le seul fait que 123 entreprises (et non 120 !) aient au total été retenues suffit à montrer que l'exercice ne relevait pas d'une science exacte !

Les entreprises sélectionnées se voient alors offrir une sorte de « pass VIP », selon l'expression de Michel Nizon, fondateur du site Kchehck.com, spécialisé dans l'analyse des performances et potentialités des *start-up*. Il leur ouvre les portes des acteurs du financement public et leur garantit un traitement VIP dans les administrations... Pas très équitable, et surtout étonnant de figer ainsi un classement d'entreprises dans un monde si mouvant, *a fortiori* en tenant davantage compte des levées de fonds réussies que du succès commercial ! Et tant pis pour les centaines d'autres *start-up* privées des précieux sésames. Décidément le capitalisme à la Macron a une vision orientée du libéralisme...

Quel est le bilan de la *start-up nation* ? Selon une étude publiée par le StartupBlink, *Startup Ecosystem Ranking 2019*, entre 2017 et 2019 la France a perdu deux places parmi les 100 pays analysés en fonction de leur attractivité pour les *start-up*. Elle est onzième, derrière l'Espagne et devant la Finlande... « *Much ado about nothing*² »...

L'objectif de Macron d'un cheptel de 25 licornes ne rime pas non plus à grand-chose. La France est au neuvième rang selon le classement de CB Insights avec 5 licornes historiques : Deezer, Blablacar, Meero, Doctolib et OVH, loin derrière le Royaume-Uni (25 licornes) et évidemment la Chine (125) et les États-Unis (228). Au terme de leurs récentes levées de fonds, cinq ou six nouvelles licornes devraient entrer dans le classement : Ivalua (fournisseur de logiciels), Kyriba (gestion de trésorerie via le *cloud*), Criteo (reciblage publicitaire), Veepee (vente en ligne), Dataiku (analyse de données), Voodoo (éditeur de jeux). Hormis Voodoo qui a été fondée en 2013, les autres sont plus anciennes, souvent bien antérieures à l'ère Macron. Ivalua et OVH ont été créées en 2000, Veepee en 2001, Blablacar et Deezer en 2006... Une licorne est en théorie une entreprise de moins de dix ans, ce n'est quasiment pas le cas ici. Malheureusement aussi, certaines d'entre elles s'éloignent et se tournent de plus en plus vers les États-Unis pour y développer leurs activités, voire ne réussissent leurs levées de fonds qu'avec de gros actionnaires américains ou chinois (à l'exemple de Voodoo qui a à son capital l'américain Goldman Sachs et le chinois Tacent). Dans la liste des 100 plus grandes entreprises numériques cotées établie par *Forbes* en 2018, 49 sont américaines, 14 chinoises et uniquement 12 européennes, dont une seule française, Dassault Systèmes, créée par Marcel Dassault en 1981. Pas franchement une création du « nouveau monde »...

Si Emmanuel Macron a un mérite, c'est quand même globalement d'avoir poursuivi la mise en place des instruments qui favorisent le financement des acteurs du Net. La possibilité de déduire 25 % de son impôt en investissant dans une *start-up*, ou la création de fonds d'amorçage, mobilisant les acteurs publics et institutionnels, vont dans le bon sens. Le capital-risque sur le marché français est passé de 1 milliard en 2013 à près de 4 milliards en 2018. Mais ces financements se concentrent sur les premiers temps de la vie de l'entreprise : amorçage et première levée de fonds. Or est-ce bien le rôle de l'État d'intervenir si tôt, de façon très prématurée, dans le processus de création d'entreprise ? Parfois juste sur une idée... Le danger est évidemment d'intervenir avant même que toute réponse positive du marché ne se soit manifestée... Qu'un investisseur privé le fasse, c'est son risque, mais que l'État se prête à de telles spéculations est contestable. En dehors de tout intérêt général (secteur de la défense, de la sécurité, de la santé, innovation technologique...), sur quels critères le fait-il ? Le risque est évidemment alors de ne s'engager que dans le soutien d'investisseurs privés auxquels on veut éviter un bouillon.

L'exemple d'une *start-up* créée en 2011 qui vient de réussir à lever 300 millions, avec le soutien de la BPI et grâce à sa sélection dans Next 40, alors qu'en 2018, dernier exercice publié, son chiffre d'affaires n'atteignait pas les 100 000 € pour 15 millions de pertes montre qu'on est dans un univers où les lois habituelles de l'économie ne s'appliquent pas... Pas ingrate, cette entreprise a promis de s'installer sur un site industriel sinistré d'Amiens, cher au président de la République. Vous avez dit entre-soi ?

L'économie des *start-up* est plus spéculative que jamais : on n'investit pas uniquement parce que l'on croit en la valeur de l'entreprise, aux bénéfices qu'elle peut dégager en vendant ses services, mais parce que l'on escompte qu'elle se vendra un jour elle-même très cher. S'il est bien un moment où les pouvoirs publics doivent se tenir à distance c'est dans ces phases-là. De la Compagnie des Indes à la Société du canal de Panamá, notre histoire est pourtant riche d'exemples à ne pas suivre ! Étrange capitalisme illibéral qui ne trouve pas gênant d'utiliser de l'argent public pour aider à bâtir des fortunes privées.

Présent là où on ne l'attend pas (la sélection des entreprises sur lesquelles il faut miser...), l'État, une fois de plus, l'est beaucoup moins où

il devrait être, à commencer par les secteurs stratégiques, les infrastructures et la protection de la liberté des citoyens.

Sous Emmanuel Macron, les capacités de la France en matière d'intelligence artificielle n'auront pas progressé, nous condamnant à utiliser des solutions étrangères. En 2016, lorsque la DGSI recherche dans la lutte contre le terrorisme un partenaire pour l'aider à établir un traçage numérique pertinent et à utiliser des algorithmes pour analyser les données de communication, elle ne trouve rien de mieux à faire que de se tourner vers une entreprise américaine, Palantir Technologies, directement liée à la CIA, plutôt que de travailler à une solution française, avec Thalès par exemple. Quatre ans après, ce partenariat présenté comme temporaire se poursuit. Pour une fois que le droit européen lui-même nous donnait l'occasion, sans contestation possible, de favoriser une solution cent pour cent française, la voilà ratée.

En matière d'hébergement de données, on sait que notre autosuffisance en *data centers* est un enjeu capital à la fois de souveraineté (avec le *Cloud Act* les autorités américaines s'arrogent le droit de fouiller dans les données de toutes entreprises américaines, même si ses serveurs sont à l'étranger) et tout simplement d'autonomie technique, pour être en mesure d'accompagner le déploiement de la 5G. Pourtant il n'y a aucune réflexion politique en la matière, et les ministères français continuent de confier leurs données à Amazon sans que cela pose le moindre problème au président de la *start-up nation* ; mieux, le gouvernement vient de choisir pour héberger les données de santé des Français (données médico-administratives de l'assurance maladie et des hôpitaux) le « Health data hub »... un nom anglais qui en dit déjà long sur notre ambition souveraine, Microsoft plutôt que la licorne française OVH.

Enfin, côté infrastructures numériques, la France, en laissant Nokia racheter Alcatel et sa pépite Alcatel Submarine Networks, a perdu la maîtrise d'une entreprise qui en 2019 encore réalisait 80 % du trafic de l'Internet mondial ! Depuis, le gouvernement a aussi laissé Nokia, qui avait pourtant juré de faire de la France son centre de recherche mondial 5G, démanteler, à coups de plans sociaux (quatre en cinq ans) et de milliers d'emplois d'ingénieurs supprimés, toutes nos capacités dans le secteur de la 5G. Stupéfiant. À l'examen des faits, le discours du gouvernement (« Nous

allons relocaliser, mais nous relocaliserons les industries de demain, pas celles du passé ») n'a trouvé aucun commencement d'exécution.

Quant à la liberté du citoyen français face aux géants américains ou chinois, la France d'Emmanuel Macron semble assez peu s'en préoccuper. Là encore le défi est gigantesque et nous n'y sommes pas préparés. Une anecdote vécue permet de mesurer notre naïveté en tant que « puissance publique » : en 2011, la CNIL s'est vigoureusement opposée à un projet de carte d'identité électronique porté par le ministre de l'Intérieur de l'époque. Il s'agissait de lutter contre les usurpations d'identité qui sont un vrai fléau, mais cela n'a pas abouti : pour la CNIL et le Conseil constitutionnel à sa suite, un fichier national d'empreintes digitales évoquait Vichy... Soit. En 2013, Apple a sorti son premier téléphone déverrouillable avec sa « Touch ID ». Sachant qu'Apple avait un marché de 9 millions d'utilisateurs en France, j'ai écrit à la CNIL pour lui demander si elle s'était assurée que les empreintes n'étaient pas collectées pour alimenter un fichier. Le Sénat américain s'était lui-même bruyamment inquiété de cette question. Réponse en France de la présidente de la CNIL : « Nous allons acheter un iPhone 5 pour l'examiner et nous en assurer. » Comment mieux reconnaître qu'on est dépassé ?

Le sujet, c'est bien celui de la protection de nos libertés, et celle de notre démocratie. On se souvient du scandale « Facebook Cambridge Analytica » : une société utilisait des données Facebook pour influencer les opérations de vote, lors de la primaire républicaine de 2015 ou du Brexit. Les GAFAM incarnent mieux que toute autre entreprise le défi que lance ce capitalisme illibéral à nos démocraties et cela mérite mieux, comme réponse des pouvoirs publics, que de la « poudre de perlimpinpin ».

1. « Parts de marché des moteurs de recherche », webrankinfo.com, publié le 8 octobre 2020.

2. « Beaucoup de bruit pour rien... »

II

Une droite qui protège

L'imposture Macron

Emmanuel Macron aura incarné une des pires impostures politiques de notre histoire. « Imposture : Action de tromper autrui, notamment par de fausses apparences ou en se faisant passer pour un autre¹. » Pour qui M. Macron s'est-il fait passer ? Pour l'homme qui allait rompre avec le « système », pour l'homme qui allait incarner une « révolution », puisque c'est le titre du livre-programme qu'il a publié à la veille de sa conquête du pouvoir².

Pour être exact, il est doué d'un vrai talent pour ressentir ce que les gens veulent entendre, mais il ne semble pas que cela aille jusqu'à créer chez lui cette empathie qui devrait être au commencement de tout engagement électif. Juste une capacité à tenir un discours pour séduire. Il a donc exploité un élément de diagnostic pertinent : ce qu'il y avait de stérile et parfois d'artificiel dans l'opposition entre la droite et la gauche. Ce constat, de nombreux Français l'ont fait. Mais dépasser la part d'artificialité de cette opposition est une chose ; dire qu'on avait autre chose à proposer, une rupture ou un nouveau monde, c'est une tromperie. Il n'en a réalisé qu'une synthèse, se proclamant d'ailleurs « en même temps » « et de droite et de gauche ».

De quelle gauche et de quelle droite nous parlait Emmanuel Macron ? Évidemment pas de la droite qui demande une justice plus ferme, des peines plancher pour les multirécidivistes, des expulsions de clandestins et la défense de ce qui fait l'identité nationale ; pas de la gauche qui demande la régularisation immédiate de tous les sans-papiers et la nationalisation de toutes les entreprises en difficulté... Il ne visait qu'un centre gauche

parfaitement converti à l'économie de marché, la « deuxième gauche », la gauche strauss-kahnienne – qui constitue le carré de ses fidèles –, et une frange libérale de la droite incarnée par l'entourage d'Alain Juppé. Peu de choses les différencient : les deux s'adressent aux CSP+ urbaines, admettent la mondialisation sans voir les distorsions qu'elle engendre, refusent tout regard critique sur l'Union européenne, reconnaissent comme nécessaire une part importante de redistribution pour corriger les effets de la mondialisation. Bref, la pensée unique enseignée à l'ENA depuis vingt-cinq ans.

La gauche a été particulièrement à l'aise dans cette perspective parce qu'elle y a vu le prolongement d'un mondialisme présent dès les origines dans l'idéal socialiste, ce que Jules Michelet dénonçait déjà en 1866 comme son « utopie mondialiste », et que les idées sociales-démocrates y avaient encore leur place. La droite, plus attachée aux frontières, y a vu malgré tout l'extension du domaine du marché. En clair, Macron, c'est plus que jamais la rencontre du mondialisme, de l'économie de marché et de la social-démocratie...

L'analyse du politologue Jérôme Sainte-Marie est de ce point de vue lumineuse³ : il voit dans le macronisme la réunification d'une bourgeoisie libérale sur le plan économique mais conservatrice sur les questions de société et qui votait à droite avec une bourgeoisie libérale sur les questions de société qui votait à gauche... Ce qu'il appelle le « bloc élitaire ».

Macron, c'est le président plébiscité par cette France heureuse qui aime parler de réformes (qui en général ne la concernent pas puisqu'elle est déjà parfaitement « adaptée » à la mondialisation), de transformation, parce qu'elle ne voudrait surtout pas apparaître comme conservatrice, mais au fond souhaite que rien ne change pour elle-même au cours de l'histoire économique qui se déroule, puisque pour elle tout va bien ! Les inadaptés, ce sont les autres. « Ces gens qui ne sont rien » qu'on croise parfois dans les gares... C'est la droite des villes, dans la mondialisation heureuse. Les *anywhere* contre les *somewhere*, selon la terminologie de David Goodhart⁴.

L'électorat d'Emmanuel Macron en 2017 est plus urbain, plus diplômé, plus riche... nous apprennent (mais on pouvait le deviner) les études d'opinion. Quand on analyse plus finement on peut s'amuser à distinguer les 0,1 % les plus riches, dont le président sert incontestablement les intérêts, et une petite bourgeoisie qui par mimétisme social vote aussi

Macron, dans un intérêt de classe qui n'est en réalité pas le sien. Un jeune consultant trentenaire parisien, médiocrement payé et surexploité, vote Macron par une sorte de snobisme qui – le temps d'un scrutin – lui donne le sentiment d'appartenir à une classe sociale qui n'est pas la sienne... Au second tour de l'élection présidentielle, à Paris, Emmanuel Macron a obtenu 90 % des voix.

Georges Pompidou dans *Le Nœud gordien* ironisait sur la bourgeoisie parisienne : « La France est un pays changeant. Paris plus que la France. La bourgeoisie parisienne plus que le peuple de Paris. Périodiquement, le Paris des beaux quartiers s'éprend d'un homme et périodiquement s'en détourne. » C'est cette droite-là qui s'est enamourée de Macron. La seule chose qui soit sûre si l'on se fie à Georges Pompidou, c'est qu'elle refluera avec ses intérêts : une fois engrangée la *flat tax* (taxation des dividendes au taux unique de 30 % contre un impôt selon le barème de l'IR, c'est-à-dire, le plus souvent, à 45 % + 17 % de prélèvements sociaux, il y a de quoi être reconnaissant !), une fois repue du « dégaisme » auquel elle participe, forme de populisme en col blanc, elle trouvera forcément un jour une bonne raison d'être mécontente de son champion. Elle finira peut-être aussi par s'inquiéter que les provocations de ce jeune président n'excitent décidément trop le peuple, au point qu'il lui préfère la prochaine fois Mme Le Pen. C'est de cette droite que François Mitterrand parlait lorsqu'il disait qu'elle n'avait « pas de valeurs, seulement des intérêts ».

Mais, reconnaissons-le, si Emmanuel Macron, candidat du centre gauche au premier tour de l'élection présidentielle, rassemblant les trois quarts des suffrages qui cinq ans plus tôt étaient allés à François Hollande, est parvenu à semer le doute à droite aux élections législatives et depuis en laissant se répandre l'idée qu'il était de droite... c'est que la droite française était bien mal en point !

D'abord, la victoire d'Emmanuel Macron doit beaucoup à un ressort peu glorieux, peu avouable mais qui ne fait aucun doute à mes yeux : la tentation de certaines « élites politiques » du moment – de droite comme de gauche – de s'unir entre gens de bonne compagnie pour établir un front commun face aux populismes. Ce n'est plus le « front républicain » qui consistait à s'effacer pour faire barrage à une solution inacceptable. Cette fois c'est une alliance pour survivre, pour s'accrocher au pouvoir. Le sauve-qui-peut des bien-pensants !

Dès 2015, à la veille des élections régionales, l'ancien Premier ministre Jean-Pierre Raffarin avait été sans ambiguïté : « Ce ne serait pas impossible de gouverner avec Emmanuel Macron ou Manuel Valls après 2017 » ; et de poursuivre : « Il y a quelque chose d'artificiel dans nos clivages, nous [PS et Les Républicains] sommes d'accord sur l'essentiel⁵ ». Le peuple gronde ? Eh bien, plutôt que de chercher à comprendre les raisons de son désarroi, une partie de la classe politique, sans doute parce qu'elle a perdu de vue que sa vocation était de servir le peuple et qu'elle a fini par considérer qu'il y avait une sorte d'« avantage acquis » à rester au pouvoir, a décidé de se retrouver autour d'Emmanuel Macron. Rien de nouveau sous le soleil. À la fin de la IV^e République, on avait imaginé une loi donnant un avantage électoral aux familles politiques capables de « s'apparenter », dans l'espoir de marginaliser les autres.

Les profils d'Édouard Philippe et de Bruno Le Maire, les deux principaux transfuges de la droite, sont très similaires : énarques, hauts fonctionnaires, entrés en politique au service d'un ancien Premier ministre, Alain Juppé pour l'un, Dominique de Villepin pour l'autre, ils se voient comme des membres de la « race des seigneurs » du film de Granier-Deferre. Leur vocation naturelle à entrer au gouvernement éclipse chez eux tout sentiment de trahison. Une sorte d'*habitus* de caste, aurait considéré Bourdieu. À vrai dire ils ont toujours mis tellement peu de conviction dans leur engagement politique qu'ils n'ont pas le sentiment de le transgresser... Souvenons-nous de ce qu'était leur déshérence quand ils ont rejoint Emmanuel Macron : Édouard Philippe, alors un parfait inconnu, était le bras droit d'un Juppé défait à la primaire de la droite ; Bruno Le Maire avait vu ses ambitions politiques s'écrouler avec un misérable 2,4 % à la même primaire.

Il faut leur rendre cette justice qu'ils n'ont même pas cherché à faire semblant, ils ne se sont pas donné la peine de négocier une « plate-forme de gouvernement », de se mettre d'accord sur un projet : le seul projet qui vaille, c'est la survie, rester au pouvoir au sein de la grande famille de la pensée unique. À ce titre, ces ralliés de droite portent une grosse responsabilité : en se ralliant sans condition, ils ont permis au Président d'offrir l'illusion d'une ouverture quand il n'y en avait pas. On a beaucoup reproché à Jacques Chirac, en 2002, élu avec 80 % des voix « pour faire

barrage » à Jean-Marie Le Pen, d'avoir fait comme si rien ne s'était passé, de ne pas avoir cherché à mettre en œuvre un projet politique à la hauteur de ce mouvement électoral. C'est injuste : les grands chantiers de son quinquennat – lutte contre le cancer, sécurité routière, handicap, écologie – traduisaient incontestablement la recherche d'un consensus. Trop même, lui a-t-on reproché ! En revanche, Emmanuel Macron, élu lui aussi pour « faire barrage au Front national », a fait comme s'il avait été élu pour mettre en place son programme du premier tour, qui n'avait pourtant séduit que 24 % des Français. Il n'a pas bougé d'un iota. M. Macron gouverne bien pour une minorité de Français. Cet attelage n'a rien à voir avec la « grande coalition » que pratiquent les Allemands et qui, elle, repose sur un accord de gouvernement âprement négocié. On est dans un petit arrangement qui ressemble à s'y méprendre à l'« UMPS », dénoncée avec ironie depuis des années par le Front national.

À mes yeux, Emmanuel Macron n'est finalement rien d'autre que le dernier avatar, l'ultime ruse du système, l'enfant qu'auraient pu engendrer Attali et Minc... Assez malin pour comprendre que les gens veulent tourner une page et se présenter en réformateur alors qu'il n'est au fond qu'un continuateur.

Comment s'étonner de l'explosion de colère exprimée si spontanément par les Français dix-huit mois seulement après son élection ? Cette crise des Gilets jaunes, révolte spontanée comme la France n'en avait pas connu depuis 1830 ou 1848, n'est que le ressac de cette grande tromperie... Qui pouvait sérieusement croire que ce petit frère de François Hollande allié aux enfants d'Alain Juppé réaliserait la « rupture » tant espérée ? Dans son dernier ouvrage, Alain Minc invite Macron (dont il espère évidemment la réélection pour le bien de la France, notamment au vu de son « bon bilan » économique) à incarner l'« union nationale de la France antipopuliste ». Il n'aura pas à se forcer ; Macron, c'est un peu le président contre le peuple.

Au-delà du sauve-qui-peut, si Emmanuel Macron a pu maintenir vivante depuis trois ans l'idée qu'il serait peut-être de droite, c'est qu'il profite de l'absence de compréhension de ce que propose la droite en matière économique. Son projet se résume-t-il aussi à ce mélange d'acceptation béate d'un capitalisme mondial et de redistribution sans fin ?

À mes yeux, on l'aura compris, les causes économiques sont, au moins autant que l'immigration et l'identité de notre pays, à l'origine de ces votes

extrêmes qu'on ne peut plus regarder de haut. Or trop souvent la droite a pu donner le sentiment que le flou régnait sur ces sujets : des privatisations entre 1986 et 1988 pour rendre au secteur privé ce que la gauche avait étatisé ; des dérégulations à la demande de Bruxelles dans le secteur des « réseaux » ; une politique fiscale en revanche brutale entre 1995 et 1997 pour satisfaire aux critères de convergence de Maastricht (tellement peu libérale qu'elle vaudra une démission fracassante à Alain Madelin après quelques semaines seulement à Bercy) ; un interventionnisme massif sous Nicolas Sarkozy pour faire face à la crise de 2008. Un jour nous semblons approuver l'Europe libérale du grand marché, le lendemain nous pleurons ses effets. Un jour nous applaudissons avec le monde des affaires à l'annonce d'une grande fusion industrielle, le lendemain nous nous désolons de la disparition d'un site de production au nom, pourtant, de la recherche de « synergies » approuvée la veille. Nous réformons la taxe professionnelle pour alléger le poids de la fiscalité sur l'outil industriel, mais nous laissons nos élus locaux faire exploser les taux du foncier local... Que de contradictions !

Sur le dossier Alstom, j'ai mesuré à quel point la droite manquait désormais d'une vision collective cohérente sur ces questions. Pour les uns, de quoi nous mêlions-nous ? Il fallait, selon l'expression prêtée à Emmanuel Macron, « faire confiance au chef d'entreprise » (en l'occurrence Patrick Kron)... Comme si Alstom, nourri par soixante-dix ans de programmes de recherche publique et par autant de commandes publiques avait été l'entreprise de M. Kron ! Pour les autres, il s'agissait clairement d'un fleuron industriel français, riche de savoir-faire uniques, outil d'indépendance énergétique nationale et d'exportations. Et confier l'entretien de nos centrales nucléaires et des turbines du porte-avions Charles-de-Gaulle aux Américains relevait de la trahison... Si Nicolas Sarkozy avait sauvé Alstom en 2004, ce n'était pas pour nous en séparer dix ans plus tard.

Quand Arnaud Montebourg annonce dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale en avril 2014 qu'il vient de prendre un décret pour s'opposer au rachat d'entreprises françaises par des investisseurs étrangers dans les secteurs stratégiques, je suis l'un des rares de mon groupe, avec Jacques Myard, député des Yvelines, à l'applaudir alors qu'un autre de nos collègues accuse le gouvernement de menacer ainsi l'attractivité de la

France ! Moment de solitude. Six ans plus tard, c'est désormais l'Union européenne qui presse les États qui ne l'ont pas encore fait d'adopter de tels dispositifs. La pensée unique a changé de point de vue à cent quatre-vingts degrés.

Le débat sur la privatisation d'ADP a marqué les mêmes hésitations idéologiques : pour un ministre qui fut à droite : « Si la droite ne plaide plus pour les privatisations, alors que lui reste-t-il ? » Pour les autres, dont je suis, ce n'est pas au moment où une infrastructure voulue par l'État, réalisée par l'État et payée par l'État devient rentable que l'État devient illégitime ! Et privatiser un monopole a toujours été considéré comme une hérésie par les libéraux.

Ce n'est pas seulement une question de « ligne », comme il est à la mode de le répéter. Quelle est la « ligne » d'Emmanuel Macron, entre Robert Hue et Jean-Pierre Raffarin ? Quelle est la « ligne » de Mme Le Pen ? Désormais il faudrait choisir absolument son camp, entre le libéralisme et la défense de nos fleurons économiques, comme si c'était incompatible. Les temps évoluent, chaque époque invite à relever de nouveaux défis. Dans l'Angleterre des années 1920, c'était la gauche qui était pour le libre-échange, désireuse d'abaisser les prix pour les plus modestes. Les conservateurs représentant les milieux industriels étaient franchement protectionnistes. La roue a tourné. On brandit désormais des adjectifs comme s'ils allaient retrouver une pureté absolue qui révélerait une cohérence perdue : libéral, conservateur... J'ai bondi un jour en lisant un jeune philosophe plutôt brillant s'insurger que « la droite oublie Hayek ! ». Pardon ? Mais Hayek n'a jamais été une référence de la droite française ! Même la plus libérale... Identifier l'ADN d'une politique économique de droite ne semble donc plus si évident...

Ce qui est impardonnable à mes yeux, c'est que la droite ait pu s'assimiler à cette « élite » qui s' imagine qu'elle peut s'affranchir du peuple. La droite a son histoire, et Macron n'en fait pas partie.

[1.](#) *Dictionnaire de l'Académie française*, 9^e édition.

- [2.](#) Emmanuel Macron, *Révolution. C'est notre combat pour la France*, XO Éditions, 2016.
- [3.](#) Jérôme Sainte-Marie, *Bloc contre bloc. La dynamique du macronisme*, Les Éditions du Cerf, 2019.
- [4.](#) David Goodhart, *Les Deux Clans. La nouvelle fracture mondiale*, Les Arènes, 2019.
- [5.](#) Interview sur BFMTV le 15 décembre 2015.

La droite plurielle, depuis toujours

J'ai commencé à militer à l'âge de quinze ans. À dix-sept ans, j'étais collaborateur du groupe gaulliste au Sénat, recruté par Charles Pasqua, gaulliste, patriote, fidèle à ses origines populaires. J'y ai fréquenté des personnalités d'un autre temps : Maurice Schumann, la voix de Londres ; Olivier Guichard, qui fut chef du cabinet du Général au temps du RPF ; Maurice Couve de Murville, son dernier Premier ministre ; Lucien Neuwirth, ancien résistant et père de la pilule ; André Bettencourt, capitaine d'industrie fondateur de L'Oréal ; l'amiral Philippe de Gaulle... Les débats étaient vifs ! Tous ne pensaient pas la même chose et n'avaient pas peur de le dire. J'ai eu par la suite le privilège de travailler pour Jacques Chirac, pour Édouard Balladur mais aussi pour Michèle Alliot-Marie ou, bien sûr, Nicolas Sarkozy. La droite, c'est une histoire complexe. Sans doute parce que, par essence, elle n'est pas dogmatique. Le général de Gaulle moins qu'aucun autre, mais il était pétri en revanche d'une histoire, de valeurs, d'influences intellectuelles.

S'il faut retenir une chose de l'histoire des « droites en France¹ », c'est que la droite est, a été et restera probablement plurielle, mais que ces trois « familles », la droite légitimiste (contre-révolutionnaire), la droite orléaniste (libérale et parlementaire) et la droite bonapartiste (droite populaire) n'ont connu le succès depuis deux siècles – sans exception – que dans les moments où elles ont su se rassembler.

Pour les historiens, les notions de « droite » et de « gauche » sont nées dans l'hémicycle de la Convention le 28 août 1789 lorsqu'un président de

l'Assemblée demanda, pour les compter, aux députés favorables au droit de veto du Roi de se placer à sa droite, et à ceux qui étaient contre de se mettre à sa gauche. Nous en serions restés là, c'est-à-dire si le Roi n'avait pas, deux ans plus tard, été guillotiné, la droite serait devenue, façon britannique ou espagnole, un parti conservateur, favorable au Roi. Mais la mort du Roi, souverain de droit divin, a créé un véritable schisme. Les partisans de l'ordre prérévolutionnaire, légitimistes, sont devenus à proprement parler réactionnaires, alors qu'une nouvelle composante politique s'affirmait, emmenée symboliquement par Philippe Égalité, cousin du Roi mais aussi franc-maçon, acquis aux idées nouvelles. C'est celle qui entend « prendre acte » de la Révolution, accepte l'idée qu'il faut fonder le pouvoir sur la souveraineté du peuple et plus sur le droit divin. Ce sera la grande famille du juste milieu avec Guizot au siècle suivant. Face à ces « constructifs » de l'époque, la famille réactionnaire, comme toujours celle des perdants de l'histoire, n'a pas eu le beau rôle.

Pour cette droite originelle, l'ordre social est proche de l'ordre naturel. Les choses sont ce qu'elles sont, depuis toujours, et il ne faut pas chercher à les remettre en cause. Discuter l'ordre des choses, c'est discuter le dessein de la Providence... Saint-Paul dans son Épître aux Romains a dit la justesse de cet ordre, la légitimité de cette puissance temporelle. Mais cette droite légitimiste, « ultra », si elle défend les privilèges de l'aristocratie n'en considère pas moins que les puissants ont aussi des devoirs aussi envers le peuple. Depuis le Moyen Âge, le seigneur ouvre les portes de son château fort aux paysans attaqués pour leur offrir protection. « Tu respecteras tous les faibles et t'en fera le défenseur », disait le serment du chevalier. Être réactionnaire ne signifie pas que l'on ne se sent pas un devoir de protection à l'égard du peuple. Ce sentiment légitimiste ne devait pas être qu'un mythe : lorsqu'en 1870 l'empire s'effondre, c'est encore vers cette petite aristocratie provinciale que la France rurale se tourne ; elle lui apparaît comme l'ossature naturelle du pays. C'est en quelque sorte, et bien avant l'heure, la droite des droits et des devoirs. C'est aussi de cette tradition politique terrienne que la droite tire son attachement à la patrie.

Ce qui perdra cette tradition politique dans notre histoire, c'est évidemment son intransigeance : celle de Charles X face au Parlement auquel il refuse de sacrifier le ministère Polignac, et, au-delà de ce qui ressemble à un fait divers politique, intransigeance envers tout ce qui peut

ressembler à un « marchandage » mettant en balance le pouvoir de droit divin. C'est la même intransigeance qui conduira son petit-fils, le comte de Chambord, à refuser le trône de France qui lui tendait les bras dès lors qu'il ne pouvait pas rendre au drapeau français sa blancheur immaculée...

Sous la III^e République, cette tradition monarchiste, cette droite la plus ultra connaîtra un sérieux regain de popularité et un nouvel apogée populaire dans l'Action française et son héros Charles Maurras. On relèvera au passage le paradoxe de l'agnosticisme de Maurras... Comment peut-on être royaliste si on ne croit pas en Dieu ? Qui est ce roi et qu'est-ce qui justifie cette soumission absolue si ce n'est pas le Dieu unique qui l'a choisi ? Juste l'amour de l'ordre ? Mais qu'est-ce qui nous dit alors que cet ordre est juste ? Cet amour de l'ordre, mal placé, conduira cette tradition politique à sa perte, par la collusion de certains de ses membres avec Vichy. Même si certains historiens essaient de dissocier le Vichy de la « Révolution nationale » du Vichy de la Collaboration, tout cela paraît trop subtil. Le régime de Vichy emportant avec lui une partie de cette tradition politique lui portera un coup fatal². Au bout du compte, la principale conséquence des errements successifs de cette droite la plus traditionnelle est qu'elle aura empêché dans notre pays l'affirmation d'un bloc conservateur à l'anglo-saxonne.

La droite orléaniste, c'est celle de la bourgeoisie. Elle est plus urbaine, plus classe moyenne supérieure, comme on dit aujourd'hui (professions libérales, professions intellectuelles supérieures, chefs d'entreprises). Bref, elle réunit tous ceux qui n'ont jamais ressenti aucune nostalgie de la France d'avant la Révolution dans laquelle leur condition les réduisait à un état inférieur à l'aristocratie, mais que les idées égalitaristes de la Révolution n'ont enthousiasmés que jusqu'à un certain point... Le suffrage censitaire de la monarchie parlementaire de Louis-Philippe leur allait à merveille ! Depuis la Révolution et jusqu'à aujourd'hui, cette droite libérale se distingue de la première par son attachement beaucoup plus ténu aux valeurs catholiques et, assez logiquement, se montre beaucoup plus ouverte, plus progressiste, que sa sœur aînée sur les questions de société. Elle a toujours entretenu aussi une relation plus distanciée avec le peuple, parce qu'elle se soucie de ses intérêts économiques propres... qui ne sont pas ceux du plus grand nombre.

Son âge d'or en France, c'est la monarchie de Juillet : la chute de Charles X en 1830 tourne définitivement la page d'une vision absolutiste de la monarchie et offre une occasion sans précédent aux tenants d'un libéralisme raisonnable, parlementariste. L'Église est tenue à distance et les esprits peuvent plus facilement s'ouvrir aux idées nouvelles. Ce sont aussi les heures glorieuses du libéralisme économique. La réconciliation avec l'Angleterre rend le commerce florissant. L'industrialisation débutante commence à faire émerger une bourgeoisie financière et entrepreneuriale, premier soutien du régime. Une classe moyenne faite d'ouvriers qualifiés soutient la croissance de l'économie. Michelet, dans *Le Peuple*³, apporte une description très vivante de l'émergence de cette nouvelle « classe moyenne inférieure » qui profite d'un début de confort matériel offert par la mécanisation (linge, vêtements...). Si cette période reste comme la référence du libéralisme en France, c'est parce que c'est un moment unique où les trois dimensions économique, politique et sociétale du libéralisme triomphent dans un même mouvement.

Ce sont les années Guizot et son célèbre : « Enrichissez-vous ! » Après les Trois Glorieuses, l'éphémère II^e République et le Second Empire, il faudra attendre la III^e République d'Adolphe Thiers pour voir revenir au pouvoir les libéraux. Mais rapidement l'émergence d'une gauche radicale, en réalité modérée, obligera cette droite libérale à se fondre dans des coalitions centristes. C'est d'ailleurs une de ses marques de fabrique : puisqu'elle est modérée, puisqu'elle est attachée aux affaires, puisqu'elle allie toujours une grande bourgeoisie qui mène la danse à une petite bourgeoisie qui essaie de lui ressembler, elle est toujours prête à des coalitions avec les forces modérées du centre gauche. Prête pour le macronisme avant l'heure...

Modérée en tout, cette droite l'est aussi en matière de libertés politiques et de démocratie. On ne peut s'empêcher de relever au détour de cette histoire que, si les « libéraux » politiques plaident toujours pour le libéralisme économique (avec parfois une touche de protectionnisme pour satisfaire quelques amis), il n'y a pas de symétrie inverse parfaite... Le libéralisme économique n'a pas nécessairement besoin du libéralisme politique, ni de la démocratie pour s'épanouir.

La monarchie de Juillet nous l'enseigne très tôt, se contentant d'un suffrage censitaire qui, justement, ne confie le pouvoir politique qu'à ceux qui ont une raison économique d'y participer... et tenant à distance 80 % des Français ! Et pourtant, hormis ce « détail », elle avait toutes les apparences d'un régime libéral.

Plus proche de nous, la France de la III^e République dont on peut dire sans conteste qu'elle était un régime politique parlementaire libéral, excluait pourtant la moitié des Français du droit de vote et de l'éligibilité en raison de leur sexe ! Moins de soixante-dix ans plus tard seulement un tel régime nous semble bien peu démocratique.

Aujourd'hui encore, la Chine de Xi Jinping montre de toute évidence que la démocratie libérale n'est pas la condition nécessaire au libre jeu des acteurs économiques.

Le hiatus entre libéralisme politique et démocratie doit nous faire nous interroger. On dénonce les « démocraties illibérales », qui conservent la forme d'une démocratie par le vote de tous mais ne remplissent plus les conditions d'un système politique assurant la liberté de tous les acteurs (liberté d'expression, liberté de la presse, pluralisme...). À l'inverse, un système politique où chaque individu se reconnaîtrait pour libre parce qu'il y aurait une presse libre, une liberté d'expression, des organes délibérants « cocherait toutes les cases » d'un système d'apparence libérale... sans être nécessairement une démocratie. Le macronisme, tout libéral qu'il se prétend, soulève aujourd'hui une difficulté comparable : ne suscitant l'adhésion que de 24 % des Français au premier tour, mais élu – c'est un fait – par une majorité pour « faire barrage », cela ne l'empêche pas de dérouler, comme si de rien n'était, un programme qui est celui de sa minorité économique et politique du premier tour imposé à une majorité... Et que dire des atteintes aux libertés individuelles que ce gouvernement n'hésite jamais à imposer (loi sur les *fake news*, confinement, couvre-feu, traçage numérique...) ?

Le libéralisme fut dans notre histoire un concept aux contours trop incertains pour être l'élément fondateur d'un courant politique unique. C'est le cas à peu près partout en Europe où l'idée libérale a trop imprégné toute notre culture pour être monopolisée par une seule formation politique. Tant mieux, au fond, si la liberté ne s'embrigade pas...

Enfin, la grande particularité politique de la France moderne, depuis la Révolution, c'est ce que les historiens de la science politique appellent les épisodes de « césarisme ». Napoléon I^{er} évidemment, mais aussi Napoléon III dont on oublie qu'avec un règne de vingt ans il a offert à la France une de ses plus longues périodes de stabilité politique ; et, enfin, même si elle s'inscrit dans un cadre démocratique, il est tentant de ranger dans cette même tradition politique la période gaullienne.

La droite bonapartiste, c'est une droite résolument populaire. Son principe depuis Bonaparte, puis Napoléon III, et jusqu'à de Gaulle c'est (à la différence des droites légitimiste ou orléaniste) de n'avoir jamais peur du peuple. D'en appeler même au peuple pour débloquer le pays lorsque celui-ci est confisqué par des partis. Le peuple est son recours, en 1850 comme en 1968. Avec le peuple, ça passe ou ça casse. Évidemment le doute est toujours permis – recommandé même – sur la sincérité de cet appel au peuple : ce n'est pas forcément l'amour de la démocratie, c'est d'abord le moyen de contourner les corps intermédiaires.

Les traits de cette tradition politique sont connus : dans sa forme, c'est l'attachement à un exécutif fort pour corriger l'impuissance d'un régime d'assemblée, l'appel direct au peuple, par plébiscite ou référendum, pour désarmer les corps intermédiaires qui voudraient lui résister. C'est aussi une tradition attachée à un État-nation fort, et qui sait se concilier habilement l'électorat conservateur en affichant une réconciliation avec l'Église catholique.

Cette tradition a trouvé en France un terrain d'expression plus favorable qu'ailleurs parce qu'elle traduit bien la dualité entre deux aspirations profondes des Français : le besoin d'ordre, et pour le rétablir au besoin un homme fort, et une forme de rationalisme qui n'en fait pas un pouvoir brutal mais au contraire un pouvoir qui prétend libérer. L'autorité comme garante de la raison... Ainsi Bonaparte qui guérit la France des excès de la Terreur rétablit le clergé et les traditions de l'ancienne monarchie, Napoléon III qui n'a pas peur d'établir le suffrage universel direct en presque républicain mais permet à la bourgeoisie de poursuivre, de plus belle, ses affaires. Enfin, si de Gaulle délivre la France de l'instabilité du régime d'assemblée et lui offre avec la Constitution de 1958 un président de

la République fort, ce n'est évidemment pas pour « commencer une carrière de dictateur ».

Cette croyance qu'un homme « providentiel », un monarque, une sorte de héros doit incarner la nation est incontestablement inscrite dans l'ADN français. C'est Bonaparte, mais ce sont avant lui quinze siècles de monarchie. C'est l'ADN français mais plus particulièrement celui de la droite. La Constitution de 1958 a érigé cette croyance en système institutionnel. Rien à voir, par exemple, avec la tradition profondément parlementariste des Britanniques qui, depuis Cromwell, ont décidé de ne tolérer durablement aucun pouvoir au-dessus de leur Parlement. En France, un hebdomadaire qui illustrerait sa couverture du portrait d'un jeune président de la République et titrerait « Le nouveau Bonaparte » ne serait pas regardé comme injurieux, mais flatteur. C'est dire si la référence est vivace.

Voilà, à grands traits, pour l'approche historique. Cela ne nous dit pas tout des valeurs de ces droites. Et c'est là, sur cette question des valeurs, que, dès le départ, la droite se déchire. Se « déchire », le mot n'est pas trop fort parce que l'on touche au sacré, le corps sacré du roi... Lui trancher la tête comme à un vulgaire criminel fut un événement pour le moins « clivant », dirait-on aujourd'hui ! Cela justifie des haines qui se perpétuent encore plus de deux siècles après. Les divisions de la droite actuelle – « la plus bête du monde » – ne sont rien à côté des rancœurs violentes des débuts de la III^e République. Et pourtant, si ces droites se détestent dès le départ à cause de cette faute originelle, elles savent, dès 1830, s'unir face à l'ennemi commun : la menace révolutionnaire. Au début du XX^e siècle, puis au lendemain de la Première Guerre mondiale, le communisme naissant sera encore le ferment de l'unité du « bloc des droites ».

D'autres courants ont influencé la droite, mais n'ont pas réussi à la structurer durablement. En Italie et en Allemagne, par exemple, la droite s'est incarnée dans un grand parti démocrate-chrétien résolument européen. C'est évidemment l'histoire et l'influence américaines qui ont réduit (pour un temps du moins) dans ces deux pays le champ du débat politique. Mais à défaut d'un parti conservateur à l'anglaise, la droite française aurait pu s'unifier dans une tradition « démocrate-chrétienne ». Là encore, notre histoire ne l'a pas permis. Au XIX^e siècle puis au début du XX^e, la

revendication religieuse en politique n'est que le fait des mouvements royalistes ou réactionnaires. Et l'Église catholique elle-même n'aide pas à la constitution d'un tel courant politique puisque, aux débuts de la III^e République, fidèle à la monarchie, elle rejetait la république. Il faudra attendre le Toast d'Alger en 1890 et l'encyclique de Léon XIII en 1892, *Au milieu des sollicitudes*, pour que les catholiques acceptent la république. S'engouffrant sans la brèche, Marc Sangnier tentera de créer un véritable mouvement français « démocrate-chrétien » en 1894 mais il sera finalement condamné par le pape Pie X en 1910, le jugeant trop libéral et indépendant de l'autorité de l'Église.

Le catholicisme social aura néanmoins une grande influence intellectuelle sur une partie de la droite. Alimenté tout au long du XIX^e siècle par les figures de Lamennais, Lacordaire, Montalembert ou Frédéric Ozanam, le catholicisme social se structurera réellement dès 1871 autour de penseurs incontestablement de droite : René de La Tour du Pin, monarchiste jusqu'au-boutiste, ou Albert de Mun, fondateur des « cercles catholiques d'ouvriers » et de l'« Association catholique de la jeunesse française », député légitimiste, puis orléaniste finalement rallié à la république. Ce courant de pensée aura une postérité réelle. L'Action française ou le Parti social français du colonel de La Rocque, parti de masse de la III^e République, y puiseront une grande partie de leur doctrine sociale. Enfin, selon Edmond Michelet, grande figure du gaullisme catholique, le général de Gaulle était un parfait connaisseur de l'œuvre de La Tour du Pin.

La démocratie chrétienne n'apparaîtra véritablement en France sous forme de parti qu'avant la Seconde Guerre mondiale à travers le Parti démocrate populaire et, surtout, au lendemain du conflit, avec le MRP (Mouvement républicain populaire) dans la même mouvance atlantiste que ses partis frères allemand et italien. Mais ce sera trop tard pour lui permettre de s'inscrire profondément dans notre tradition politique, à l'exception peut-être des régions du Grand Ouest où le christianisme est le plus ancré. Elle connaîtra ses beaux jours aux débuts de la IV^e République, autour de Georges Bidault et de Robert Schuman. Mais finalement, ce sera le gaullisme qui réduira, de fait, son espace politique, Maurice Schumann ou Edmond Michelet rejoignant le mouvement du général de Gaulle.

Ces héritages de la droite sont d'une pertinence toujours bien vivante. Il suffit pour s'en convaincre d'observer, dans le jeu actuel où chacun s'efforce de proposer sa solution, sa ligne, combien s'affrontent les « conservateurs », les « libéraux » ou les tenants d'une « droite populaire ». Si elles se complètent plus qu'elles ne se combattent, c'est parce qu'elles s'adressent à des catégories sociales distinctes. Une fois encore, la droite, depuis la Révolution française, n'a finalement conquis le pouvoir qu'en additionnant, en rassemblant ses trois sensibilités autour de ce qui était essentiel pour elles à un moment donné. Dans la V^e République, c'est autour d'une droite populaire que se fait ce rassemblement.

-
- [1.](#) René Rémond, *Les Droites en France*, Aubier, 1982.
 - [2.](#) On trouve aussi des personnalités plus ou moins proches de l'Action française dans la Résistance : Henri d'Astier de La Vergerie ou Honoré d'Estienne d'Orves, notamment.
 - [3.](#) Jules Michelet, *Le Peuple*, [1846], Flammarion, 2004.

La protection, ADN de la droite française

Rassembler ces droites, c'est au fond concilier deux valeurs, l'ordre et la liberté. Mais s'il fallait aller plus loin et trouver un trait commun à toutes ces droites c'est l'idée de protection. C'est cela que la droite française a oublié, égarée dans le projet européen et son désir de modernité.

Chez Hobbes, la politique est un art pour éviter la mort, son Léviathan est la construction chimérique d'un État protecteur auquel consentent les hommes pour préserver leur sécurité et la paix. Chez John Locke, le contrat politique se conclut pour garantir la propriété. La liberté a besoin de l'ordre, l'ordre garantit la liberté. C'est un projet indivisible.

La liberté, vaste programme, serait-on tenté de dire tant l'acception ou le champ de cette notion ont varié avec le temps. Mais la liberté est une clé de la pensée intellectuelle de la droite. Cela ne fait pas de doute depuis les penseurs libéraux du XVIII^e siècle : c'est sur cette valeur souveraine de liberté que se construit la théorie moderne de l'État face à l'absolutisme royal et au-delà à toute tentation despotique ou à tout pouvoir injuste. Mais c'est une valeur encore plus ancienne : elle est profondément ancrée dans l'esprit chrétien de l'Ancien Régime lorsqu'il affirme que l'homme n'est pas prédestiné, mais libre et responsable de ses actes. La destinée de son âme se joue dans sa capacité à suivre le Christ, à l'« imiter », comme le professe toute une littérature religieuse à la mode. À l'exception du péché originel dont il ne se démarquera jamais, tout ressortit à son libre arbitre. La liberté est centrale dans la vie du chrétien.

En réalité, l'Ancien Régime est plus libéral qu'on ne se le représente aujourd'hui, ce n'est que l'absolutisme pratiqué par les Bourbons à la suite

de Louis XIV qui a modifié l'équilibre des pouvoirs avec la disparition des états généraux. Le roi protège, par l'ordre qu'il incarne, la liberté de ses sujets. Ordre et liberté sont liés. Les lois fondamentales du royaume le rappellent depuis le XVI^e siècle en définissant l'étendue mais aussi les limites du pouvoir du roi de France et la protection de ses sujets. Le souverain de l'Ancien Régime est la plus haute autorité temporelle, mais son pouvoir n'est pas arbitraire pour autant. « Charbonnier est maître chez lui », dit l'adage. Le droit civil relève de la coutume (souvent locale) ou de l'antique droit romain. Le roi n'a pas en la matière de pouvoir législatif. Les livres d'histoire nous enseignent que le roi doit lui-même souvent faire reconnaître ses droits en recourant aux tribunaux. Le roi n'a de pouvoir qu'en matière d'administration publique : les impôts, la monnaie, l'organisation des territoires, la justice, les professions, les marchés...

Le libéralisme politique, tel qu'il se forge face à l'absolutisme, en Angleterre puis en France, c'est d'abord la reconnaissance que chaque individu dispose, au moins potentiellement, d'un minimum de droits. Que le peuple est souverain. Le pouvoir doit donc être consenti, il repose sur et doit rechercher un acquiescement populaire.

Pour les libéraux, il n'y a donc pas de liberté sans preuve de liberté. Le libéralisme ne peut se fier à une étiquette, il doit sans cesse s'éprouver, lutter contre ce qui l'entrave. La liberté d'expression et la liberté de la presse seront des grands combats de la seconde moitié du XIX^e siècle jusqu'à ce que les grandes lois de 1901 consacrent leurs droits. La liberté de l'enseignement est une autre garantie fondamentale puisque c'est sur elle que se construit la liberté d'apprendre à penser... Le camp républicain en fera un symbole avec la loi de séparation des Églises et de l'État pour retirer à l'Église catholique son monopole sur l'enseignement. La liberté du commerce fut un des grands enjeux de la Révolution française avec la suppression des octrois perçus sur toutes les marchandises importées sur le territoire des villes. La flambée de ces taxes a probablement joué un rôle important dans les causes économiques et sociales de la Révolution. Ce n'est donc pas de façon anodine que la Constituante vote dès le 20 janvier 1791 la suppression des octrois, quelques mois avant la fameuse loi Le Chapelier interdisant les corporations et qui promeut la liberté d'installation et la mobilité sociale.

Le libéralisme économique est évidemment au cœur du projet de la droite française. Parmi les éléments du corps social de la France de 1789, ceux qui prônent les idées nouvelles le font soit pour des raisons philosophiques, parce qu'ils croient, dans le prolongement des Lumières ou sous l'influence des loges maçonniques, au libéralisme politique, soit pour des raisons économiques. Nombre d'historiens ont décrit la Révolution française comme une révolution bourgeoise. La revendication politique de ce tiers état n'est probablement que la conséquence de son émancipation économique.

Tout au long de son histoire, la droite française va donc heureusement pencher du côté du libéralisme économique. C'est l'attente de ceux qui la composent : petits entrepreneurs, artisans, professions libérales, agriculteurs, mais aussi ouvriers spécialisés profitant des fruits du développement économique. Lègitimistes ou orléanistes se rejoignent en réalité sur ce point : le rôle de l'État doit rester borné à l'essentiel – au régalien, dirions-nous aujourd'hui ; toute tentative d'influence au-delà ne manque pas de susciter la méfiance. Jusque sous la III^e République, lègitimistes et orléanistes se rejoignent dans la méfiance de la centralisation jacobine de la jeune République. Dans les grands débats parlementaires de la III^e République, leur engagement sera toujours en faveur des organisations décentralisées, de la contestation de l'impôt et de la dépense publique.

La droite française aura assez peu l'occasion de mettre en pratique sa vision économique puisqu'elle n'exerce que rarement le pouvoir pendant la III^e et la IV^e République. Elle est généralement du côté de la petite entreprise, de l'agriculteur, de l'artisan. Elle mènera avec beaucoup de vigueur le combat contre l'impôt sur le revenu défendu par le radical Joseph Caillaux, dénoncé notamment comme trop inquisitorial puisqu'il oblige à une déclaration des revenus. Il faudra la perspective d'une guerre imminente pour justifier l'adoption définitive de l'impôt sur le revenu en France par le Sénat de droite le 7 juillet 1914. Elle est généralement attachée à l'orthodoxie budgétaire, préférant, quitte à choisir, l'endettement à la fiscalité.

En ces temps où les déficits commerciaux et budgétaires ont des conséquences monétaires immédiates, la « confiance » des prêteurs est un

sujet vital. Ce sera la grande affaire des hommes de droite, notamment de Poincaré. Mais au-delà il est difficile d'affirmer une ligne économique. Certes, les présidents du Conseil et les ministres des Finances de droite se veulent de grands libéraux, favorables aux affaires. Mais dans leur esprit l'État n'est jamais loin. La grande fierté de Tardieu, président du Conseil, sera de faire adopter un grand plan de relance à travers un vaste programme de « grands travaux¹ ». Une politique sans doute favorable au monde des affaires, mais en matière de libéralisme on fait probablement mieux ! C'est aussi une droite qui, si elle a beau se vouloir favorable au libre-échange, n'hésite pas à ajuster les droits de douane par souci de protéger tel ou tel secteur économique (produits agricoles, industriels...), le plus souvent pour satisfaire la revendication des milieux d'affaires. Ces pratiques dureront jusqu'en 1958. On est loin, donc, très loin du libéralisme de l'école de Chicago !

À la différence d'une gauche socialiste qui entend, avec plus ou moins de fermeté, défendre l'ouvrier contre le capitaliste qui est toujours un exploiteur en puissance, la droite est sans conteste du côté de la liberté d'entreprendre, elle croit que c'est de l'initiative individuelle que vient la création de toute activité économique.

S'il est une singularité de la pensée économique de la droite française, c'est le colbertisme, c'est-à-dire une économie où la puissance publique a joué davantage qu'ailleurs un rôle d'impulsion. Il est étonnant de voir dans quel mépris intellectuel les élites bien-pensantes tiennent aujourd'hui l'œuvre de Colbert. Avant même bien sûr sa mise en cause récente pour le « code noir »... Le « colbertisme » est même devenu une forme d'injure pour les tenants de la pensée unique. Je suis toujours navré quand elle est utilisée dans cette acception par des hommes de droite. Quelle ignorance sur ce que la France doit à Colbert ! C'est l'émergence d'une industrie maritime, de prestigieuses manufactures dans le domaine artisanal ou encore la construction de grandes infrastructures, comme le canal du Midi, dont on oublie qu'il a coûté plus cher que Versailles, en partie financé par la distribution de privilèges royaux qui dureront jusqu'à la Révolution. Car le colbertisme s'appuyait sur des « partenariats public-privé » avant l'heure. Ce colbertisme est le fruit d'une monarchie puissante voulant à la fois affermir l'unité du royaume et assurer au pays son indépendance économique dans des domaines essentiels en son temps. C'est l'esprit du

mercantilisme du XVII^e siècle. Il s'agit d'être un pays productif pour ne pas s'appauvrir dans l'échange international. Il faut vendre à l'étranger pour faire entrer des métaux précieux et protéger son marché intérieur. Les manufactures de Colbert sont ainsi créées pour initier des industries absentes dans le pays ou trop éparses pour s'imposer à l'égal de leurs concurrentes anglaises ou hollandaises.

Si Colbert est resté populaire trois siècles après sa mort, c'est également parce que sa politique avait aussi une dimension territoriale importante : les manufactures donnent du travail partout à travers le pays (la Savonnerie, Beauvais ou les Gobelins pour les tapisseries, la manufacture des glaces et miroirs de Saint-Gobain, la porcelaine de Sèvres, les fonderies du Languedoc, la corderie royale de Rochefort...). Ce « colbertisme » dans la lignée duquel s'inscriront de toute évidence Napoléon ou plus tard de Gaulle voulant donner à la France les moyens de son indépendance et de son ambition est une originalité politique attachée à la volonté de grandeur de notre pays qui marque encore la droite française. Peut-être les libéraux les plus purs devraient-ils relire Milton Friedman pour se consoler. Ils découvriraient que, s'il y a un domaine où il ne conteste pas le rôle de l'État, c'est la réalisation des grandes infrastructures de transport...

L'autre valeur fondamentale de la droite c'est incontestablement l'ordre. Ordre divin, ordre naturel, ordre moral, ordre économique, l'ordre est dans toutes les familles politiques de la droite une notion fondatrice : on veut protéger, conserver face à des « désordres », des « évolutions » ou des « bouleversements » qui créeraient une insécurité.

En termes d'attentes de l'opinion, sous la V^e République, c'est donc le maintien de l'ordre entendu au sens de la sécurité des personnes et des biens, la défense militaire des intérêts nationaux et une justice qui n'a pas peur d'être répressive. Avec la notion d'ordre vient nécessairement celle d'autorité, c'est-à-dire l'acceptation de l'usage de la force par l'État. Le monopole de la violence légitime n'est-il pas, comme l'enseigne Max Weber, la définition même de l'État ? L'État, la Nation, est l'organisation juridique, plus ou moins sacrée et immuable, qui garantit cet ordre. Les deux fautes les moins pardonnables à un gouvernement de droite seraient de ne pas être capable de défendre la Nation et d'échouer en matière de sécurité.

Mais l'ordre c'est aussi, dès le début, l'ordre économique. C'est la stabilité sans laquelle il n'y a pas de confiance. C'est la raison pour laquelle la vieille aristocratie de l'Ancien Régime accepte Louis-Philippe en 1830, pour éviter les républicains les plus acharnés. C'est la raison pour laquelle la bourgeoisie orléaniste et le « parti de l'ordre » se rangent à leur tour derrière Louis-Napoléon, en 1848, parce qu'ils veulent la stabilité. C'est au nom de cet attachement à l'ordre qu'en 1871 les Français envoient massivement à la Chambre des députés des représentants de la vieille aristocratie parce qu'on se raccroche toujours à ce que l'on connaît face à l'inconnu. En 1958, ce ne sont pas les remords des Français qui expliquent le rappel au pouvoir du général de Gaulle, mais simplement il est le dernier à pouvoir rétablir l'ordre, à la fois ordre public et ordre financier, dans un pays au bord de la banqueroute.

Tout discours sur l'ordre, la sécurité, la protection, qui se borne à dénoncer les voleurs de mobylettes, les braqueurs de banques ou les trafiquants de drogue mais qui fermerait les yeux sur l'insécurité économique est aujourd'hui à côté de la plaque. Et c'est sans doute la plus grande faute qu'ait commise la droite – à l'exception de Nicolas Sarkozy – ces dernières années, en ne voyant pas ou en négligeant les désordres économiques et sociaux créés par la mondialisation dans notre pays. C'est, pour moi, davantage encore que la question de l'immigration qui serait moins présente en situation de plein emploi et avec 4 % de croissance, l'explication première du vote populiste.

Même pour les philosophes des Lumières pères du libéralisme politique, ce qui doit être garanti au citoyen, c'est l'ordre qui permet sa survie contre toute violence physique mais aussi les conditions d'une subsistance. John Locke, le père du libéralisme, ne justifie-t-il pas d'abord le « contrat social » (l'organisation politique de la société) par la nécessité de protéger « la jouissance de la propriété » ?

La sécurité économique est donc cette obligation qu'a le pouvoir de promouvoir un environnement économique suffisamment stable pour que le citoyen puisse espérer vivre dignement du revenu de son travail et le cas échéant accéder à cette petite part de propriété dont la lecture de Michelet² nous rappelle à quel point elle fut largement répandue dans la paysannerie française dès l'Ancien Régime. C'est enfin, éventuellement dans les régimes les plus évolués, lui garantir une sécurité sociale qui le protégera

contre la maladie, l'incapacité ou assurera sa subsistance dans l'état de vieillesse. S'opposer, comme le font certains aujourd'hui, à toute idée de « protection » économique ou sociale au nom du libéralisme est donc une absurdité totale.

L'idée d'un pouvoir qui protège, économiquement aussi, est présente dans toutes les traditions de la droite française depuis les premiers débats sur la condition ouvrière qui naissent avec la première révolution industrielle. En 1844, Louis-Napoléon Bonaparte, alors qu'il croupit dans sa prison de Ham, prend la plume pour s'épancher sur le sort des ouvriers en publiant un petit livre programmatique assez révolutionnaire, *Extinction du paupérisme*. Il propose la création de « colonies agricoles » pour donner du travail aux 20 millions de pauvres du pays. Devenu empereur, alors qu'il vient de signer un traité de libre-échange avec la Grande-Bretagne, en 1860, il encourage le développement d'un syndicalisme de type « trade-unioniste ». Il finança secrètement le syndicalisme naissant et facilita même le voyage de la délégation ouvrière à la réunion de la première internationale à Londres en 1864. En 1867, il reconnut le droit de grève.

À la même époque, le comte de Chambord, petit-fils de Charles X, éphémère Henri V, dernier des Bourbons de la branche française, n'est pas en reste. Le sort des ouvriers fournira, en 1865, l'une de ses rares expressions publiques à travers sa *Lettre sur les ouvriers*. Il y rappelle que « la royauté a toujours été la patronne des classes ouvrières » et vante le rôle des corporations comme associations protectrices pour les ouvriers que la prohibition de la liberté d'association (loi Le Chapelier de 1791) a laissés seuls « sans bouclier pour [leurs] intérêts », entre les griffes de la bourgeoisie industrielle.

Enfin, ce sont des penseurs français qui ont inspiré la « doctrine sociale » de l'Église. Le catholicisme social, on l'a vu, prend ses racines au tournant des années 1850 avec le père de Lamennais, en rupture avec l'Église catholique, puis Henri Lacordaire, Frédéric Ozanam, Marc Sangnier, Albert de Mun ou encore Frédéric Le Play.

Mais la droite ne protège pas « contre le travail » perçu comme une « aliénation » au sens marxiste, elle protège le travail, cherche à en donner, parce que c'est ce qui permet à l'homme d'acquérir sa dignité et mieux encore la liberté : c'est « le travail qui crée l'aisance », écrit Louis-

Napoléon Bonaparte. C'est, avec cent cinquante ans d'avance, « travailler plus pour gagner plus »...

La sécurité économique, c'est la volonté de protéger : protéger la propriété et protéger le travail. Elle consiste à vouloir les mêmes règles dont la société politique se dote pour faire respecter les droits civils, mais dans l'ordre économique cette fois, pour que, là encore, l'homme ne soit pas un loup pour l'homme. Ce sont les règles qui entourent le contrat de travail entre l'employeur et l'employé, qui fixent des conditions de rémunération minimale, qui protègent le fournisseur dans ses relations commerciales avec son client ou sanctionnent toute forme de faillite frauduleuse, qui associent le salarié au fonctionnement de l'entreprise.

Cette demande de sécurité économique est très puissante aujourd'hui. C'est celle du salarié qui voit son usine fermer alors qu'elle est parfaitement rentable pour délocaliser l'activité en République tchèque grâce à la libre circulation des capitaux et des biens au sein de l'Union européenne et qui se désespère de voir l'État valider sans broncher un plan social.

En 2019, j'ai vécu aux côtés de l'intersyndicale de General Electric le combat des ouvriers pour réduire le plan social qui prévoyait la suppression de 1 000 emplois dans la branche d'activité des turbines à gaz. Que croyez-vous que faisait General Electric ? Il avait évidemment un objectif de réduction de ses coûts de production, imposé par les actionnaires (produire en Hongrie plutôt qu'en France), mais il subissait aussi une contrainte « patriotique » : sauver le maximum d'emplois américains. Venant de GE, je ne pense pas que ce « patriotisme » était spontané, je pense que le groupe subissait une forte pression de l'administration Trump. Les salariés français de GE, dont le sens des responsabilités a été de bout en bout remarquable, auraient mérité que le pouvoir politique français soit aussi à leurs côtés pour faire pression sur GE. Mais le président Macron n'était pas le mieux placé dans ce dossier pour jouer, brusquement, les chantages du patriotisme économique. Son influence se sera limitée à obtenir du patron de GE France – son ancien collaborateur – qu'il reporte l'annonce du plan social au lendemain des élections européennes... *Honneur et patrie ! Le président Macron vous parle...*

Cette demande de sécurité économique, c'est aussi celle du petit patron accablé de charges, de normes et de contrôles qui voit débarquer sur le chantier voisin une entreprise faisant appel à des travailleurs détachés, au

nom de la libre circulation des personnes, les charges sociales en moins. Et évidemment, c'est son chantier à lui que l'inspection du travail vient contrôler parce que c'est plus facile.

Cette sécurité économique, c'est encore celle que demande l'entreprise soumise aux règles de la concurrence dans les marchés publics, qui doit justifier qu'elle est à jour de toutes ses obligations sociales et fiscales, n'a évidemment droit à aucune aide publique, et voit le marché lui échapper au profit d'une entreprise étrangère dont personne n'est capable de vérifier la véracité des déclarations ou des certifications complaisamment délivrées par son pays d'origine.

Le grand désordre actuel, c'est celui d'une mondialisation mal régulée, d'acteurs économiques qui prospèrent sur les désordres du monde, c'est ce capitalisme illibéral dont nous avons parlé plus haut. Vouloir que l'État y assure l'ordre, y redéfinisse des règles, garantisse la sécurité économique et prolonge ce combat par le renforcement d'outils de régulation internationale, c'est un projet en tous points fidèles aux valeurs de la droite française que nous devons porter.

[1.](#) Maxime Tandonnet, *André Tardieu l'incompris*, Perrin, 2019.

[2.](#) Jules Michelet, *Le Peuple*, *op. cit.*

Une droite qui protège

L'enjeu pour la droite c'est de ne pas se diviser sur des mots, mais de s'accorder sur leur sens dans cette économie mondiale en sachant où promouvoir le libéralisme, où promouvoir le rôle de l'État. Une droite qui conjugue liberté d'entreprise et patriotisme économique. Ni social-démocratie de marché ni repli national : nous avons besoin d'une droite qui protège. Une droite soucieuse de défendre le travail des entreprises, l'emploi de nos ouvriers, qui n'ait pas peur de faire preuve de volontarisme, qui n'ait pas peur de faire de la politique au lieu de croire qu'il n'y a d'autre issue que l'obéissance aveugle à un marché anarchique. Bref, une droite qui met fin à ce capitalisme illibéral auquel Emmanuel Macron soumet la France. Et cela tombe plutôt bien parce que notre histoire récente nous offre quelques solides références.

À la Libération, la France est à reconstruire et la question est de savoir si nous le faisons dans l'esprit de recouvrer notre indépendance nationale ou si nous acceptons une aide américaine un peu envahissante. On connaît les convictions qui guident l'action du général de Gaulle. En mars 1945, devant l'Assemblée constituante, il ne lésine pas et défend sans équivoque un certain dirigisme qui annonce les nationalisations inscrites dans le programme du Conseil national de la Résistance : « Oui, désormais c'est le rôle de l'État d'assurer lui-même la mise en valeur des grandes sources d'énergie : charbon, électricité, pétrole, ainsi que les principaux moyens de transport... C'est son rôle de disposer du crédit afin de diriger l'épargne vers les vastes investissements. »

Mais ce serait commettre une erreur de n'y voir qu'un choix de circonstance, dicté par l'influence du Parti communiste ou des socialistes ou, s'agissant de certaines nationalisations, d'une simple réaction aux compromissions de la Collaboration. Le souci de l'indépendance nationale rejoint chez le Général une réserve profonde, de nature philosophique, sur la nature du capitalisme. Alain Peyrefitte¹ s'est fait l'écho de ses échanges avec le général de Gaulle : « Le capitalisme n'est pas acceptable dans ses conséquences sociales. Il écrase les plus humbles. Il transforme l'homme en un loup pour l'homme. Le collectivisme n'est pas davantage acceptable : il ôte aux gens le goût de se battre, il en fait des moutons. Il faut trouver une troisième voie. » Fondamentalement attaché à l'économie de marché, reconnaissant l'efficacité du capitalisme, il lui voit cependant une « infirmité morale » dans les inégalités qu'il produit. On reconnaît l'influence du catholicisme social qui affirme le primat de l'homme sur l'économique, de ses lectures de La Tour du Pin ou d'Albert de Mun. S'y ajoute le souci de la cohésion de la nation.

De retour au pouvoir en 1958, le général de Gaulle doit faire face aux circonstances qui sont celles d'une France au bord de la banqueroute, et de la guerre d'Algérie. Mais en dix années de pouvoir, il est sans doute le premier homme d'État à avoir l'occasion d'imaginer et de mettre en œuvre une véritable politique économique complète là où ses prédécesseurs devaient se contenter de rétablir les équilibres budgétaires, de défendre le bon niveau du franc ou, au mieux, de réduire le déficit commercial, plus en usant de droits de douane qu'en favorisant la compétitivité des entreprises.

Le credo économique du général de Gaulle de retour aux affaires peut se résumer en quatre grands principes d'action finement analysés par Jean-Louis Thiériot² : le sérieux budgétaire sans lequel il n'y a pas de confiance et de stabilité monétaire, un volontarisme industriel soutenant l'indépendance nationale, l'acceptation de la compétition internationale comme stimulant de l'entreprise, et un partage des bénéfices de l'entreprise qui profite aussi aux salariés.

Le sérieux budgétaire, c'est le rétablissement des finances publiques. S'il est rappelé au pouvoir, c'est au moins autant pour régler la crise algérienne que parce que la IV^e République est au bord de la banqueroute. Le plan Rueff-Armand propose des solutions draconiennes et impopulaires

d'augmentation des impôts et de réduction des dépenses. Il n'y a pas de place pour la démagogie : le général de Gaulle va jusqu'à accepter la suppression de la retraite des anciens combattants.

Le volontarisme industriel est un des aspects les mieux connus de la période gaullo-pompidolienne. C'est celle des grands programmes technologiques, souvent liés à une politique de défense qui se veut autonome vis-à-vis des fournitures américaines : nucléaire, télécommunications, aéronautique, espace, TGV, alimentés par la recherche publique et la commande publique. À cette époque, non seulement il y a un « vrai » ministre de l'Industrie, mais il est souvent aussi ministre de la Recherche.

Le V^e Plan, élaboré en 1965 pour la période 1966-1970, est placé sous le signe de la « compétitivité de l'industrie française ». Il repose sur une distinction fondamentale entre secteurs « protégés » (c'est-à-dire à l'abri de la concurrence internationale) et secteurs « exposés ». Dans les secteurs exposés, l'objectif est de favoriser l'émergence de groupes à capitaux français de dimension internationale capables de mener l'effort d'investissement, d'innovation et de pénétration commerciale nécessaire pour affronter la concurrence internationale. Des dispositions juridiques et fiscales sont adoptées, notamment en 1965 et 1967, pour éliminer les obstacles à la concentration. Et l'État se montre très incitatif : dans le secteur de la sidérurgie par exemple, en 1966, l'État pose comme condition à son aide aux investissements de modernisation la restructuration du secteur autour de trois acteurs : Wendel, Denain et Creusot-Loire. En une dizaine d'années les concentrations industrielles vont se multiplier, encouragées par l'État, donnant naissance à Saint-Gobain-Pont-à-Mousson, Pechiney-Ugine-Kuhlmann, Thomson, la CGE, Rhône-Poulenc, Creusot-Loire, l'Aérospatiale, etc. Cette politique de fusion pour créer des champions nationaux évitera aussi que telle ou telle entreprise passe sous pavillon étranger.

Sur le plan des échanges commerciaux, lorsque de Gaulle revient au pouvoir en 1958 le traité de Rome créant la Communauté économique européenne a été signé il y a tout juste un an. Le Général raconte lui-même dans ses *Mémoires d'espoir* comment des fonctionnaires du Quai d'Orsay viennent lui expliquer que ce n'est pas grave, qu'ils ont prévu que la France

puisse ne pas tenir ses engagements et se retirer. C'est bien le général de Gaulle qui fait le choix de l'entrée effective dans le marché commun, animé par la conviction que le marché européen fournira des débouchés à notre agriculture excédentaire et que la concurrence stimulera nos entreprises. Il critique clairement le protectionnisme qui a endormi l'économie française sous la IV^e République. Mais entre le libéralisme sauvage et le protectionnisme il y a de la place pour des nuances. Il se battra ainsi avec force pour que la Communauté européenne mette en place à partir de 1962 une politique agricole commune favorable à la France, faite de prix garantis, de mécanismes d'intervention sur les marchés et de subventions pour les principaux produits agricoles.

Enfin, quatrième principe : un partage des bénéfices de l'entreprise qui profite aussi aux salariés. C'est la création des comités d'entreprise, l'intéressement et la participation. Une façon, écrit-il dans *Mémoires d'espoir*, de réparer cette « infirmité morale » du système capitaliste qui relègue le travailleur – fût-il convenablement rémunéré – au rang d'instrument.

Les années de la présidence Pompidou conjuguent peut-être encore davantage un double mouvement de libéralisation de l'économie d'un côté, en libérant les entreprises des servitudes quotidiennes de l'État et de sa fiscalité, et de volontarisme industriel de l'autre. C'est sans doute plus encore cette période qui peut être inspirante pour notre époque. À propos des années Macron, j'ai évoqué l'État en bas et le capitalisme de connivence en haut. Avec Pompidou c'est donc exactement l'inverse. Dans *Le Nœud gordien*, il proclame qu'en matière économique « la France est libérale », il le dit tout de go. Pour lui, « il est souhaitable qu'en période normale et en régime de croisière, l'État réduise son rôle au minimum, qui est déjà considérable. Dans ces périodes normales, l'État doit se garder de chercher à intervenir pour le plaisir d'intervenir. Il doit, au contraire, essayer de restreindre ses interventions. Il doit laisser le plus de place possible à l'initiative privée ». Il dénonce par exemple l'ingéniosité fiscale française qui a conduit à « la multiplication des impôts et des taux [...] façon de dissimuler l'alourdissement global » et amène les entreprises « à surcharger leurs frais généraux par des services spécialisés en matière fiscale » et pourfend la « méfiance maurassienne contre l'économie

libérale », la « rage du contrôle ». La réglementation, enfin, doit être réduite au minimum et ne doit pas changer sans cesse. Voilà très clairement un président « *pro-business* », comme on dirait aujourd'hui.

Et de fait, l'exceptionnelle croissance de ces années est mise à profit pour réduire les impôts de production sur les entreprises (les impôts de production qui représentaient 13 % de la valeur ajoutée des entreprises sur la période 1962-1965 ne représentent plus que 7 % dans les années 1970-1972).

Un président « *pro-business* », donc, mais qui n'hésite pas à assigner un rôle à l'État. Bernard Esambert, qui fut son conseiller à Matignon puis à l'Élysée, a fait dans ses Mémoires³ le récit exaltant de ce défi industriel dans lequel s'est lancé le président Pompidou dès sa première conférence de presse comme chef de l'État : « Le premier objectif économique est de faire de la France un véritable pays industriel. » C'est le grand dessein du septennat. Pour Bernard Esambert, sa conviction pouvait se résumer ainsi : « sans industrie puissante, point d'économie puissante et un moindre rayonnement à l'étranger qui se mesure désormais à l'aune du poids économique. Sans industrie puissante, point d'emploi, point d'augmentation des revenus et singulièrement des revenus des plus faibles et donc un moindre consensus social ». L'industrie est l'outil au service d'une France prospère et d'une société satisfaite.

Et quel résultat : entre 1968 et 1973, la production industrielle progresse de 7 % par an et les exportations de 13,3 % par an ! Sur la période, le niveau de vie moyen progresse de 25 %. Du jamais-vu dans notre histoire !

Cette politique industrielle est pilotée en direct depuis l'Élysée, sous la houlette du chef de l'État lui-même. Sur les 46 Conseils des ministres restreints organisés pendant la première année du septennat, 27 furent dédiés aux questions industrielles (un toutes les deux semaines !). L'outil de cette politique, c'est une planification qui identifie les secteurs de l'économie à soutenir, coordonne l'action de l'État dans ces secteurs et, enfin, lui permet d'anticiper et d'accompagner des mutations économiques souhaitables : « toute absence de prévision, donc de planification dans ces domaines, conduirait à s'abandonner au jeu des lois économiques dont nous savons qu'elles aboutissent en effet au triomphe des mieux adaptés à l'évolution, mais au travers de souffrances sociales que nous n'admettons

pas. » Pour Pompidou, il s'agit de prévenir les souffrances de ceux qui auront à les subir. Quelle différence avec la politique actuelle, où l'État donne le sentiment de ne plus rien anticiper, de laisser les banques d'affaires conduire la politique industrielle du pays sans leur opposer sa propre vision puisqu'il est prié de ne plus en avoir et se contente d'apporter un « traitement social » aux « victimes des mutations ».

La période suivante ne permet pas de donner une lecture très cohérente de l'action de la droite : les années Giscard sont marquées par la violence du premier choc pétrolier. Dès son élection, la lutte contre l'inflation, les désordres monétaires, le déséquilibre budgétaire qui s'installe deviennent des priorités. Valéry Giscard d'Estaing procédera tout de même en 1978 à la nationalisation des grandes aciéries Usinor et Sacilor, au bord de la faillite, pour éviter un cataclysme industriel et social. La droite ne revient plus au pouvoir que par à-coups : 1986-1988, 1993-1997... À de rares exceptions près, l'ambition industrielle passe au second rang, derrière la réalisation des objectifs maastrichtiens. La concrétisation d'un projet d'union économique et monétaire européenne et les contraintes qu'elle impose semblent primer sur tout. Notre tissu économique se désagrège sous l'effet de forces contradictoires : une compétition mondiale et européenne féroce, avec aux pieds les boulets des contraintes fiscales et réglementaires les plus lourdes d'Europe... Le PS a une grande responsabilité dans cet insoutenable « en même temps » : d'un côté plus de contraintes (depuis les lois Auroux jusqu'aux trente-cinq heures) imposées aux acteurs économiques nationaux, et de l'autre, plus d'ouverture à la concurrence à travers l'Europe, son élargissement, et les accords de libre-échange.

Le profil plus technocratique du personnel politique à partir des années 1980 semble aussi reléguer plus loin de leur regard les « nouveaux pauvres », dont Pompidou se préoccupait. De ce point de vue, technos de droite et technos de gauche se ressemblent étrangement. L'ENA fabrique des conseillers du Prince de très grande qualité ! Des professionnels dont le rôle est de guider ses pas dans les chemins les plus sûrs (juridiquement s'entend). Libre au Prince (ministre, président de la République...) de s'en écarter en homme politique prenant ses responsabilités. Mais quand le Prince est lui-même un ancien conseiller du Prince, on tourne assez vite en rond : le conseil le plus sûr est automatiquement suivi et personne ne cherche plus ailleurs. Ainsi notre pays s'est plongé, des plus petites

décisions aux plus grandes, dans un immense conformisme intellectuel d'où le cœur et la volonté politique semblent trop souvent absents. La politique, art du possible selon Gambetta, y disparaît au profit d'une gestion d'autant plus sourcilleuse qu'elle se sait vaine.

Ayant gardé dans mon imaginaire une place particulière pour le héros de la forêt de Sherwood, j'ai toujours considéré qu'une part essentielle de mon mandat de député était d'être le dernier recours de chacun de mes concitoyens, et *a fortiori* des plus dépourvus des moyens propres à faire valoir leurs droits. C'est une question de nature, de sens que l'on essaie de donner à sa propre existence mais aussi un moyen très utile de découvrir tout ce qui ne fonctionne pas dans notre pays pour y remédier. Chaque semaine je reçois une vingtaine de personnes qui se heurtent à un problème, le plus souvent face à une administration. Avec le temps j'en ai aussi fait un test pour les hauts fonctionnaires en poste dans mon département en leur soumettant ces problèmes : il y a ceux qui partagent mon engagement face à telle situation injuste et s'efforcent de la résoudre, et ceux qui sous-traitent, considérant que cela n'est pas de leur niveau... Or assez vite, en recourant à l'« abstinence du cœur », en oubliant que le pouvoir dont on dispose est censé pallier les dysfonctionnements d'une administration qui dépend de vous, on devient indifférent en toute chose, seule ne compte plus que sa propre carrière. J'ai ainsi vu des préfets observer avec la plus totale indifférence des plans sociaux portant sur des centaines d'emplois qui allaient pourtant devoir être validés en leur nom... D'autant plus facile qu'on se tient à distance : loin des yeux, le cœur a peu de chances d'être touché. Ainsi va désormais la vie « politique » de ce pays. Technocratisée, déshumanisée, et parfois fière de l'être.

Face à ce renoncement généralisé, Nicolas Sarkozy a marqué une rupture. D'abord par son profil personnel, on le sent toujours touché par le sort des ouvriers, des employés, de cette France qui se lève tôt. Il y a en lui un profond respect pour l'effort et le travail. Il est de ces politiques qui pensent qu'ils sont là pour protéger les plus faibles. Comment peut-on ainsi laisser détruire sans combattre ce qui fait le travail et la dignité de ces ouvriers ? Et par caractère, s'il y a bien une chose qu'il est incapable d'admettre c'est le « c'est comme ça, on n'y peut rien » ! Il est le premier à dire haut et fort quand il est élu président de la République que la désindustrialisation à laquelle s'est résignée l'« élite » du pays, qui ne jure

plus que par les services, est une folie. Qu'il n'y a, au fond, d'activités de services que s'il y a une industrie pour les utiliser et qu'à sacrifier l'un en pariant sur l'autre on échouera sur les deux plans.

Ministre de l'Économie, il met en place les « pôles de compétitivité » pour renouer, dans les territoires, le lien entre grandes entreprises, ETI et PME, les mobiliser sur des projets communs, favoriser les projets de recherche. Il fait du sauvetage d'Alstom en 2004 une affaire personnelle là où n'importe quel autre aurait baissé les bras. Au jeune technocrate de Bercy venu lui expliquer qu'il n'y avait rien à faire, il rétorque – dit la légende – qu'il faut retravailler son dossier en imaginant que son père est un de ces ouvriers... Il supprime la taxe professionnelle qui pénalise l'investissement et bascule l'impôt sur la valeur ajoutée, ce qui revient à soulager l'industrie de 6 milliards d'euros d'impôt. Il crée le Fonds stratégique d'investissement pour apporter une réponse au manque de capitaux de nos grandes entreprises et augmente sensiblement le « crédit impôt recherche » qui fait de la France, pour la première fois depuis longtemps, le premier pays d'Europe en matière de dépenses en recherche et développement. Il innove aussi en tentant de mieux sécuriser les parcours professionnels, pour prendre acte des carrières désormais hachées, mais en même temps du besoin de mieux accompagner les salariés. C'est l'expérimentation des contrats de transition professionnelle qu'il imagine comme « une véritable sécurité sociale professionnelle ». Enfin, avec les heures supplémentaires défiscalisées et exonérées de charges sociales, qui rencontreront un immense succès, il fait d'une pierre deux coups : réduire le coût du travail pour nos entreprises et montrer aux Français que le travail paie ; mieux même, montrer à la France qui se lève tôt qu'il ne faut pas désespérer du politique !

Le modèle que nous avons connu depuis quarante ans a atteint sa limite. Emmanuel Macron en porte les dernières lueurs. Probablement même en accélère-t-il la fin par son arrogance qui en rend les défauts trop visibles et trop détestables. Cette idée d'une extension sans fin du marché mondial, avec ses désordres, ses déséquilibres non résolus n'est plus soutenable. C'est finalement l'avènement de ce « capitalisme d'apocalypse » qu'annonçait avec justesse Alain Minc lorsqu'il décrivait ce que serait un capitalisme inéquitable avec l'entrée de la Chine dans le marché mondial. Et la réponse sociale-démocrate de la serpillière sociale n'est plus

soutenable : elle ne l'est pas économiquement (cela plombe toujours plus notre compétitivité), elle ne l'est pas socialement ou humainement (on ne peut laisser des hommes et des femmes, sur plusieurs générations successives, en marge de la société) et elle ne l'est pas politiquement parce que cela ruine la cohésion nationale (les classes moyennes les plus modestes ne peuvent plus financer les baisses d'impôts des très riches ou les prétendues « politiques d'attractivité »).

Cette politique qui a été celle des « Quarante Misérables » est d'autant plus insoutenable que notre dette publique consolidée atteint un seuil plus que critique, à 300 % de notre PIB⁴. Nous sommes sur une ligne de crête plus incertaine que jamais avec une demande de bien public plus importante depuis la crise de la Covid-19 et moins que jamais les moyens d'y répondre du fait d'une dette effroyable et d'une perte de notre souveraineté financière.

Il n'y a pas d'autre solution que de chercher à établir un nouveau pacte productif et un nouveau pacte social.

Le nouveau pacte productif, c'est de défendre désormais pied à pied notre appareil productif industriel comme le font tous les pays qui ont une ambition économique, à commencer par nos voisins allemands, parce que c'est notre production industrielle qui est le moteur de toute création de richesse. Pour cela il faut d'abord faire un choix, entre capitalisme familial, d'entrepreneuriat et capitalisme financier. Si l'on préfère le premier, il faut se donner les moyens de le voir prospérer, d'abord en réglant d'urgence la question de la taxation de la transmission d'entreprise. Il faut ensuite maîtriser toutes nos fiscalités, y compris locales. Accepter pour cela de nous donner des marges de manœuvre en réduisant la dépense publique la moins vitale. Adjoindre aussi à ce capitalisme entrepreneurial qui mettra sans doute une génération à se reconstituer un fonds souverain national mobilisant enfin l'abondante épargne des Français.

Mieux défendre notre appareil productif, c'est conserver notre compétitivité en termes de coût énergétique et renoncer aux projets de saucissonnage d'EDF qui doit être un *casus belli* avec la commission européenne si elle entend nous y contraindre, et, d'une façon ou d'une autre, accepter de travailler davantage.

Mieux défendre cet appareil productif, c'est faire preuve de patriotisme dans la commande publique. En pleine crise de la Covid-19 j'ai eu

l'occasion de dénoncer à l'Assemblée nationale ce scandale de voir l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris choisir de commander 90 véhicules d'urgence à des Polonais alors que le principal constructeur français faisait au même moment face à des difficultés ! Quelle aberration. Il suffit d'obliger les maîtres d'ouvrage à davantage utiliser les critères environnementaux pour redonner un avantage au « fabriqué en France ».

Mieux défendre cet appareil productif, c'est ne plus autoriser des fusions-acquisitions qui sacrifient nos usines, les savoir-faire de nos ouvriers, de nos techniciens, de nos ingénieurs et les sous-traitants français, ou alors y mettre des conditions qui garantissent réellement, sérieusement – au-delà des communiqués de presse – le maintien de l'appareil productif et des compétences humaines stratégiques.

C'est avoir un vrai ministère de l'Industrie qui – comme le ferait n'importe quelle grande entreprise s'agissant de ses différents *business* – anticipe sur les évolutions du marché mondial, identifie en permanence les besoins de chacune de nos filières et adapte des réponses en temps réel ; un État qui coordonne mieux les besoins de recherche publique et industrielle. Recréons le couple recherche-industrie. Un État qui redevient légitime à planifier la réponse à ses besoins vitaux, un État qui occupe sa place. Non plus l'étatisme en bas et le capitalisme de connivence en haut mais l'exact inverse : l'État en haut, stratège, qui anticipe sur les mutations économiques qu'il aura à gérer, qui protège, qui régule, et la liberté d'entreprendre en bas, sur le terrain, sans l'entrave de contrôles administratifs tatillons.

Nous devons aussi continuer à faire basculer notre fiscalité, afin qu'elle pèse moins sur la production. Nicolas Sarkozy avait imaginé une TVA sociale. Il la voyait comme une taxe sur les importations pour permettre une baisse des charges patronales. Au total, le coût des produits fabriqués en France restait identique sur le marché intérieur, baissait à l'exportation, et seules les importations étaient renchériées. François Hollande a lui-même regretté de l'avoir supprimée. Un point de TVA rapporte 8 milliards. Ce débat doit rester ouvert.

Nous devons élargir l'assiette de la taxe sur les transactions financières en appliquant ce vieux principe de fiscalité selon lequel le bon impôt est celui qui frappe une base très large avec un taux faible et donc indolore. Proposée par Nicolas Sarkozy après la crise de 2008, reprise par l'Union européenne, cette taxe existe désormais dans notre droit et a été portée en

France à 0,3 %. Mais là où l'on attendait un rendement de 5 milliards d'euros pour la France, celui-ci n'est en réalité que de 1,6 milliard... Que s'est-il donc passé ? Sous l'influence d'Emmanuel Macron alors secrétaire général adjoint de l'Élysée, la France a fait le choix d'une assiette particulièrement étroite : les actions de moins de 140 sociétés seulement sont assujetties à cette taxation, excluant de très nombreux produits financiers. Étonnamment – ou pas –, Emmanuel Macron s'est aussi laissé convaincre de ne pas taxer les achats infrajournaliers, pourtant les plus spéculatifs, les courtiers arguant d'une impossibilité technique... Ce recul fut inscrit dans la première loi de finances du quinquennat. M. Macron a permis à ceux à qui il voulait plaire de gagner du temps, mais cette taxation des flux financiers va évidemment dans le sens de l'histoire.

Nous devons enfin engager le combat de la régulation des marchés mondiaux. De Gaulle de retour aux affaires en 1958 écrit qu'il ne trouve partout que la fascination pour « le supranational, autrement dit la soumission de la France à une loi qui ne serait pas la sienne ». Nous ne devons pas chercher à sortir du monde, mais nous assurer qu'il y ait de l'équité dans l'échange mondial, ce qui n'est évidemment pas le cas. Protection du marché intérieur en Europe et lutte contre les distorsions de concurrence à l'intérieur du marché commun devraient être la feuille de route de notre gouvernement à Bruxelles. Cette « rage du contrôle » dont est capable notre administration, orientons-la sur la défense de notre appareil productif : mobilisons les grandes capacités intellectuelles de notre haute administration pour défendre nos intérêts collectifs là où c'est le plus utile, en engageant des contentieux, en utilisant davantage les instruments de défense commerciale auprès de l'OMC, faisons contrôler par nos douanes ou les services vétérinaires les produits qui entrent, les GAFAM qui les importent sans se soucier ni du respect des normes ni des règles fiscales plutôt que d'enquiquiner nos PME ! Battons-nous pour que l'OMC reconnaisse l'exigence environnementale comme un critère discriminant dans l'échange.

Une nation crée de la richesse en produisant sur son territoire et en exportant. Une balance commerciale excédentaire doit redevenir un objectif politique majeur au lieu d'être cet indicateur que l'on préfère oublier. Il n'est jamais trop tard. La France de 1958 n'allait pas mieux que celle d'aujourd'hui.

Nous réarmer industriellement, c'est aussi répondre à la question du pouvoir d'achat, d'une plus juste rémunération du travail. L'industrie, on ne cesse de le répéter, rémunère mieux que les services, les ETI industrielles pratiquent plus que d'autres des formes d'intéressement et de participation. Développer l'emploi industriel, c'est donc apporter une réponse plus satisfaisante à la question du partage de la valeur ajoutée.

Défendre notre appareil productif, ça ne peut pas être pour autant la stratégie de repli que propose le Rassemblement national. Tous les succès économiques de la France dans son histoire se sont toujours construits par l'exportation. L'histoire de la France, c'est le contraire de ce repli national. C'est vrai de notre agriculture comme de notre industrie. On peut vouloir mieux réguler, mieux protéger, mais pas se refermer ! À qui vendrons nous nos Airbus ? nos TGV ? nos turbines ? nos médicaments ? nos parfums ? nos produits agricoles ? Pourquoi de Gaulle a-t-il voulu le marché commun en 1958 ? Essentiellement parce qu'il savait que la mécanisation allait engendrer des surplus agricoles et que nous aurions besoin d'un marché pour les exporter ; et de la même façon qu'il savait que notre industrie, une fois redevenue prospère, aurait besoin de vendre. Se battre pour les Français oui ; les enfermer, non.

Le nouveau pacte social, c'est n'oublier aucun Français, et surtout pas les plus modestes, cette France qui travaille qu'il faut cesser de regarder comme « inadaptée » à la mondialisation, un peuple de « Gaulois réfractaires » dont on devine qu'ils ne sont pas dignes du Prince que le destin leur a offert... Les réalités économiques sont toujours suffisamment violentes pour nous rappeler les difficultés, c'est le rôle des dirigeants de protéger les Français dans cette concurrence, et certainement pas de regarder leurs compatriotes comme des inadaptés qu'il faudrait se résoudre à laisser au bord du chemin s'ils ne savent pas se mettre « en marche ».

Il faut accepter aussi de faire de la place à ce que l'économiste Jean-Marie Albertini appelait une « économie de la convivialité » et que l'on pourrait baptiser « économie de la fraternité ». Une économie non-monnaire. L'économie sociale et solidaire rencontre déjà de beaux succès, notamment dans le domaine de l'insertion ; c'est révélateur de l'aspiration de nos compatriotes à développer une autre approche de l'économie, pas uniquement marchande, ce peut être aussi une façon de garantir la pérennité d'un haut niveau de services publics. L'Éducation nationale pourrait en être

un champ d'expérimentation privilégié : nous y consacrons aujourd'hui des moyens colossaux (6,7 % du PIB), mais les résultats ne cessent de se dégrader. Sans doute parce qu'une partie du problème que l'on demande aux enseignants de résoudre n'est pas de leur compétence. Ils sont là pour transmettre des apprentissages, un savoir, pas pour se substituer à la famille dans l'apprentissage du comportement, ni pour faire un travail de répétiteurs. Dans un pays qui compte 14 millions de retraités, pourquoi ne proposerions-nous pas aux retraités de jouer un rôle plus actif, le cas échéant contre un dédommagement symbolique, pour faire ce travail de répétiteur deux ou trois heures par semaine ? Ce serait aussi une façon de répondre à leur demande d'une plus forte utilité sociale. On ne peut pas vouloir une société plus juste, plus fraternelle et ne pas accepter d'envisager de telles solutions qui créent non seulement du partage, mais aussi de la convivialité dans une société.

Ce projet d'une droite qui protège, c'est celui d'une droite qui croit en la liberté comme moteur de toute initiative, d'une droite attachée à la nation comme cadre du pacte social, mais d'une droite qui n'oublie jamais qu'elle est d'abord et avant tout au service du peuple français. Ce projet est fidèle à notre histoire.

[1.](#) Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, Éditions de Fallois-Fayard, tome I, 1994 et tome II, 1997.

[2.](#) Jean-Louis Thiériot, *De Gaulle, le dernier réformateur. 7 leçons de l'histoire pour Emmanuel Macron*, Tallandier, 2018.

[3.](#) Bernard Ésambert, *Une vie d'influence. Dans les coulisses de la V^e République*, Flammarion, 2013.

[4.](#) Jean-Yves Archer, in *Revue politique et parlementaire* du 14 avril 2020.

Conclusion

Emmanuel Macron clôt un cycle, celui entamé par François Mitterrand à partir de 1984 : la conversion de la gauche à l'économie de marché, et ce au pire moment, celui où le marché, devenant mondial, expose notre économie à de violents déséquilibres.

Les figures de Jacques Delors, ministre de l'Économie et des Finances de François Mitterrand en 1981 puis président de la Commission européenne, de Pascal Lamy, directeur adjoint de cabinet de Pierre Mauroy à Matignon qui finira président de l'OMC, de Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'Économie puis patron du FMI, ont été, parmi tant d'autres, les figures emblématiques de cette évolution. C'est la gauche des privatisations, de la flexibilité et de l'euro.

Cette conversion n'était évidemment pas critiquable. On peut juste regretter quelle n'ait pas été assumée de façon explicite – ce qui aurait évité que le PS ne propose en France des choix économiques totalement incohérents par rapports aux contraintes européennes auxquelles il nous soumettait – et qu'elle soit intervenue si tardivement, comme à contretemps, la foi des convertis rendant ces dirigeants socialistes incapables du moindre regard critique sur les évolutions du capitalisme mondial, quand ils ne subissaient pas pour certains une fascination nouvelle et toute personnelle pour l'argent.

Cette gauche de marché qu'incarne aujourd'hui Emmanuel Macron n'a pas compris ou n'a pas voulu voir que le marché mondial appelait, à mesure de son expansion, de nouvelles régulations.

Loin d'une révolution, le bilan d'Emmanuel Macron au terme de ce quinquennat s'inscrira donc dans le triste prolongement de ce qui a été fait par les socialistes au pouvoir la majeure partie de ces quarante dernières

années : un parfait cocktail d'« adaptations » au marché mondial d'un côté (réforme du code du travail, libéralisation du transport de voyageurs, plafonnement du système d'assurance chômage, tentative de privatisation d'ADP, essai de plafonnement du système de retraites public...) et de social-démocratie de l'autre (laisser-aller budgétaire, explosion de la dette...). Avec le même résultat : croissance atone et augmentation du chômage.

Ce dont l'économie mondiale a besoin désormais, c'est de plus de régulation. En matière fiscale, en matière de circulation des capitaux, en matière d'équité sociale ou environnementale. Affirmer ce besoin de régulation face au marché mondial, c'est finalement répondre à l'éternelle question du rôle de l'État.

C'est refuser l'éclatement d'une société régie par les seules lois du marché, un monde où chacun demain se tournerait selon sa fortune vers ses propres solutions, la cryptomonnaie d'un GAFAM, le règlement privé des conflits par une justice prédictive, une île artificielle sans fiscalité, bref refuser cette autonomisation sans fin de l'individu que pressentait Tocqueville.

C'est refuser le délitement de la démocratie, refuser de voir le citoyen se détourner, se réfugier dans l'abstention, l'indifférence ou le rejet, parce qu'il se demande pourquoi il participerait encore à cet État qui ne le protège pas.

C'est réaffirmer le rôle du politique, pourvu que ceux qui l'incarnent se conçoivent autrement que comme les rouages d'une technocratie froide ou les instruments dociles et complaisants d'un marché sans âme pour faire primer dans la société le choix de l'humain, du cœur, de la fraternité. C'est réaffirmer le rôle du politique pour protéger la liberté face à un capitalisme qui en se financiarisant s'émancipe de l'homme.

Georges Pompidou – encore lui ! – conclut *Le Nœud gordien* sur la question, qui n'est pas anodine, du choix des dirigeants : « La République ne doit pas être la République des ingénieurs, des technocrates, ni même des savants. Je soutiendrais volontiers qu'exiger des dirigeants du pays qu'ils sortent de l'ENA ou de Polytechnique est une attitude réactionnaire qui correspond exactement à l'attitude du pouvoir royal à la fin de l'Ancien Régime exigeant des officiers un certain nombre de quartiers de noblesse.

« La République doit être celle des politiques au sens vrai du terme, ceux pour qui les problèmes humains l'emportent sur tous les autres, ceux qui ont de ces problèmes une connaissance concrète, née du contact avec les hommes, non d'une analyse abstraite. C'est en fréquentant les hommes, leurs difficultés, leurs souffrances, leurs désirs et leurs besoins immédiats tels qu'ils les ressentent ou tels qu'il faut leur apprendre parfois à les discerner, qu'on se rend capable de gouverner, c'est-à-dire, effectivement, d'assurer à un peuple le maximum de bonheur compatible avec les possibilités nationales et la conjoncture extérieure. »

Comme toujours chez le président cantalien, il y a ce refus de la grandiloquence et cet attachement aux réalités les plus terre à terre, qui lui font risquer cette alliance de mots improbable de la « conjoncture extérieure » et du « maximum de bonheur » ; il ne promet pas non plus à la légère, mais il n'en assume pas moins cette idée, qui ferait se gausser plus d'un aujourd'hui et que les bien-pensants du « nouveau monde » qualifieraient volontiers de populiste, que le devoir du président de la République « est d'assurer à un peuple le maximum de bonheur ». Cette empathie élémentaire nous est désormais comme étrangère.

Pour écrire un nouveau chapitre de notre destin, il nous faut tourner la page de cette « élite éclairée » qui n'est rien d'autre que l'alliance de la technocratie et de la ploutocratie.

Remettons ces experts à leur place qui est de conseiller et non de gouverner et choisissons, comme notre histoire nous en a fait la promesse, des dirigeants qui ont comme seul souci le bonheur des Français et la grandeur de la France.

REMERCIEMENTS

Merci à Salomé Viaud, éditrice, pour sa confiance et ses précieux conseils, à Vincent Jauvert pour ses encouragements, à Mathilde Lamy pour ses recherches. À mon ami François Guéant et à mon frère Romain pour leur relecture.